Plan de Déplacements Urbains

sur le territoire de Caen la mer
2013 - 2018

Elaboration et concertation du PDU

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

Sommaire

Introduction.

Le comité de pilotage.

Le comité de suivi.

La concertation avec les communes.

L'arrêt du projet et les avis.

L'enquête publique.

Remise en chantier, gouvernance et mise en œuvre.

Annexe 1 : Liste des partenaires invités au comité de suivi.

Annexe 2 : Questionnaire de diagnostic

Annexe 3 : Délibération du comité syndical de Viacités du 5 décembre 2012

Annexe 4 : Avis des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Annexe 5 : Désignation de la commission d'enquête - demande adressée au Tribunal Administratif.

Annexe 6 : Désignation de la commission d'enquête par le Tribunal Administratif.

Annexe 7 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Annexe 8 : Avis d'enquête publique.

Annexe 9 : Courrier envoyé aux maires mi-mars.

Annexe 10 : Courrier envoyé aux maires pour les informer de la mise à disposition du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique.

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

Introduction

La démarche de révision du Plan de déplacements urbains (PDU) remonte au 7 juin 2001, date de l'approbation du PDU de l'agglomération caennaise actuellement en vigueur. En effet, lors de la délibération par laquelle le comité syndical approuvait le Plan de déplacements urbains, il avait été précisé que le PDU devait être mis en conformité avec les dispositions de la loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (dite loi SRU).

Le périmètre des transports urbains (PTU) de l'agglomération caennaise est passé de 19 à 28 communes en 2003, puis à 29 en 2004. Conformément à la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (dite LOTI), ce nouveau périmètre devait être doté d'un PDU dans un délai de trois ans, soit le 1er janvier 2006 pour le périmètre couvrant les 28 communes et le 1er janvier 2007 pour le périmètre couvrant les 29 communes. Une procédure de modification a donc été engagée en 2003 et un projet de modification arrêté en avril 2006. Ce projet fut ensuite soumis à l'avis des personnes publiques associées. Le bilan de cette consultation a conclu à la nécessité d'engager une procédure de révision en lieu et place de la procédure de modification. Le comité syndical a donc, le 13 décembre 2006, lancé une révision du PDU, destinée à développer une nouvelle politique ambitieuse de déplacements urbains, basée sur un bilan du PDU de 2001, un bilan de la ligne 1 de TVR et devant comporter une évaluation environnementale, conformément à l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004. Mais l'appel d'offres lancé a été déclaré infructueux en raison des niveaux de prix des candidats.

Après l'échec de ces deux tentatives, la démarche a repris, en 2008, avec la validation de l'évaluation quinquennale du PDU de 2001. Cette évaluation a été réalisée avec l'appui de l'Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole (L'AUCAME) et avec plusieurs partenaires dans le cadre de **4 ateliers et d'un comité de suivi**. Elle a donné lieu à la production d'un document de synthèse, validé par le comité syndical le 17 décembre 2008, pointant trois lacunes principales :

- L'absence de suivi des indicateurs, notamment liée à la non tenue de réunion du comité de suivi de 2002 à 2007, d'une part, et au manque de données fiables en matière de qualité de l'air, d'autre part ;
- L'appropriation insuffisante du PDU par les élus et les communes censées mettre en œuvre ses actions et décliner ses orientations ;
- La nécessité de réaliser une enquête ménages déplacements pour disposer de données récentes et fiables sur les déplacements.

En 2010, un nouvel appel d'offres a été lancé sur la base d'un nouveau cahier des charges pour tenir compte des évolutions du contexte juridique et des projets locaux. **L'élaboration du nouveau PDU a ainsi pu débuter à l'automne 2010**.

Le travail d'élaboration s'est attaché à garantir le lien indispensable entre les questions de déplacement et les réflexions menées en matière d'urbanisme, de paysage, d'environnement et de développement économique pour appréhender tous les phénomènes relevant de la vie urbaine. C'est d'ailleurs une réunion officielle avec les différents partenaires, **le 16 novembre 2010** qui a marqué le lancement de l'élaboration de ce nouveau PDU. Lors de cette réunion, Eric VEVE, Président de Viacités, a exposé la nécessité d'une révision du PDU, les enjeux de cette révision ainsi que les instances de concertation qui seraient mises en place pour la révision.

En application de l'article L1214-14 du code des transports, **les services de l'Etat, de même que la Région, le Département et la Communauté d'agglomération de Caen la mer** au titre de leur qualité d'autorité organisatrice de transport ou de gestionnaires d'un réseau routier, et **Caen-Métropole** ont été associés à son élaboration dans le cadre **des comités de pilotage**. Cela a notamment permis de porter une attention particulière à la dimension multimodale des transports, afin d'éviter une vision fragmentée des chaînes de déplacement et une absence de cohérence dans les mesures proposées.

Bien qu'aucun texte n'impose de concertation spécifique notamment à l'égard des habitants préalablement à l'enquête publique lors de l'élaboration d'un PDU, la volonté de Viacités d'aboutir à des propositions concrètes, pertinentes et consensuelles s'est notamment traduite par une concertation régulière avec les différents partenaires associés à l'étude, qu'ils soient locaux, communautaires ou extra-communautaires, et ce du début de l'étude à l'approbation du document. En parallèle des comités de pilotage réunissant l'Etat, la Région, le Département, Caen-Métropole et la Communauté d'agglomération Caen la mer, ont été créés, sous la présidence de Viacités, **des comités de suivi du PDU** qui ont permis, grâce à des sollicitations régulières, de dialoguer avec **de nombreux partenaires représentants un large panel de la société civile et les institutions.**

Le présent document expose **le processus** et **les instances** qui ont été mis en place afin d'obtenir un projet de Plan de déplacements urbains le plus largement partagé. Il répond ainsi aux exigences des paragraphes 3° et 5° de l'article R123-8 du code de l'environnement. Il revient ensuite sur **l'arrêt du projet** et **la consultation des personnes publiques associées, organisée conformément à l'article L. 1214-15 du Code des transports de la fin du mois de décembre à la fin du mois de mars.** Enfin, il présente **la procédure d'enquête publique** menée conformément aux dispositions des articles L. 123-1 et suivants du Code de l'environnement, et R. 123-1 et suivants du même code, ainsi que les actions qui seront mises en place après l'approbation du document.

L'élaboration en quelques chiffres	
3 phases de travail sur une période de **2 ans**	
Le comité de pilotage	**6 réunions**
Le comité de suivi	**5 réunions** rassemblant jusqu'à **40 personnes** **8 ateliers** thématiques rassemblant au minimum **une douzaine de personnes**. Plus de **120 organismes conviés**.
L'enquête publique	**34 permanences** **39 visiteurs lors des permanences** **Une quarantaine de personnes physiques ou morales ont adressées des observations à la commission d'enquête publique.**

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage créé dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PDU est le lieu de coordination et de concertation entre Viacités et les instances supra communales qui sont majoritairement gestionnaires d'un réseau routier et/ou autorités organisatrices de transports collectifs.

Il comporte cinq représentants de Viacités, un représentant de l'Etat ainsi qu'un représentant élu des principaux Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et collectivités territoriales de niveau supra communal, intervenants majeurs dans la politique des déplacements urbains : Caen-Métropole, Caen la mer, la Région et le Département.

Il s'est réuni à chacune des trois grandes étapes de la démarche : le diagnostic, les grandes orientations, le plan d'actions.

Ses réunions ont permis d'avoir une approche transversale des différents sujets et ont ainsi favorisé la mise en place d'actions ambitieuses où la coordination et l'intermodalité sont essentielles.

Le comité de pilotage s'est réuni quatre fois durant le processus d'élaboration du nouveau PDU : **les 29 avril 2010, 14 avril 2011, 3 Mai 2012, 26 juin 2012**, une cinquième fois dans un format séminaire PDU, **le 23 octobre 2012 et une sixième fois le 26 septembre 2013**.

La première réunion s'est déroulée **le 29 avril 2010** et a permis de présenter aux membres du comité de pilotage le cadre général prévu pour la révision du PDU et de recueillir leurs remarques. Pour cette première réunion, étaient conviés les 5 représentants de Viacités dont le président, ainsi que :

- Philippe DURON Président de la Communauté d'agglomération Caen la mer et de Caen-Métropole,
- Anne D'ORNANO Présidente du Conseil général du Calvados,
- Laurent BEAUVAIS Président de la Région Basse-Normandie,
- Préfet de la Région Basse-Normandie.

La deuxième réunion du comité de pilotage de la révision du PDU qui portait sur le diagnostic a eu lieu le jeudi **14 avril 2011**, de 9h à 11h, dans les locaux de Viacités. Elle a permis de présenter la synthèse du diagnostic (aspects environnementaux, déplacements et urbanisme) et de recueillir les remarques des membres du COPIL. En plus des élus et agent de Viacités (Eric VEVE, Rudy L'ORPHELIN, Xavier LE COUTOUR, Sèngded CHANTHAPANYA et Benjamin CROZE), ce comité de pilotage a réuni :

- Pierre MOURARET, Elu de la Région,
- André LEDRAN, Elu de Caen Métropole,
- Gilles DUMARTIN et Eric BOGAERT de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM),
- Benoit BESNEHARD du Département,

- Thomas BOUREAU de l'Aucame,
- Mathieu CAZORLA et Julie POLAK de Transitec,

- Emilie GOUIN d'OTE,
- Gilles SABARROS de VPCité.

3 personnes étaient absentes et excusées pour ce comité :

- François OZENNE, Elu de Viacités,
- Mickaël BERTRAND, Elu de Caen la mer,
- Jean-Michel PATRY, DDTM.

Le comité de pilotage du **3 Mai 2012** a été consacré à la définition des objectifs, l'étude de scénarii et à la proposition d'un concept multimodal de déplacements.

Lors de la tenue du comité de pilotage PDU **du 26 juin 2012**, des propositions d'objectifs chiffrés pour le PDU, le plan d'actions, l'évaluation environnementale dans sa globalité et l'annexe accessibilité (diagnostic et proposition de plan d'actions) ont été présentés.

Ce comité de pilotage a réuni des élus et des membres du personnel de Viacités ainsi que les personnes suivantes :

- Corinne FERET, Région Basse Normandie,
- Xavier LECOUTOUR, Elu Ville de Caen,
- Eric BOGAERT, Responsable d'unité, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM),
- Franck FANGET, Chef du service Transports, Région Basse Normandie,
- Eric PARIS, DGA Aménagement et Déplacements, Département du Calvados,
- Emilie PATRY-LEBLANC, Chargée de mission, Syndicat Mixte Caen-Métropole,
- Thomas BOUREAU, Chargé d'étude principal, Aucame,
- Laure DESLANDES, Chargée d'étude, Aucame,
- Cécile GUIGAND, Stagiaire, Aucame,
- Xavier LEPETIT, Stagiaire, Viacités,
- Léa DENTZ, OTE,
- Julie POLAK, Transitec.

Le séminaire PDU du **23 octobre 2012** a permis de présenter le plan d'actions. Y étaient conviés, en plus des élus de Viacités, des représentants de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, Caen-Métropole, du Conseil général du Calvados, du Conseil Régional de Basse-Normandie, de la Préfecture du Calvados, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse Normandie (DREAL).

Un dernier comité de pilotage, avant l'approbation du document, a été organisé **le 26 septembre 2013**. Il a permis de présenter aux partenaires supra-communaux les modifications qui seront apportées au document avant son approbation.

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

Le comité de suivi

Le comité de suivi, dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau PDU, est le lieu d'information et de concertation avec l'ensemble des partenaires de la société civile (associations, chambres consulaires, représentants de syndicats professionnels, bureaux d'études d'urbanisme, ...) et des institutions (Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC), Université, CHU, ...), tous concernés par les enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la mobilité. Les présidents des instances représentées au comité de pilotage, ainsi que leurs services concernés et les maires des 29 communes de l'agglomération ont également été conviés à chaque comité de suivi. **L'annexe 1 présente la liste des personnes invitées aux réunions du comité de suivi.**

Le comité de suivi s'est réuni **5 fois en formation plénière et 8 fois lors d'ateliers thématiques** durant le processus d'élaboration du nouveau PDU.

A la suite de la réunion de lancement **le 16 novembre 2010**, il a été proposé aux participants de participer à **4 ateliers** durant la phase de diagnostic.

Pour chaque atelier, **2 réunions** ont été organisées ; la première avait pour but d'établir un état des lieux et la seconde de définir des enjeux.

Les premières réunions permettaient donc d'avoir des prises de contact et de position dans des débats libres.

Les secondes, grâce à l'élaboration de tableaux « SWOT » (Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces), ont permis d'élaborer une vision partagée du diagnostic.

Sans compter les membres de Viacités et de l'AUCAME, ces ateliers ont rassemblé entre **12 et 15 participants** en moyenne.

Les deux réunions de l'atelier :

- « mobilité individuelle motorisée » se sont déroulées **le 30 novembre 2010 à 9h30 et le 11 janvier 2011 à 9h30 ;**
- « transports collectifs » se sont déroulées **le 30 novembre 2010 à 14h et le 11 janvier 2011 à 14h ;**
- « modes de déplacements actifs » se sont déroulées **le 14 décembre 2010 à 9h30 et le 25 janvier 2011 à 9h30 ;**
- « transports de marchandises en ville » se sont déroulées **le 14 décembre 2010 à 14h et le 25 janvier 2011 à 14h.**

Les personnes inscrites aux ateliers lors de la réunion de lancement avaient des fonctions très différentes :

- Des employés de la POSTE, de la Société de Transport sur Voie Réservée (STVR), de NORMATRANS ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;
- Des représentants des associations : les Dérailleurs, ECO-MOBILE, Handicap Mieux Vivre Accueil (HMVA) ;
- Des agents ou des élus de la ville de Caen, d'Hérouville-Saint-Clair, d'Ifs, de Mondeville, de la Communauté d'agglomération Caen la mer, de Caen-Métropole, du Conseil Régional, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le 13 avril 2011, une présentation de la synthèse du diagnostic (aspects environnementaux, déplacements et urbanisme) a été faite aux membres du comité de suivi afin de recueillir leurs remarques. En plus d'élus et de techniciens de Viacités, des membres de l'AUCAME, de Transitec et d'OTE, environ 40 personnes appartenant aux services techniques et au monde associatif ou à des entreprises étaient présentes.

- Pour les associations :

AIR COM, Association Valentin Haüy (AVH), Cécitix, Démosthène, les Dérailleurs, Eco-mobile, Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), FNAUT, Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE), HMVA, Ligue Contre la Violence Routière (LCVR) 14, MDPH, MEFAC, Vitrines de Caen.

- Pour les entreprises, administrations et services de l'Etat :

TER Basse-Normandie : Représentant du pôle marketing, Entreprise de taxi, Keolis Caen : Directeur, STVR : Direction des déplacements, CARSAT : Référent risque routier, DDTM : Correspondant territorial, responsable unité déplacements, DREAL : Responsable unité déplacements, Université de Caen : Chargé de mission Plans Déplacements Entreprise, SHEMA : Chargée d'opération, chargée de communication ,

- Pour les collectivités :

Caen la mer : Directeur général adjoint, directeur des Infrastructures, Caen-Métropole : Chargée de mission, Conseil général : Chargée de mission développement durable, Responsable service transport, Région Basse-Normandie : Chef de pôle, Ville de Caen : Coordinateur CLIC, Conseiller mobilité, Service de gestion de l'espace public, Direction générale des services techniques.

Le comité de suivi du **3 mai 2012** a été dédié à la définition des objectifs, à l'étude de scénarios et à la proposition d'un concept multimodal de déplacements.

Le comité de suivi du **26 juin 2012** a été consacré à la proposition d'objectifs chiffrés, à la partie diagnostic et plan d'actions de l'annexe accessibilité et à une synthèse de l'évaluation environnementale.

En plus d'élus et de techniciens de Viacités, ce comité de suivi a rassemblé une quarantaine de personnes issus de services techniques ou d'associations tels que : ADEME, Air COM, Association Valentin Houy, (AVH), Auxiliaire des aveugles, Aucame, Bureau d'études en urbanisme, Caen la mer, Caen Métropôle, Carsat, Cécitix, Conseil général, DDTM, Démosthène, Les dérailleurs, Eco-Mobile, Ecole des chiens d'aveugles, FFMC, Grape, HMVA, Keolis, LCVR, Normatrans, SNCF, Ville de Caen, Ville d'Hérouville-Saint-Clair.

Lors du comité de suivi du **23 octobre 2012,** l'essentiel du projet de PDU a été présenté, en présence de représentants de APAEI, AVH, CCI, Cécitix, Démosthène, HMVA, Eco-mobile, FFMC, FNAUT, GRAPE, Ligue de Basse-normandie de Cyclotourisme, LCVR, Normatrans, Réseau Vert Basse Normandie, SHEMA, SNCF, Ville de Caen, Vitrines de Caen.

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

La concertation avec les communes

Un travail de dialogue plus personnalisé avec les 29 communes que comptait Caen la mer en 2012 a également été mis en œuvre grâce :

- À la diffusion, début 2011, d'un questionnaire de diagnostic, présent en annexe 2, aux 29 communes de l'agglomération pour appréhender les problématiques locales, dès le début du travail de diagnostic.

Ce questionnaire comportait 24 questions, réparties en 4 grandes catégories : circulation automobile, transports collectifs, livraisons de marchandises et modes actifs. Il a été envoyé aux 29 communes de l'agglomération (hors Caen, Hérouville-Saint-Clair, Ifs et Mondeville, rencontrées spécifiquement) courant janvier 2011.

Au 11 avril 2011, Viacités recensait 17 retours et 4 rencontres sur 29 communes, soit un taux de consultation de 72 %.

Principaux enjeux issus des retours des prises de contact avec les communes

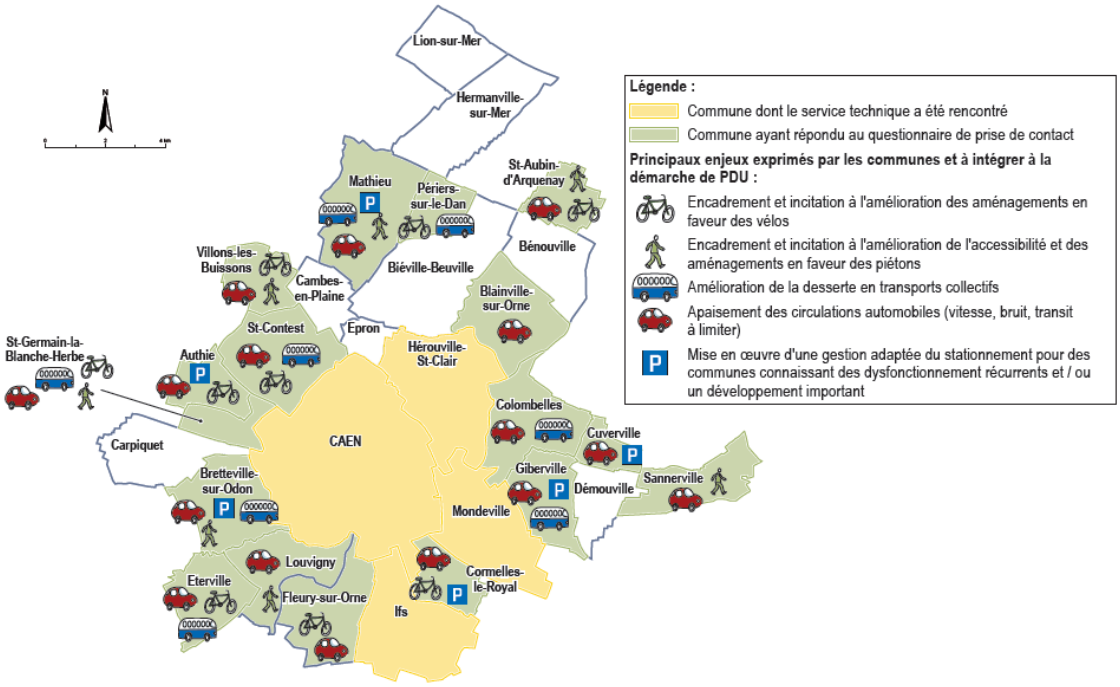

- À la présentation par Viacités des mesures relatives au stationnement dans les communes disposant d'une police municipale, et plus largement à la présentation du concept cible multimodal du PDU à l'horizon 2030 et de sa version opérationnelle à l'horizon de 2018 lors de réunions au niveau communal, ainsi qu'à tous les principaux gestionnaires de réseau, aux personnes publiques associées, mais également lors de 3 commissions thématiques de Caen la mer, entre mai et juillet 2012.

Authie

Le vendredi 11 mai 2012 de 15h00 à 16h30 à la mairie, en présence de M. PIZY.

Bénouville

Le mercredi 23 mai 2012 de 11h00 à 12h30 à la mairie, en présence de M. LEPAREUR et M. MUH.

Biéville-Beuville

Le mardi 29 mai 2012 de 10h00 à 11h30 à la mairie, en présence de M. VINOT-BATTISTONI.

Blainville-sur-Orne

Le mercredi 9 mai 2012 de 16h30 à 18h00 à la mairie, en présence de M. FRANCOISE et M. BRIARD.

Bretteville-sur-Odon

Le mercredi 23 mai 2012 de 8h30 à 10h00 à la mairie, en présence de M. ESTRADE et M. OZENNE.

Caen

Rencontres avec M. DURON et les différents services en juin et le 3 septembre 2012.

Cambes-en-Plaine

Le mercredi 30 mai 2012 de 10h00 à 11h30 à la mairie, en présence de M. BERTRAND.

Carpiquet

Le lundi 14 mai 2012 de 14h00 à 15h30 à la mairie, en présence de M. SERARD.

Colombelles

Le lundi 21 mai 2012 de 14h30 à 16h00 à la mairie, en présence de M. SUEUR et M. POTTIER et le 13 septembre 2012.

Cormelles-le-Royal

Le vendredi 1er juin 2012 de 14h30 à 16h00 à la mairie, en présence de M. OBLIN et Mme BOURSIN et le 14 septembre 2012.

Cuverville

Le lundi 14 mai 2012 de 16h30 à 18h00 à la mairie, en présence de M. HARDEL et M. POSE.

Démouville

Le mardi 22 mai 2012 de 10h30 à 12h00 à la mairie, en présence de M. LAVILLE.

Epron

Le mardi 22 mai 2012 de 14h00 à 15h30 à la mairie, en présence de M. GUEGUENIAT et M. LEMENOREL et le 17 octobre 2012.

Eterville

Le jeudi 31 mai 2012 de 10h30 à 12h00 à la mairie, en présence de M. RAGOT et M. LEBREUILLY.

Fleury-sur-Orne

Le jeudi 10 mai 2012 de 14h30 à 16h00 à la mairie, en présence de M. LECERF et le 12 octobre 2012.

Giberville

Le lundi 21 mai 2012 de 16h30 à 18h00 à la mairie, en présence de M. LENEVEU.

Hérouville-Saint-Clair

Le vendredi 7 septembre 2012, en présence de M. THOMAS.

Hermanville-sur-mer

Le mardi 15 mai 2012 de 9h30 à 11h00 à la mairie, en présence de M. LELANDAIS.

Ifs

Le vendredi 1er juin 2012 de 9h30 à 11h00 à la mairie, en présence de M. GAUCHARD et M. GRUENAIS et le 25 septembre 2012.

Lion-sur-mer

Le lundi 21 mai 2012 de 10h00 à 11h30 à la mairie, en présence de M. GILLES et M. GOUVENAUX.

Louvigny

Le mercredi 30 mai 2012 de 12h00 à 13h30 à la mairie, en présence de M. LEDOUX.

Mathieu

Le jeudi 24 mai 2012 de 18h00 à 19h30 à la mairie, en présence de M. POIRIER.

Mondeville

Le jeudi 24 mai 2012 de 15h30 à 17h00 à la mairie, en présence de Mme MIALON-BURGAT et MM. CHESNEL et JEANNE et le 24 octobre 2012.

Périers-sur-le-Dan

Le jeudi 12 juin 2012

Saint-Aubin-d'Arquenay

Le jeudi 31 mai 2012 de 15h00 à 16h30 à la mairie, en présence de M. AUFFRET.

Saint-Germain-la-Blanche-Herbe

Le mercredi 30 mai 2012 de 14h30 à 16h00 à la mairie, en présence de M. COSSON et M. LE HELLEY

Saint-Contest

Le vendredi 11 mai 2012 de 16h30 à 18h00 à la mairie, en présence de M. DESNYDER.

Villons-les-Buissons

Le mardi 29 mai 2012 de 15h00 à 16h30 à la mairie, en présence de M. LEQUERLER et M. REGNIER.

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

L’arrêt du projet et les avis

Un travail de suivi régulier et de validation des grandes étapes du PDU a été réalisé au sein des instances de Viacités, à savoir la Commission PDU, le Bureau et le Comité Syndical durant l'élaboration du PDU qui a été structurée autour de trois grandes phases de travail successives et complémentaires :

- **L'état des lieux**, qui a permis de partager un diagnostic fourni analysant thème par thème le fonctionnement actuel des déplacements à l'échelle du territoire de Caen la mer. La réalisation de l'état des lieux s'est déroulée de **novembre 2010 à mai 2011** et s'est articulée autour de **8 ateliers** thématiques concernant 4 thèmes : **« la mobilité individuelle motorisée », « les transports collectifs », « les modes de déplacements actifs » et « les transports de marchandises en ville »**. Le diagnostic du PDU s'est aussi largement appuyé sur les résultats de l'enquête ménages déplacements (EMD) réalisée, en parallèle, selon le standard CERTU, à l'échelle du Calvados, dans le cadre du groupement de commandes avec Caen-Métropole et le conseil général du Calvados ;
- **La définition d'objectifs et d'une vision stratégique pour le PDU**, notamment au travers d'une vision cible multimodale pour l'agglomération à l'horizon 2030. Cette phase s'est déroulée **de juin à décembre 2011** ;
- La définition d'un **plan d'actions** opérationnel et de principes de suivi et de gouvernance, garantissant la bonne mise en œuvre du PDU. Cette phase s'est déroulée **de janvier à octobre 2012.**

L'évaluation environnementale et l'annexe accessibilité du PDU ont été réalisées en parallèle de ces différentes phases de travail. Concernant la thématique de l'accessibilité, les associations de personnes en situation de handicap ont été conviées à une réunion spécifique le 2 mai 2012 pour la préparation de l'annexe accessibilité du PDU et associées, de manière systématique, aux réunions plénières du comité de suivi.

Conformément à l'article L1214-14 du code des transports, la révision du PDU de 2001 a abouti à l'élaboration d'un nouveau PDU couvrant le PTU en vigueur jusqu'à fin 2012. Les services de l'Etat, la Région Basse-Normandie et le Département du Calvados, en leur qualité d'autorités organisatrices de transport ou de gestionnaires d'un réseau routier, ont été associés à son élaboration, de même que Caen la mer et le syndicat mixte Caen-Métropole. En outre, les représentants des professions et des usagers des transports ainsi que des associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie et les associations agréées de protection de l'environnement ont été consultées sur le projet à travers le comité de suivi.

La commission PDU et le Bureau de Viacités ont émis un avis favorable sur le projet de PDU respectivement les 13 et 20 novembre 2012.

Le comité syndical a délibéré le 5 décembre 2012 pour arrêter le projet de PDU (cf. Annexe 3). En application de l'article 28-2 de la LOTI, ce projet a été soumis pour avis à la fin du mois de décembre 2012;

- A Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Au conseil régional de Basse-Normandie ;
- Au conseil général du Calvados ;
- Aux conseils municipaux des 29 communes incluses dans le PTU à cette date.

Ce projet a aussi été envoyé pour avis à la communauté d'agglomération Caen la mer, avec le même délai de réponse. Enfin le Préfet a également été saisi en sa qualité d'autorité environnementale sur le fondement de l'article L. 122-7 du code de l'environnement. Les avis recueillis ont été joints au dossier d'enquête publique mis à disposition du public dans les 29 mairies que comptait Caen la mer au 31 décembre 2012, dans les 4 pôles de vies de Caen ainsi qu'à Viacités pendant toute la durée de l'enquête publique. Ces avis sont présentés en annexe 4.

Dès réception de ces avis, les services de Viacités et la commission PDU ont engagé des réflexions pour prendre en compte les remarques afin de soumettre à l'approbation du comité syndical un document amendé par un travail de concertation.

Plan de Déplacements Urbains

VIACITÉS

Déplaçons-nous autrement

L’enquête publique

Par délibération du 5 décembre 2012 (cf. annexe 3), le comité syndical de Viacités a décidé de soumettre, in fine, le projet de PDU à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Le 21 décembre, le président de Viacités a sollicité la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête par le Tribunal Administratif de Caen (cf. annexe 5).

Le 21 janvier 2013, (cf. annexe 6) le Tribunal Administratif de Caen a désigné la commission d'enquête suivante, pour conduire l'enquête publique :

Présidente :

- Madame Aude BOUET-MANUELLE, Expert agricole et foncier.

Membres Titulaires :

- Madame Danielle FAYSSE, Urbaniste.
- Monsieur Noël LAURENCE, Retraité de l'armée de l'air.

En cas d'empêchement de Madame Aude BOUET-MANUELLE, la présidence de la commission aurait été assurée par Madame Danielle FAYSSE.

Madame Catherine DE LA GARANDERIE, Attachée territoriale à la retraite était désignée comme membre suppléant en cas d'empêchement de l'un des membres titulaires.

Les membres de la commission d'enquête ont rencontré le Président de Viacités, le 11 février 2013. Il a été convenu d'organiser 34 permanences dans les 29 communes que comptait l'agglomération de Caen la mer en 2012, dans les 4 pôles de vie situés sur la ville de Caen ainsi qu'une permanence dans les locaux de Viacités.

L'arrêté d'enquête publique (cf. annexe 7) a été pris le 27 mars 2013. Cet arrêté, ainsi que l'avis d'enquête publique (cf. annexe 8), ont été rédigés en prenant compte les différentes textes relatifs à l'enquête publique et notamment l'article L1214-15 du code des transports et le chapitre III du titre 2 du livre 1er code de l'environnement.

Mi-mars, un courrier a été adressé aux maires pour leur expliquer le déroulement de la procédure (cf. annexe 9).

Puis le dossier soumis à enquête publique composé de 10 documents a été déposé dans chacun des lieux d'enquête et mis en ligne sur le blog de Viacités.

Une adresse e-mail spécifique (commssisiondenquetepdu@viacites.org) a été créée afin que le public puisse s'exprimer directement par courriel lors de l'enquête publique.

Des actions de communication auprès du grand public, en plus des mesures d'affichage réglementaires, ont été menées pour l'informer de la tenue de l'enquête publique sur le PDU, notamment :

- La diffusion d'un kit de communication, il a été transmis aux 29 communes, aux pôles de vie de Caen, à la Communauté d'agglomération de Caen la mer et au Conseil général afin que chaque collectivité relaie dans les réseaux dont elle dispose l'actualité du PDU ;

- Des affiches en différents formats ont été réalisées et diffusées dans les stations tramway et dans les véhicules du réseau Twisto ;

- Le site internet de Viacités et le blog ont aussi informé les internautes des dates de permanence de la commission d'enquête. Les documents soumis à enquête publique étaient consultables sur le blog.

Planning des permanences de la commission d'enquête.

Diffusion des dates de permanences de la commission d'enquête dans les écrans des véhicules du réseau Twisto.

Affiche informant de la tenue de l'enquête publique

Début juin, l'ensemble des registres d'enquête publique a été remis aux membres de la commission d'enquête.

Le 17 juin 2013, la commission d'enquête publique a établi un procès verbal d'enquête comprenant :

- Un tableau de synthèse des différentes observations, auxquelles Viacités a été invité à répondre ;
- Un tableau de synthèse des avis des Personnes Publiques Associées ;
- Une liste de questions orientées autour de six axes définis dans le projet de PDU.

Viacités a remis à la commission d'enquête publique son mémoire en réponse lors d'une réunion en date du 3 juillet 2013.

Le 16 juillet 2013, la commission d'enquête publique a remis à Viacités un rapport relatant le déroulement de l'enquête précisant notamment que l'enquête s'était déroulée dans le respect de la réglementation, de manière tout à fait satisfaisante et dans un souci d'information du public. Un second document accompagné ce rapport et présentait ses avis et conclusions.

L'encadré de la page suivante présente l'avis de la commission d'enquête publique et ses cinq recommandations.

Les copies du rapport et des conclusions de la Présidente de la commission d'enquête sont consultables à Viacités, et dans les 29 mairies appartenant à la Communauté d'agglomération en 2012.

Un courrier a été adressé aux maires pour les informer des conditions de mises à disposition du rapport (cf. annexe 10).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont également consultables sur le blog de Viacités.

Par ailleurs, en application des dispositions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 consolidée en 2011 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, toute personne pourra obtenir, à ses frais, communication du rapport et des conclusions de la présidente de la commission d'enquête auprès de Viacités.

Dès réception de cet avis, les services de Viacités et la commission PDU ont engagé des réflexions pour prendre en compte ces recommandations afin de soumettre à l'approbation du comité syndical un document amendé par un travail de concertation.

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

La commission d'enquête émet un avis favorable sur le dossier de P.D.U. tel qu'il a été mis à l'enquête et, outre les suggestions faites ci-avant, assortit cet avis des cinq recommandations suivantes :

1/ Que le Syndicat Viacités demande à être consulté lors de l'élaboration des PLU des communes de Caen la mer et a minima fasse inscrire dans les PADD les projets de nouvelles lignes de TCSP,

2/ Qu'une lianes soit créée dès à présent sur la RD7 et que Viacités respecte son engagement d'étudier la possibilité de créer une voie réservée au bus et au covoiturage,

3/ Que Viacités prenne en compte, dès la prochaine révision du PDU, la problématique transport de marchandises, propose en accord avec les acteurs économiques de ces déplacements un réel plan d'actions de nature à réduire l'impact de ces transports sur l'environnement tout en respectant leurs impératifs économiques et étudie notamment l'utilisation des voies fluviales et/ou des anciennes voies ferroviaires.

4/ Que Viacités prévoit la « mutabilité des espaces de stationnement public » dans les secteurs qui seront dans le futur desservis par une ligne de TCSP, l'idée étant de pouvoir utiliser ultérieurement ces places de parking pour le TCSP et/ou pour des voies douces.

5/ Que les normes de stationnement en zone 2 pour les bureaux et activités soient assouplies car cette mesure risque d'avoir un effet contre-productif en incitant les entreprises à s'établir en dehors des secteurs desservis par des transports en communs performants, ce qui irait à l'encontre de l'objectif recherché.

Ainsi fait et clos le 12 juillet 2013
Sur 39 pages

Aude BOUET-MANUELLE

Danielle FAYSSE

Noël LAURENCE

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

Remise en chantier, gouvernance et mise en œuvre.

La remise en chantier

Le projet de Plan de déplacements urbains établi sur 29 communes est soumis à l'approbation du comité syndical de Viacités à l'automne 2013. L'extension du Périmètre de Transports Urbains intervenue le 1er janvier 2013 n'y fait pas obstacle puisque l'alinéa 2 de l'article L1214-21 du code des transports prévoit que « L'élaboration du plan de déplacements urbains dont le projet a été arrêté peut être conduite à son terme sur le périmètre antérieur par l'autorité organisatrice des transports urbains. »

L'extension du Périmètre de Transports Urbains au 1er janvier 2013 entraîne néanmoins l'obligation de couvrir les 6 nouvelles communes par un PDU dans un délai de trois ans. C'est pourquoi le PDU sera remis en chantier, dès son approbation.

Le projet de PDU arrêté par le comité syndical le 5 décembre 2012 a été présenté cet été aux six nouvelles communes de l'agglomération de Caen la mer et les services techniques de Viacités ont d'ores et déjà commencé le travail de diagnostic des problématiques de mobilités avec ces communes.

La gouvernance et la mise en œuvre

Pour atteindre ses objectifs, le PDU s'appuie sur un plan d'actions détaillé programmant les actions sur la période 2013-2018. Celui-ci est composé d'une cinquantaine de mesures regroupées en 6 axes.

Afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'actions du PDU, autant dans sa temporalité que dans son contenu, il est nécessaire d'inscrire la réalisation des actions du PDU au sein d'un pilotage global de la part de la collectivité. Ce pilotage devra être en lien avec ses ressources et les évolutions des actions dans le temps. Pour ce faire, il est prévu de créer, puis de réunir annuellement voire plus souvent :

- Le comité des partenaires du PDU : ce comité permet de présenter l'avancement du PDU aux différents partenaires et de les associer dans la mise en œuvre des actions. Sa composition reprend celle du comité de suivi du PDU ;
- Le comité des maîtres d'ouvrage du PDU : ce comité a pour objectif de suivre l'avancement de la réalisation des actions du PDU. Il est composé de l'ensemble des services des maîtres d'ouvrage identifiés dans le plan d'actions du PDU. Concernant les communes de Caen la mer, il est prévu de les solliciter tous les deux ans au moyen d'un questionnaire pour connaître l'avancement des actions les concernant ;
- La conférence de la mobilité : cette conférence doit permettre aux différents maîtres d'ouvrage et autorités organisatrices de transport d'échanger sur leurs politiques de mobilité afin d'améliorer leur cohérence et leur coordination. Elle doit également favoriser le développement de l'intermodalité et d'une information voyageurs multimodale ;
- Une commission des politiques cyclables et des modes actifs : il sera proposé de créer une commission réunissant associations et élus, et dont la vocation sera d'être

un lieu d'échange sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques en la matière.

Concernant la réalisation effective des actions du PDU, il est nécessaire d'instaurer progressivement un certain nombre de mécanismes et d'actions, et de pérenniser ceux qui existent déjà, afin de garantir la mise en œuvre des mesures. A ce titre, le dispositif de suivi et d'évaluation du PDU fait partie intégrante du PDU (cf. pages 112 à 124 du document « Plan de Déplacements Urbains sur le territoire de Caen la mer 2013-2018) sans pour autant se prêter à une présentation sous forme de fiche action.

Le suivi et l'évaluation régulière du PDU s'appuieront notamment sur :

- Une série de 31 indicateurs de suivi ;
- Un observatoire de la mobilité et de ses impacts, dont le suivi et l'exploitation pourraient être confiés à l'Aucame ;
- L'élaboration d'un compte déplacement ;
- Un travail de concertation avec la population sur les grandes politiques de mobilité durable ;
- L'évaluation périodique des performances du réseau de bus.

Annexe 1 : Liste des partenaires invités au comité de suivi

Les aménageurs :

APSYS

AGENCE SCHNEIDER, Gérant.

AMENAGEO, Gérants.

Bouygues Immobilier, Directeur.

CAEN HABITAT, Directeur Général.

CALVADOS HABITAT, Directeur Général.

FONCIM SAS, Directeur.

Icade Promotion.

LA PLAINE NORMANDE Agence de Caen-Hérouville St Clair, Directeur.

LA PLAINE NORMANDE Agence de Caen-Ifs, Directeur.

La Caennaise Société de Développement Immobilier, Directeur.

LOGIPAYS, Directeur.

NEILL INGENIERIE SERVICES (N.I.S.), Gérant.

NORMANDIE AMENAGEMENT, Directeur Général.

ORPUS, Gérant.

PARTELIOS, Directeur.

PLANIS, Gérant.

SAFAUR.

SARL Vesques Holding.

Sedelka.

SETUP-ENVIRONNEMENT, Gérant.

SHEMA, Directeur Général.

Syndicat mixte régionale des ports de Caen, Ouistreham et Cherbourg, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement.

Synergia, Président.

Les acteurs des transports

Conduit'Eco.

Fédération de Clubs Logistiques Basse-Normandie, Président.

Fédération Nationale des Transports Routiers Basse-Normandie (FNTR).

KEOLIS CAEN, Directeur.

KEOLIS CALVADOS, Directeur.

La Poste,

MOBISTO, Directeur.

MyCyclo.

NORMATRANS, Directeur d'exploitation.

SNCF Basse-Normandie, Directeur Délégué TER.

STVR, Directeur Général.

Syndicat Départemental des Artisans du Taxi du Calvados, Président.

TLF Normandie, Déléguée Régionale.

Union Nationale des Organisations Syndicales des Transports Routiers Automobiles de Normandie (UNOSTRA), Président Régional.

VINCI PARK, Responsable d'exploitation.

Yoyo Car.

Les acteurs du handicap :

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Directrice.

Association Handicap Mieux Vivre Accueil (HMVA), Président.

Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Caen (APAEI), Président.

Handicap Citoyen, Président.

Cecitix, Présidente.

Association Valentin Haüy (AVH) du Calvados, Président.

Association des Paralysés de France, APF - DELEGATION DU CALVADOS, Directeur.

Clic de Caen, Responsable de la coordination.

Les institutionnels :

Académie de Caen, Recteur.

Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie (ARS), Directrice.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados, Président.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen (CCI), Président.

Centre Hospitalier Universitaire de Caen (CHU), Directeur Général.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados (DDCS), Directrice.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM), Directeur.

Direction Départementale de la Sécurité Publique, Directeur.

Direction de la Réglementation de la Police et de la Sécurité, Directeur.

Pole Emploi, Directeur.

Direction Régionale Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Directeur.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse Normandie (DREAL), Directeur.

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), Directeur.

Groupement de Gendarmerie de Caen, Colonel.

Inspection Académique du Calvados, Inspecteur d'académie.

Préfecture du Calvados, Préfet du Calvados.

Université de Caen Campus 1, Président(e).

Collectivités :

Communauté d'Agglomération CAEN LA MER, Président.

Syndicat Mixte CAEN METROPOLE, Président.

Conseil Régional de BASSE-NORMANDIE, Président.

Conseil Général du Calvados, Président.

Bureau des Temps et Direction de la Police et de la Sécurité municipale Ville de CAEN.

29 Communes de Caen la mer.

Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME), Directeur.

Tous les référents des plans de mobilité (PDE – PDA) :

20 plans de mobilité avaient été signés en 2010.

60 plans de mobilité avaient été signés en 2012.

Syndicats :

Union départementale CGT Calvados.

Union départementale CFDT Basse-Normandie.

Union départementale CFTC Calvados.

Union départementale FO Calvados.

Union départementale sud.

Fédération syndicale unitaire.

Union départementale de l'UNSA Calvados.

UD UR CFE CGC.

Calvados confédération générale petites et moyennes entreprises (CGPME).

MEDEF du Calvados.

Syndicat départemental des artisans, Président.

<u>Partenaires associatifs:</u>

Air C.O.M, Président.

Association CONDUIT'ECO.

Association DEMOSTHENE, Présidente.

Association Eco-mobile, Président.

Association les Dérailleurs, Président.

Association Pôle TES, Président.

Association Réseau Vert de Basse-Normandie, Président.

Association Vélo-services.

AUTCAC (FNAUT), Président.

Automobile Club de l'Ouest.

AQM.

Comité Régional d'Etudes pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Basse-Normandie (CREPAN), Présidente.

Fédération Française de Cyclo-Tourisme (FFTC) à Caen.

Fédération Française des Motards en Colère, Président.

GRAPE (groupement régional des associations de protection de l'environnement).

Les Vitrines de Caen, Président.

Ligue contre la violence routière.

Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC), Directrice.

UFC Caen, Président.

Annexe 2 : Questionnaire de diagnostic

Plan de Déplacements Urbains

VIACITÉS

Déplaçons-nous autrement

Prise de contact

avec les communes et les acteurs locaux en matière de mobilité

Remarques

- Les **mots en gras** sont explicités dans le glossaire (page 4).
- La carte fournie en pièce jointe du questionnaire est destinée à être complétée (localisation des informations demandées).

Ce questionnaire est à retourner à : **Julie Polak**

TRANSITEC 5, rue de Charonne
75 011 Paris

1. Circulation automobile

1.1 Voirie et circulation

- Observez-vous du **trafic de transit** dans votre commune ? **Oui** ☐ **Non** ☐

  ↻ Entourez les zones concernées sur la carte, en les nommant **1.1.A**

- Observez-vous des difficultés de circulation particulières : congestion aux heures de pointes, vitesses excessives, carrefours dangereux, etc. ? **Oui** ☐ **Non** ☐

  ↻ Entourez les zones concernées sur la carte, en les nommant **1.1.B**

- Des mesures d'apaisement (mise en place de zone de circulation apaisée de type **zone 30**, **zone de rencontre**, **aire piétonne**) ou de gestion du trafic (création de carrefour à feux, etc.) sont-ils en place ? **Oui** ☐ **Non** ☐

  Des mesures d'apaisement sont-elles en projet dans votre commune ? **Oui** ☐ **Non** ☐

  Si oui, quand ? .....

  ↻ Entourez les aménagements concernés sur la carte, en les nommant **1.1.C**

- La circulation automobile engendre-t-elle une nuisance sonore excessive dans votre commune ? **Oui** ☐ **Non** ☐

  ↻ Entourez les secteurs les plus bruyants sur la carte, en les nommant **1.1.D**

1.2 Stationnement

- Le stationnement public est-il réglementé sur votre commune ? **Oui** ☐ **Non** ☐
- Observez-vous des dysfonctionnements récurrents (stationnement illicite hors case, stationnement sur des passages piétons, sur des trottoirs) quant à cette offre de stationnement public ? **Oui** ☐ **Non** ☐

↻ Entourez les zones de dysfonctionnement sur la carte, en les nommant **1.2**

- Quelle est la norme de stationnement pour les nouvelles constructions, intégrée au PLU de la commune ? (art. 12 des zones U et AU)

.....

.....

2. Transports collectifs

- Les habitants de la commune vous ont-ils fait part d'attentes particulières en termes de desserte en transports collectifs urbains notamment depuis la mise en place du nouveau réseau Twisto (septembre 2009) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui, lesquelles ? .....

.....

- La commune possède-t-elle des aménagements de **sites propres** et/ou de priorité aux carrefours ? **Oui** ☐ **Non** ☐

↻ Entourez les aménagements sur la carte, en les nommant **2**

- Les arrêts de bus de la commune sont-ils de plain-pied et accessibles à l'ensemble des piétons y compris les personnes à mobilité réduite ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Des mises en accessibilité sont-elles en projet ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui, quand ? .....

- Les trottoirs de la commune, notamment ceux menant aux arrêts de bus, nécessitent-ils des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite ? **Oui** ☐ **Non** ☐
- Prévoyez-vous un plan ou programme de travaux de mise en accessibilité ? **Oui** ☐ **Non** ☐

Si oui, quand ? .....

3. Livraison de marchandises

- Avez-vous une réglementation et des emplacements spécifiques liés aux livraisons ? **Oui** ☐ **Non** ☐

↻ Entourez les zones concernées sur la carte, en les nommant **3.A**

- Les livraisons engendrent-elles des dysfonctionnements particuliers (ralentissement des circulations, gêne des transports collectifs, etc.) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

↻ Entourez les zones concernées sur la carte, en les nommant **3.B**

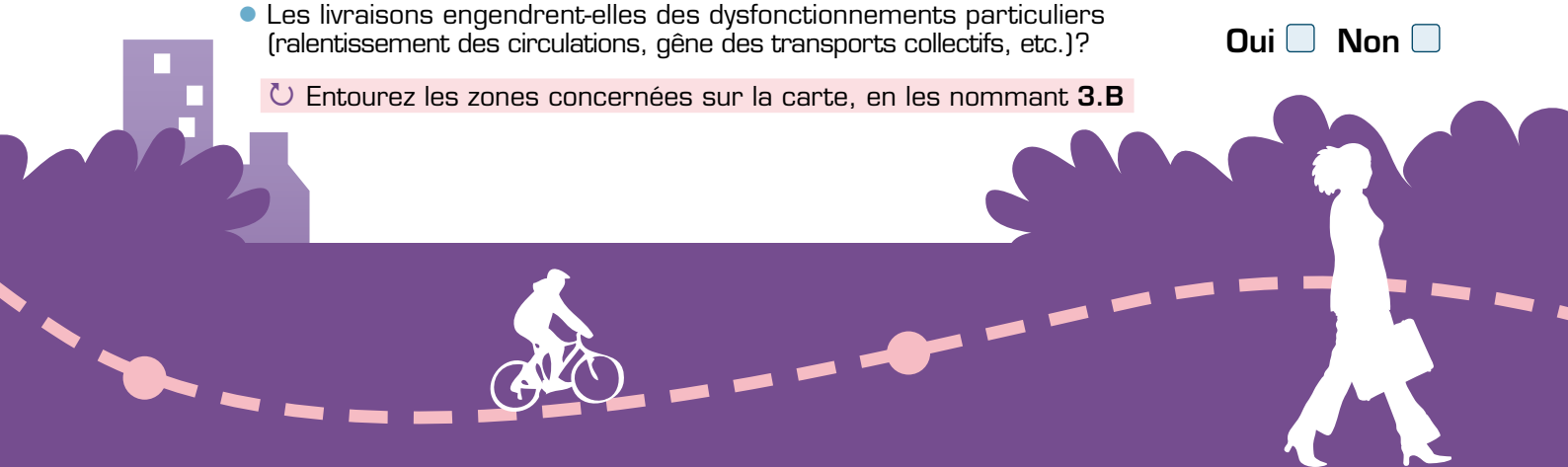

4. Modes actifs (marche, vélo, etc.)

4.1 Aménagements cyclables

- Avez-vous mis en place des aménagements cyclables sur votre commune ? (**bandes** et **pistes cyclables**, double sens cyclables, **voie verte,** cheminements cyclo-pédestres, SAS vélos aux feux, boutons poussoirs pour cycles) **Oui** ☐ **Non** ☐

  ↻ Entourez les aménagements sur la carte, en les nommant **4.1.A**

  Si non, en avez-vous le projet ? **Oui** ☐ **Non** ☐

- Avez-vous mis en place des équipements (arceaux, abris couverts) pour le stationnement des vélos près des commerces, services ou équipements publics de votre commune ou prévoyez-vous de le faire ? **Oui** ☐ **Non** ☐

- La commune possède-t-elle un plan vélo ? **Oui** ☐ **Non** ☐

  Pouvez-vous nous le fournir ? **Oui** ☐ **Non** ☐

- Observez-vous des dysfonctionnements récurrents quant à la pratique du vélo sur votre commune ? (aménagements cyclables encombrés, vitesses excessives mettant en danger les cyclistes, manque de visibilité, etc.) **Oui** ☐ **Non** ☐

  ↻ Entourez les zones de dysfonctionnement sur la carte, en les nommant **4.1.B**

- Y a-t-il des normes prévues pour imposer un minimum d'équipements ou d'aménagements pour le stationnement des vélos dans votre POS ou PLU ou prévoyez-vous de le faire à l'occasion d'une prochaine modification ou révision ? **Oui** ☐ **Non** ☐

- En dehors des aménagements spécifiques pour les vélos et séparés de la circulation (pistes cyclables, cheminements cyclo-pédestres) prévoyez-vous d'intégrer les vélos dans les voiries classiques grâce à des aménagements de partage de la voirie (double sens cyclables, **zones de rencontres**, SAS vélos aux feux, boutons poussoirs pour cycles, etc.) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.2 Cheminements piétons

- La commune possède-t-elle un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ? **Oui** ☐ **Non** ☐

  Si oui, pouvez-vous nous le fournir ? **Oui** ☐ **Non** ☐

- Comment envisagez-vous l'objectif de mise en accessibilité complète de la voirie fixé à 2015 ?

  .....

  .....

- Est-ce intégré à un programme de travaux (pose de bateaux, élargissement ou suppression de trottoirs dans le cadre de zones de rencontres, déplacement de mobilier urbain, panneaux ou candélabres) ? **Oui** ☐ **Non** ☐

- Observez-vous des dysfonctionnements récurrents quant à la pratique de la marche à pied sur votre commune ? (trottoirs absents, trottoirs ne respectant pas les normes d'accessibilité, etc.) **Oui** ☐ **Non** ☐

  ↻ Entourez les zones de dysfonctionnement sur la carte, en les nommant **4.2**

Glossaire

Trafic de transit : trafic automobile traversant la commune sans s'y arrêter (aucune interaction avec les commerces et équipements de la commune).

Zone 30 : zone apaisée où la circulation automobile est limitée à 30km/h.

Zone de rencontre : zone sans différenciation des espaces, à priorité piétonne et ouverte à tous les modes de circulation (vitesse de circulation automobile limitée à 20 km/h).

Aire piétonne : zone réservée à la circulation des piétons et des cycles (sauf dispositions contraires). Priorité absolue accordée aux piétons.

Site propre : couloir réservé exclusivement à la circulation des transports collectifs pouvant être séparé ou non physiquement de la circulation automobile. Le site propre peut être ouvert à la circulation des cycles par arrêté municipal.

Piste cyclable : chaussée exclusivement réservée aux cycles et séparée physiquement de la circulation automobile. Elle peut être unidirectionnelle et bidirectionnelle.

Bande cyclable : espace sur voirie exclusivement réservée aux cycles et dont la délimitation avec la voie de circulation automobile est réalisée grâce à un marquage au sol.

Voie verte : voirie exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons, voire des cavaliers, sans priorité d'un mode vis-à-vis d'un autre.

Z&A conseil RC BOBIGNY 997 506 001 GROUPE : Une Belle Agence

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

TRANSITEC
5, rue de Charonne
75 011 Paris
Tél. 01 43 48 36 59

Annexe 3 :
Avis des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité Administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Plan de Déplacements Urbains

sur le territoire de Caen la mer
2013 - 2018

Avis des Personnes Publiques Associées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Plan de Déplacements Urbains
VIACITÉS
Déplaçons-nous autrement

Sommaire

Préfet du Calvados

Conseil Régional de Basse-Normandie

Conseil général du Calvados

Communauté d'agglomération de Caen la mer

Les conseils municipaux de :

Authie
Bénouville
Biéville-Beuville
Blainville-sur-Orne
Bretteville-sur-Odon
Caen
Cambes-en-Plaine
Carpiquet
Colombelles
Cormelles-le-Royal
Cuverville
Démouville
Epron
Eterville
Fleury-sur-Orne
Giberville
Hermanville-sur-mer
Hérouville-Saint-Clair
Ifs
Lion-sur-mer
Louvigny
Mathieu
Mondeville
Périers-sur-le-Dan
Saint-Aubin-d'Arquenay
Saint-Contest
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
Sannerville
Villons-les-Buissons

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

S.M.T.C.A.C.
- 2 AVR. 2013
A[illegible]

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS

Caen, le 29 MAR. 2013

Monsieur le président,

Par délibération du 5 décembre 2012 le comité syndical de Viacités a arrêté son projet de Plan de Déplacements Urbains. Vous me l'avez fait parvenir le 26 décembre 2012. Conformément aux articles L 1214-15 du code des transports et 28-2 de la loi d'orientation des transports intérieurs, je vous fais part de mon avis.

L'Enquête Ménages Déplacements du Calvados 2010-2011 a mis en évidence la place prépondérante prise par la voiture dans les déplacements urbains.

Les objectifs de répartition modale visés par le PDU à l'horizon de long terme (faire passer de 40 % à 50 % la part des déplacements en modes alternatifs à l'intérieur de l'agglomération et parvenir ainsi à cet horizon à réduire de 10 % la part des déplacements en transport individuel motorisé des habitants de Caen la Mer) traduisent une volonté ambitieuse.

L'articulation de la mobilité et du développement urbain a été prise en compte comme un enjeu majeur du PDU. Il est en cohérence avec les documents de planification existants déjà actés en matière d'organisation générale de l'espace (SCOT) et de politiques de l'habitat (PLH).

Le PDU s'est fixé deux horizons :

- un horizon opérationnel à 2018 dans lequel s'inscrit le plan d'actions ;
- un horizon de long terme à 2030 et au-delà qui permet notamment d'anticiper le développement des modes alternatifs.

A l'horizon 2018 le remplacement anticipé du TVR par un matériel plus fiable et présentant une capacité de transport plus importante, la réalisation de la ligne 2 et les différentes mesures prévues à l'horizon 2018 pour développer le réseau de bus existant sont de nature à améliorer l'efficacité des transports collectifs par rapport au mode automobile et inciter ainsi au report modal. La réussite de cet investissement important (coût global évalué entre 300 et 350 M€ HT) passera par la maîtrise des processus des démarches opérationnelles et des financements. Viacités sollicitera la participation financière de l'État dans le cadre du 3ème appel à projet TCSP. Il doit, sur ce point, être rappelé que les critères d'éligibilité, la nature des dépenses subventionnables et le taux de subvention de ce 3ème appel à projet TCSP ne sont pas connus à ce jour.

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : http://www.calvados.equipement-agriculture.gouv.fr/

A plus long terme, le plan confirme la perspective de l'extension de la ligne 1 et de la création des lignes 3 et 4. A l'horizon opérationnel 2018, le prolongement de la ligne existante n'est pas envisagé pour des considérations financières. Toutefois des opérations d'aménagement sont programmées à court et moyen termes à ses extrémités sur les communes d'Epron et de Fleury-sur-Orne. Ainsi que cela est indiqué à travers l'action 1-1 de votre plan (« faire la ville » autour des transports collectifs), il paraît essentiel pour la réussite du PDU que l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'aménagement urbain, les infrastructures routières et la politique de déplacement s'accordent afin de définir le plus rapidement possible les conditions de réussite et de rentabilité des investissements à venir.

L'agglomération caennaise dispose d'infrastructures de transport routières et ferroviaires qui assurent des déplacements aux différentes échelles. Conformément aux orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine approuvée en 2006, l'optimisation de ces infrastructures permettra à l'agglomération de développer ses fonctions métropolitaines. Aussi, la réflexion sur leur fonctionnement méritera d'être poursuivie dans un contexte plus large, notamment avec les autres pôles majeurs du département voire de la Basse-Normandie, en particulier pour l'optimisation de la voie ferrée et des haltes ferroviaires projetées.
Le PDU doit par ailleurs favoriser le développement économique, notamment en cherchant à valoriser l'infrastructure portuaire qui constitue un enjeu majeur. Sa desserte par la route est aujourd'hui insatisfaisante et le plan fait état, pour une perspective se situant au-delà de 2018, de la création de voies structurantes complémentaires. Il paraît essentiel que les acteurs concernés par la réalisation de ces infrastructures parviennent à concrétiser ces projets dans les prochaines années.

L'État est un acteur direct de ce PDU en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire du boulevard périphérique. Ce dernier joue un rôle primordial dans le système actuel de déplacements de l'agglomération et dans le concept multimodal envisagé dans le PDU. A l'horizon 2018, la sécurisation du boulevard périphérique Nord et l'échangeur des Pépinières auront été réalisés. La mise en place sur le réseau routier national du système de gestion dynamique du trafic (SGDT) permettra d'optimiser l'intermodalité sur le territoire de Caen. Par ailleurs, l'Etat poursuit actuellement sa réflexion sur les conditions de réalisation du contournement Sud de Caen.

Par la prise en compte de ces recommandations, le PDU pourra mieux répondre, comme il en a l'ambition, aux enjeux de mobilité durable de l'agglomération.

J'émets un avis favorable au Plan de Déplacements Urbains arrêté par le comité syndical de Viacités le 5 décembre 2012 après prise en compte dans le document final des corrections demandées dans la note jointe

Je vous précise que l'avis sollicité au titre de l'évaluation environnementale fait l'objet d'un courrier séparé.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet

Michel LALANDE

Monsieur Eric VEVE
Président de Viacités
6 boulevard Georges Pompidou
14050 Caen Cedex 4

Note jointe à l'avis de l'État du 29 MAR. 2013
sur le projet de Plan de Déplacements Urbains
sur le territoire de Caen la mer

L'état des lieux et l'ambition

L'enquête Ménages Déplacements du Calvados 2010-2011 cofinancée par l'Etat, a mis en évidence l'usage prépondérant de la voiture pour les déplacements urbains et a fourni de précieuses données de compréhension de la mobilité qui ont permis d'alimenter le diagnostic et qui constituera un « état initial » pour la future évaluation du PDU.

Le PDU vise à l'horizon de long terme des objectifs de répartition modale ambitieux (faire passer de 40 % à 50 % la part des déplacements en modes alternatifs à l'intérieur de l'agglomération et parvenir ainsi à cet horizon à réduire de 10 % la part des déplacements en transport individuel motorisé des habitants de Caen la mer).

Le projet global de mobilité élaboré par Viacités traduit une volonté politique forte :

- un réseau ambitieux de transports en commun en site propre : remplacement du TVR par un tramway sur fer et réalisation d'une deuxième ligne sur un axe Est-Ouest ;
- un réseau de bus plus attractif ;
- le développement et une meilleure conjugaison des autres formes de mobilité durable.

Le PDU, qui s'inscrit dans une politique de mobilité durable, s'est fixé deux horizons :

- un horizon opérationnel à 2018 dans lequel s'inscrit le plan d'actions ;
- un horizon de long terme à 2030 et au-delà donnant la vision directive permettant notamment d'anticiper par une urbanisation favorisant des modes alternatifs.

Le plan d'actions 2013-2018

Six axes structurent le plan d'actions :

- un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable ;
- un système de transports collectifs performant et intermodal ;
- le stationnement, levier d'une politique de transport cohérente ;
- un usage intelligent de la voiture ;
- une voirie pour tous ;
- le vélo, un mode de déplacement à part entière.

L'examen des propositions faites dans le cadre des fiches-actions établies pour chacun des axes appelle la prise en compte des observations suivantes afin que le PDU atteigne pleinement ses objectifs :

- un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable

La première action « faire la ville autour des transports collectifs » prévoit l'étude des modalités d'urbanisation permettant la réalisation des extensions de la ligne 1 de TCSP et la réalisation des lignes 3 et 4 de TCSP. Or des opérations importantes de développement urbain sont actuellement en phase avancée d'études: c'est le cas de la ZAC d'Epron sur le plateau Nord (où sont prévus 1 200 logements, un EHPAD de 110 lits et une zone de développement économique de 26 ha) et de la ZAC communautaire de Fleury-sur-Orne (urbanisation de 80 ha pour créer plus de 2 000 logements) à laquelle s'ajoute la nouvelle zone d'activité autour d'IKEA. Aussi, la réalisation des dites études dans les meilleurs délais et la cohérence des décisions prises à leur issue par les acteurs impliqués apparaissent comme une forte nécessité pour la réussite des objectifs visés. Notamment, il conviendra de tout mettre en œuvre pour que soient réservées, dans le cadre de ces opérations importantes de développement urbain prévues à moyen et long terme, les emprises nécessaires à la réalisation des infrastructures de transports en commun en site propre.

Il convient également d'observer que le développement du quadrant Ouest / quartier Koenig, qui fait actuellement l'objet d'une étude par l'Aucame pour le compte de Caen la Mer, intégrera différentes infrastructures prévues à l'horizon opérationnel du PDU (2018) :

- le boulevard des Pépinières ;
- la réalisation de la seconde ligne de TCSP dont le terminus est prévu à l'Est de cette zone.

Les réflexions en cours sur les conditions de faisabilité et les caractéristiques de ces infrastructures devront tenir compte des orientations d'aménagement retenues.

- un système de transport collectif performant et intermodal

Le remplacement du TVR actuel par un tramway fer pourra être l'occasion de revoir l'implantation de certains arrêts dans une logique d'aménagement urbain, voire du tracé de la ligne pour tenir compte des projets en cours ou à venir (déplacement du futur CHU vers l'Est par exemple) et de la nécessité de limiter les temps de trajet pour favoriser l'attractivité de ce système de transport.
Les actions contenues dans cet axe constituent par allleurs l'essentiel de la charge financière à assurer par Viacités à l'échéance opérationnelle du PDU. Il est rappelé que les critères d'éligibilité, la nature des dépenses subventionnables et le taux de subvention du 3ème appel à projet TCSP ne sont pas connus à ce jour.

- le stationnement, levier d'une politique de transport cohérente

La volonté du PDU de limiter l'offre de stationnement des véhicules dans le cadre des constructions neuves et de réguler le stationnement public est en cohérence avec le souci de développer l'usage des transports en commun et l'offre de déplacements alternatifs. Il conviendra cependant d'évaluer l'impact de l'application des mesures préconisées avant la mise à disposition effective des nouvelles infrastructures de transport en commun et de modes actifs.

Une étude menée par la DRE Basse Normandie en 2005 avait démontré qu'en dehors de l'aire d'attente du port à Ouistreham, qui répondait à la demande engendrée par le trafic transmanche du port, l'offre d'aires de stationnement ou de services aux transporteurs sur tous les autres grands axes de transit ne correspondait pas à la demande, ce qui pouvait engendrer des comportements posant des problèmes comme du stationnement sur la chaussée ou le dépassement du temps de conduite. Cette problématique du stationnement des poids lourds en périphérie de l'agglomération et aux abords immédiats des zones d'activité n'est pas traitée dans le cadre de l'action « répondre à des besoins de stationnement spécifiques ».

- un usage intelligent de la voiture

Les seuls investissements routiers importants prévus dans le PDU à l'horizon 2018, sont la sécurisation du boulevard périphérique et la réalisation du boulevard et de l'échangeur des Pépinières. Or à cet horizon la réalisation d'opérations importantes de développement urbain déjà citées précédemment sera déjà engagée : c'est le cas en particulier de la ZAC d'Epron qui s'inscrira de plus dans une évolution globale du plateau Nord avec en particulier l'extension du centre commercial Côte de Nacre et à terme la reconstruction du CHU. Sans la réalisation du prolongement du boulevard Weygand et de la partie Nord-Est du boulevard urbain Nord à horizon 2018, ces opérations amplifieront les phénomènes de saturation de la circulation déjà constatés sur le secteur du plateau Nord. Aussi, il paraît essentiel que dans le cadre de la démarche en cours sur le plateau Nord, la problématique des déplacements sur cette zone fasse l'objet d'une réflexion approfondie ; celle-ci devant en particulier intégrer la nécessité d'un accès fluide aux services d'urgence de l'hôpital.

Le PDU doit par ailleurs favoriser le développement économique en optimisant les infrastructures permettant à l'agglomération de développer ses fonctions métropolitaines. Aussi, la réflexion sur leur fonctionnement méritera d'être poursuivie dans un contexte plus large, notamment avec les autres pôles majeurs du département (Lisieux, Bayeux, Vire) voire de la Basse-Normandie (Saint-Lô, Cherbourg) et prendre en compte en particulier l'optimisation de la voie ferrée et des haltes ferroviaires projetées.
La réflexion à poursuivre devra également chercher à valoriser l'infrastructure portuaire qui constitue un enjeu majeur. Sa desserte par la route est aujourd'hui insatisfaisante et il paraît essentiel que les acteurs concernés par la réalisation de voies structurantes complémentaires parviennent à concrétiser ces projets dans les prochaines années.

Le développement des parcs relais et du covoiturage à proximité du boulevard périphérique, prévu dans cette même action « favoriser un usage raisonné de la voiture », aura une incidence sur le fonctionnement du boulevard périphérique et de ses échangeurs. La connaissance du fonctionnement du réseau acquise dans le cadre du Système de Gestion Dynamique du Trafic qui sera mis en place par l'État sur le réseau routier national (et dont l'extension sur les principales pénétrantes des autres réseaux routiers sera étudiée par Caen la Mer dans le cadre de l'action « optimiser le réseau existant ») permettra d'éclairer les études de trafic préalables à la concrétisation de ces projets. Une note d'information complémentaire sur ce dispositif vous sera transmise par envoi séparé.

- une voirie pour tous

La restructuration du cours Montalivet est prévue à l'horizon 2018 dans le cadre de l'action « structurer les entrées de la ville », Elle devra tenir compte des différentes évolutions à long terme des quartiers que cette voie traverse (aménagement de la rive droite de l'Orne, presqu'île de Caen), des risques d'inondation (PPRI) et des risques technologiques (PPRT des Dépôts de Pétrole Côtiers). Elle devra également anticiper la création de nouveaux franchissements de l'Orne évoquée pages 69 et 113 du PDU.

- le vélo, un mode de déplacement à part entière

La réflexion menée sur le territoire de Caen a Mer aurait mérité d'être élargie aux territoires des communautés de communes limitrophes afin que soient assurées les continuités du schéma directeur cyclable de Caen la Mer avec les schémas de pistes cyclables des autres collectivités.

Corrections et précisions à apporter aux documents

Plan de Déplacements Urbains	
Page 73 carte « la vision opérationnelle pour 2018 pour le transport individuel motorisé et le partage de la voirie »	La légende mentionne la modification d'échangeurs sur le BP. Sur la carte cette légende concerne les échangeurs du CHU et de la, Porte d'Angleterre qui ne correspondent pas aux échangeurs impactés par les projets en cours de sécurisation du BP nord (Chemin Vert, Vallée des jardins et potentiellement bretelle Hamelin)
Page 105 carte « les grands projets routiers »	La maîtrise d'ouvrage de l'échangeur des Pépinières est indiquée « Caen la mer » ; or il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage « État »
Cahier d'exemples et d'annexes	
Page 16 « Rappel des projets routiers à l'étude sur le territoire de Caen la mer (1/2) »	La maîtrise d'ouvrage du diffuseur des Pépinières est assurée par l'État (et non par Caen la Mer). La maîtrise d'ouvrage du contournement sud de Caen (2 tronçons manquants) n'est pas nécessairement l'État (elle pourrait être assurée par un concessionnaire); il vaudrait mieux donc écrire « à définir ». Sur la carte, à l'est de la RD7, il est écrit boulevard urbain nord section ouest au lieu de boulevard urbain nord section est.
Page 17 « Rappel des projets routiers à l'étude sur le territoire de Caen la mer (2/2) »	Concernant la sécurisation du BP Nord, l'enquête publique est prévue fin 2013 et le démarrage des travaux mi 2014. Pour les Pépinières, même remarque que pour la page 16 : la maîtrise d'ouvrage du diffuseur est assurée par l'État. Pour le contournement sud, même remarque que page 16 : la maîtrise d'ouvrage des 2 tronçons manquants reste « à définir ».
Page 30 « Généralités sur les zones de circulation apaisées »	Il est présenté un graphique du débit en fonction de la vitesse pour laquelle on ne connaît ni la source, ni le type de voie concernée. On peut toutefois noter qu'à vitesse nulle (V=0), le débit devrait être nul, et non de 500 véh/h, comme le montre le graphique. De plus, le débit maximal, de presque 2000 véh/h par voie et par sens à 30 km/h (en zone 30) apparaît inexact.
Les zones à circulation apaisée	Les aménagements devront respecter les recommandations générales du CERTU. Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire de matérialiser les passages pour piétons en zone 30, car le piéton est prioritaire.
Les aménagements cyclables	Les aménagements devront respecter les recommandations générales du CERTU. Il est rappelé que : - pour les pistes bidirectionnelles, il faut privilégier une largeur de 3m. - les « bandes cyclables bidirectionnelles » n'existent pas et une chaussée bidirectionnelle pour les cyclistes est une piste. - dans les carrefours, le tourne à gauche indirect est à proscrire

Rapport environnemental	
Sécurité routière	En page 15 du rapport, sont précisées les limites de l'évaluation environnementale : « concernant la sécurité routière, l'évaluation quantitative des effets des mesures du PDU sur la baisse du nombre de tués ou de blessés graves sur les routes de Caen la mer n'est pas réalisable ». En matière d'analyse de la sécurité routière, d'autres limites du rapport environnemental peuvent être pointées. Par exemple, le plan figurant à la page 136 fait apparaître plusieurs zones de concentration d'accidents, en particulier sur le boulevard périphérique (BP) nord et sur de grands axes pénétrants du réseau départemental. Il serait plus intéressant de disposer d'une carte avec les taux d'accidents, exprimés en nombre d'accidents par km x véhicule. En effet, le nombre d'accidents, pris isolément, constitue davantage un indicateur des trafics que de l'accidentologie. Il est d'ailleurs précisé, page 135 : « par ailleurs, ces chiffres sont à relativiser par rapport au trafic élevé empruntant ces axes ». Le rapport indique (page 188) que « le développement des infrastructures routières à long terme pourrait générer une hausse sensible du nombre d'accidents de la route ». L'assertion contraire est le plus souvent admise, les nouvelles infrastructures étant plus sûres.
Nuisances sonores	Il est indiqué (page 205) « qu'une mesure d'évitement des nuisances sonores est la limitation [de la construction de] nouvelles infrastructures de transport ». Par analogie avec la remarque précédente, cette position doit être nuancée dans la mesure où les nouvelles infrastructures prennent en compte ces nuisances, et les reports de trafic sur les nouveaux axes peuvent conduire à une réduction du bruit sur les voies existantes. Aussi, contrairement à ce que souligne le rapport, la construction ou la modernisation des infrastructures de transport peut apparaître comme une mesure de réduction des nuisances sonores. Dans la fiche synthétique « nuisances sonores » (page 228), deux mesures de réduction sont éludées. La construction de murs antibruit et l'isolation des façades auraient pu être évoquées.
Autres remarques	Il apparaît que les parts modales pour Caen la mer, dans le diagramme « parts modales actuelles » (page 218), sont inversées. Les chiffres sont en réalité de 9 % pour les transports en commun et de 2 % pour le vélo. D'une manière générale, il aurait été souhaitable d'apporter un éclairage économique sur la question de la mobilité sur l'agglomération de Caen la mer. Le rapport environnemental aurait gagné à faire apparaître quelques éléments de comparaison des coûts et gains (internes et externes), pour l'usager et la collectivité, au kilomètre par passager transporté, pour les différents moyens de transport (tram, bus, bus en site propre, transport individuel motorisé et modes actifs).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

Avis de l'autorité environnementale
Projet « plan de déplacement urbain sur le territoire de Caen la mer »

Objet du dossier	Plan de déplacement urbain sur le territoire de Caen la mer
Références	Dossier n°2012-000311 Accusé réception de l'autorité environnementale : 26/12/2012
Demandeur	Viacités
Domaine et catégorie	Autres plans et programmes Plan de déplacement urbain (PDU)
Localisation	Authie ; Bénouville ;Biéville-Beuville; Blainville-sur-Orne ;Bretteville-sur-Odon ; Caen ; Cambes-en-Plaine ; Carpiquet ; Colombelles ; Cormelles-le-Royal ; Cuverville ; Démouville ; Épron ; Éterville ; Fleury-sur-Orne ; Giberville ; Hermanville-sur-Mer ; Hérouville-Saint-Clair ; Ifs ; Lion-sur-Mer ; Louvigny ; Mathieu ; Mondeville ; Périers-sur-le-Dan ; Saint-Aubin-d'Arquenay ; Saint-Contest ; Saint-Germain-la-Blanche-Herbe ; Sannerville ; Villons-les-Buissons
Autorité décisionnaire	préfecture du Calvados
Autorité environnementale	préfet de Région

1 - Présentation du projet et de son contexte

L'article L1214-2 du code des transports fixe les objectifs des plans de déplacement urbain (PDU). Ils sont rappelés en introduction du rapport environnemental (page 18) : le PDU de Caen doit ainsi assurer :

1° l'équilibre durable entre les besoins de mobilité la protection de l'environnement et de la santé,
2° le renforcement de la cohésion sociale et urbaine,
3° l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements,
4° la diminution du trafic automobile ;
5° le développement des transports alternatifs
6° l'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération,
7° l'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parcs publics de stationnement,
8° l'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaires aux activités commerciales et artisanales,
9° l'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques,
10° l'organisation d'une tarification et d'une billetique intégrées pour l'ensemble des déplacements,
11° la réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Après une analyse de l'état des lieux et des enjeux, le PDU de Caen la mer fixe des objectifs précis pour la période 2013-2018, se répartissant en 6 axes, déclinés 16 actions puis 52 mesures. Celles-ci sont présentées à partir de la page 80 du document principal et rappelées page 23 du rapport environnemental. Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- Axe n°1 : un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable ;
- Axe n°2 : un système de transports collectifs performant et intermodal ;
- Axe n°3 : le stationnement, levier d'une politique de transport cohérente ;
- Axe n°4 : un usage intelligent de la voiture ;
- Axe n°5 : une voirie pour tous ;
- Axe n°6 : le vélo, un mode de déplacement à part entière.

Le PDU de Caen la mer regroupe plusieurs documents, dont :

- le PDU (arrêté au 07/12/2012), document principal incluant les objectifs et les fiches actions,
- le rapport environnemental, présentant la prise en compte de l'environnement dans le PDU,
- les annexes (accessibilité, et cahier d'exemples et d'annexes).

Pour mémoire, le PDU présenté concerne la communauté d'agglomération de « Caen la mer », regroupant actuellement 35 communes. Toutefois, l'analyse du PDU ne prend pas en compte les nouveaux territoires communaux entrés dans la communauté d'agglomération au 1er janvier 2013. Cette situation est explicitée page 7 du PDU. L'autorité environnementale note qu'une révision du présent document est envisagée pour étendre l'analyse sur ces nouveaux territoires.

2 - Cadre réglementaire

Avant enquête publique sur le projet de PDU, le préfet de région est saisi, en tant qu'autorité environnementale, pour avis sur la qualité de l'évaluation environnementale (rapport environnemental) et sur la prise en compte de l'environnement par le projet de PDU (article L.122-7 et R.122-19 du code de l'environnement)

L'avis est élaboré à l'appui des services de la DREAL qui consultent le préfet du département du Calvados et l'agence régionale de la santé (ARS) conformément à l'article R 122-7 du code de l'environnement.

Cet avis simple n'est pas conclusif et ne préjuge pas des avis techniques qui pourront être rendus ultérieurement. Il est distinct de la décision d'autorisation et devra être porté à la connaissance du public, et joint à l'enquête publique ou à ce qui en tient lieu, en vertu de l'article R122-13 du code de l'environnement.

3 - Analyse de la qualité du rapport environnemental

Comme précisé page 14 du rapport environnemental, le contenu du rapport environnemental doit répondre aux exigences de l'article R122-20 du code de l'environnement.

A cet égard, le rapport environnemental est parfaitement conforme aux attentes réglementaires, et énonce son plan clairement en reprenant de manière explicite les chapitres de l'article précédent, à savoir :

1° une présentation résumée des objectifs du PDU *(pages 18 à 25)*, incluant l'articulation du PDU avec les autres plans et programmes *(pages 25 à 57),*
2° une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution (*pages 58 à 149),*
3° une analyse exposant :
   a) les effets notables probables de la mise en œuvre du PDU (*pages 160 à 192),*
   b) l'évaluation des incidences Natura 2000 (*pages 192 à 203),*
4° l'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement (*pages 149 à 159),*
5° la présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser (*page 204),*
6° un résumé non technique (*pages 220 à 242).*

Le rapport environnemental du PDU de Caen la mer s'est judicieusement appuyé sur le « guide national d'évaluation environnemental des plans de déplacements urbains » émis par le CERTU en juin 2011.

La présentation de la compatibilité et de la conformité du PDU avec les plans et programmes existant est claire et bien organisée. Les tableaux reprenant les liens entre les autres documents de planification et le PDU facilitent la compréhension des points pris en compte.

L'analyse de l'état initial de l'environnement est complète, claire et richement illustrée. Il y est abordé successivement la qualité de l'air et la santé, les nuisances sonores, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'espace, le paysage et le cadre de vie, la biodiversité et les milieux naturels, l'eau, les matériaux et les déchets, et les risques (accidentologies, risques naturels et industriels). L'analyse de l'impact du PDU sur les zones Natura 2000 (page 192 et suivantes) est claire et complète. Elle conclut à l'absence d'incidence notable du PDU sur les zones identifiées.

En conclusion de l'analyse de l'état des lieux initial, une évolution probable de l'état initial de l'environnement en absence de PDU est proposée page 146, et permet de repérer facilement les domaines sur lesquels le PDU présente un gain et sur lesquels il peut présenter une menace pour l'environnement. Cette démarche permet de justifier la hiérarchisation des enjeux et le choix de la variante.

4 - Analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet

Les impacts du PDU sont analysés thème par thème. Globalement, les mesures du PDU visent à améliorer les dispositifs de transport existants, sans impacter de manière notable l'environnement. Dans un grand nombre de cas, le PDU a donc un impact positif sur environnement.

Le tableau de synthèse des impacts possibles du PDU page 191 est particulièrement pertinent ; s'il met en évidences les impacts positifs, il permet également de constater les « impacts contrastés » :

- la colonne « espace » (consommation d'espace) permet de mettre en évidence que pour rester faiblement impactant sur l'environnement, une attention particulière devra être portée à la limitation de la consommation d'espace.
- le tableau actions par actions permet également de mesurer les thématiques principalement impactées par les projets futurs. Par exemple, l'extension de la ligne 1 du TCSP[1] (mesure 1.1.3), met en avant des impacts contrastés sur la consommation d'espace, le paysage, les milieux naturels, l'eau, les matériaux et déchets et les risques. L'étude précise mettant en œuvre ce projet devra donc être particulièrement attentive à ces points.

Aussi, des mesures sont envisagées pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives du PDU (page 204 et suivantes du rapport environnemental). L'analyse est complète et les conclusions semblent adaptées aux enjeux.

Parmi l'ensemble des propositions faites, l'autorité environnementale retient particulièrement :

- la plantation d'écrans végétaux (mesure de réduction des impacts des projets à venir sur la qualité de l'air et mesure compensatoire au titre du paysage et du cadre de vie)
- la réduction des vitesses sur les voies à proximité des zones habitées (mesure de réduction des impacts des projets à venir sur les nuisances sonores et l'accidentologie)
- la mise en place de revêtements routiers minimisant les impacts sur l'environnement (mesures de réduction des impacts des projets à venir sur les nuisances sonores, l'eau et les milieux aquatiques)
- la limitation de la consommation d'espace, de l'artificialisation des sols, privilégiant notamment les parkings à plusieurs niveaux,
- la compensation de la perte de terres agricoles par la protection d'autres terres agricoles ainsi que la compensation de la perte de biodiversité,
- la réalisation d'études d'insertion paysagère pour les grands travaux.

L'autorité environnementale se félicite de ces recommandations ambitieuses, et encourage vivement les porteurs des projets futurs découlant de la mis en œuvre du PDU, à les prendre en compte.

Enfin, les indicateurs et les modalités de suivi du PDU, présentés page 208, sont clairs et pertinents. Toutefois, l'autorité environnementale recommande de préciser clairement la fréquence de mise à jour de chaque indicateur, ainsi que la méthode de recueil. De même, il serait opportun de faire figurer dans le document les valeurs initiales mesurées en 2013 afin de constituer un état de référence exploitable. La difficulté de quantification des impacts du PDU précédent est une critique justement soulevée dans le document (page 23 du PDU). Sans amélioration des indicateurs proposés, et sans état de référence, le suivi des impacts, notamment positifs, du PDU 2013-2018 semble également impossible à faire de manière fiable.

Synthèse

Le PDU de Caen la mer est clair, bien illustré et répond parfaitement aux exigences réglementaires. Il fixe des objectifs ambitieux, tout en prenant en compte de manière satisfaisante l'environnement.

Toutefois, l'identification à ce stade des nouveaux grand projets est encore assez imprécise. Il conviendra d'analyser précisément les impacts éventuels de ces futurs projets, et de valoriser à cette occasion, l'état des lieux initial et les propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation exposées dans ce document.

Enfin, l'autorité environnementale recommande de détailler les indicateurs (fréquences, modalités de recueil) et de les compléter pour 2013 afin de constituer un état de référence, et ainsi permettre un suivi efficace de l'avancement et des impacts du PDU dans les années à venir.

Caen, le 26 mars 2013

Le préfet de la région Basse-Normandie

Michel LALANDE

1 TCSP : transport collectif en site propre

Le Président de la Région
Basse-Normandie

Caen, le 28 FEV. 2013

S.M.T.C.A.C.
- 4 MARS 2013
ARRIVÉE

FF/MLM

Monsieur Eric VEVE
Président
Viacités
6 boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 04

Lettre RAR 2C 057 866 8049 1.

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 21 décembre 2012 relatif au projet de Plan de Déplacements Urbain arrêté à l'unanimité par le comité syndical le 5 décembre 2012, je vous informe que le Conseil Régional de Basse-Normandie a émis un avis favorable, lors de sa commission permanente du 1er février 2013.

Vous trouverez en pièce jointe, copie de la délibération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LAURENT BEAUVAIS

Abbaye aux Dames - Place Reine Mathilde - B.P. 523 - 14035 Caen Cedex - Tél. 02 31 06 98 98 - Télécopie 02 31 95 12 81

S.M.T.C.A.C.
- 4 MARS 2013
ARRIVÉE

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION **N°CP 13-02-19**

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	*Avis de la Région Basse-Normandie sur la révision du Plan de Développements Urbains (PDU) du terrioire de Caen-la-Mer*

- - - - -

Réunion du VENDREDI 1 FÉVRIER 2013

Réunie le vendredi 1 février 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Corinne FERET (pouvoir à Vincent LOUVET), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Dominique LEFRANCOIS (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'émettre un avis favorable sur le projet de plan de déplacements urbains, joint en annexe, notifié par Viacités à la Région le 26 décembre 2012 en insistant sur l'indispensable renforcement de la promotion des modes de déplacement doux afin de réduire l'utilisation de la voiture et répondre à des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
RÉGIONAL ET PAR DÉLÉGATION
LE CHEF DU SERVICE DES ASSEMBLÉES,

Corinne PAYEUR

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 février 2013
et de la réception en Préfecture le 15 février 2013.
Identifiant : 014-231400011-20130201-1230-DE-1-1

2013-744

Conseil Général

Calvados

CAEN, le 11 MARS 2013

S.M.T.C.A.C.
15 MARS 2013
ARRIVÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS

Tél : 02 31 57 15 00
Fax : 02 31 57 15 94

Dossier suivi par Antoine GUERIN
chargé de l'urbanisme
affaires générales, urbanisme
☎ 02.31.57.16.95
e-mail : antoine.guerin@calvados.fr

Monsieur Eric VEVE
Président du syndicat mixte de VIACITES
6 boulevard Georges Pompidou

14050 CAEN cedex

Lettre recommandée avec A.R
N°: 1A 054 751 4294 1

Objet : Avis du département sur le PDU arrêté

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, l'ampliation de la délibération de la commission permanente du Conseil général, en date du 25 février 2013, relative au projet de plan de déplacements urbains (PDU) arrêté par votre Comité syndical.

Je vous informe que le Département a émis un avis favorable assorti de réserves quant à ce projet. Il a, par ailleurs, formulé plusieurs recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Aménagement et Déplacements

Eric PARIS

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Direction Générale Adjointe
Aménagement et Déplacements

Service affaires générales, urbanisme

S.M.T.C.A.C.
15 MARS 2013
ARRIVÉE

N° 29

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE du 25 février 2013

DELIBERATION

OBJET: Plan de déplacements urbains de Viacités

Le Département a été saisi par le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise Viacités le 26 décembre 2012 pour donner son avis sur le projet de plan de déplacements urbains (PDU) arrêté par une délibération du comité syndical du 5 décembre 2012.

Ce document constitue, en fait, une révision du PDU de 2001 rendue nécessaire par :

- l'extension successive en 2003 et 2004 de la communauté d'agglomération Caen la mer et donc de son périmètre de transports urbains (PTU),
- l'évolution législative, en particulier celle issue de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains et de la loi portant engagement national pour l'environnement.

Il convient de noter que Caen la mer s'est, une nouvelle fois, étendue le 1er janvier 2013. Cette extension a été actée au cours de la révision du PDU. Pour autant, le comité syndical a choisi de poursuivre la procédure en cours et de la mener à terme sans prendre en compte les communes nouvellement intégrées à la communauté d'agglomération. Néanmoins, selon les propos inscrits dans le PDU, les travaux de révision destinés à prendre en compte l'extension du PTU seront entrepris dès l'approbation de la présente révision de sorte qu'une modification du PDU interviendra en 2018. Cette date constitue ainsi un point d'étape dans la mise en œuvre du projet de mobilité de l'agglomération dont l'horizon est affiché à 2030.

Une démarche multiscalaire

Le PDU vise à organiser la chaîne de déplacements, les systèmes de transports et les besoins en mobilité dans le PTU de Caen la mer dont Viacités est l'autorité organisatrice des transports (AOT).

Pour autant, son influence dépasse les frontières de ce territoire et impacte plus largement l'aire urbaine caennaise. En effet, compte tenu des champs traités tels que les réseaux de transports en commun, les conditions d'accès à l'agglomération et sa vocation multimodale, le rôle du PDU est aussi d'anticiper les transformations de la mobilité tant à l'intérieur de l'agglomération qu'à l'extérieur (trafic dont l'une des extrémités se trouve dans l'agglomération, trafic de transit). Cette ambition est ainsi résumée dans le document arrêté. Il est ainsi avancé que « *préserver voire renforcer son accessibilité pour maintenir son rayonnement d'une part et mieux organiser les déplacements à l'intérieur de l'agglomération, y compris des personnes habitants au-delà du périmètre des transports urbains, d'autre part, ont constitué les maîtres-mots de l'élaboration du PDU* ».

Le PDU entend également lier de manière plus étroite urbanisme et déplacement au moyen de la densification de l'urbanisation le long des lignes de transport en commun et de la requalification des principales pénétrantes de la zone dense existante.

Un constat sans surprise

Le bilan tiré du PDU de 2001 est contrasté. Les réponses opérationnelles au diagnostic et aux enjeux identifiés à cette époque semblent ne pas avoir été à la hauteur des attentes du plan. Plusieurs causes sont évoquées : « *l'absence de hiérarchisation des actions et de définition des maîtres d'ouvrages a nui à leur mise en œuvre, les élus locaux se sont peu appropriés le PDU et les projets ou aménagements réalisés ne se revendiquaient pas du PDU* ».

L'état des lieux dressé dans le présent projet arrêté s'appuie dans une large mesure sur l'enquête « ménage déplacements » réalisée en 2010-2011 et à laquelle le Département a largement contribué. Elle permet ainsi de disposer d'une base de comparaison pour le suivi de sa mise en œuvre ainsi que d'indicateurs d'évaluation.

Selon le diagnostic, « *70 % de la population et près de 90 % des emplois sont concentrés sur les quatre principales communes formant le centre urbain métropolitain [au sens défini par la hiérarchisation du SCoT de Caen-Métropole] : Caen, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville et Ifs* ». Cela se traduit dans l'espace par une agglomération compacte au sein d'un territoire périurbain étalé. La structuration des déplacements qui en résulte montre des pôles générateurs majeurs où se concentrent emplois, commerces et équipements d'une part et des secteurs résidentiels périurbains d'autre part. Le PDU constate, par ailleurs, que le territoire est marqué par les césures des grandes infrastructures de transports. L'un des principaux enjeux pour la période à venir est « d'estomper » ces ruptures spatiales au moyen de l'aménagement de franchissements afin de « *rendre poreuses ces grandes coupures* », cela devant « *s'accompagner d'une requalification des voiries pour les rendre moins routières* ».

D'autres éléments de constat sont à retenir : les transports alternatifs à la voiture, transports collectifs et vélo, « *sont encore largement utilisés par des personnes n'ayant pas accès à l'automobile (transports collectifs) ou servent pour des trajets courts (vélo)* ». De plus, « *l'organisation des déplacements à l'échelle de Caen la mer nécessite donc de prendre en compte plus d'un million de déplacements quotidiens, dont la majorité est en lien avec la ville de Caen et dont près d'un tiers provient de l'extérieur de l'agglomération. Parmi ces nombreux déplacements, étant donné la part élevée effectuée actuellement en voiture, alors que de nombreux déplacements sont de courte distance et que le réseau de transports collectifs dessert l'ensemble des communes, il existe un potentiel de report modal significatif. Enfin, le développement d'une offre de transport efficace alternative à l'automobile représente aussi un enjeu social pour la mobilité de tous les habitants de l'agglomération et la cohésion sociale* ».

Des marges de manœuvre importantes

Cette révision du PLU entend promouvoir un modèle de déplacement renouvelé en corrélation avec la polarisation du territoire promue par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Caen-Métropole avec lequel le PDU doit être compatible. Ce nouveau document ambitionne ainsi de produire à terme les conditions du report modal nécessaire à l'avènement d'une nouvelle mobilité. L'objectif du PDU est de faire évoluer les dynamiques en cours telles que «l'autosolisme», la faible fréquentation du réseau de transports collectifs en dehors des captifs et l'étalement urbain vers davantage d'intermodalité, une utilisation adéquate de la voiture, une diversification des usagers des transports en commun et un développement des modes actifs.

Les orientations de son action sont les suivantes :

- un réseau de transports collectifs attractif parce qu'efficace et compétitif par rapport à la voiture dans le cadre d'une desserte toujours plus fine du territoire dont une desserte express entre les centres-bourgs et le centre d'agglomération. Cet axe repose dans une large mesure sur la création de la ligne 2 du tramway. Concernant la prolongation de la ligne 1 jusqu'à la *Bijude*, aucune échéance opérationnelle n'est avancée.

- un urbanisme compact à proximité de la desserte en transports collectifs, et ce à toutes les échelles, dans la zone dense à proximité des transports en commun en site propre (TCSP) et

voirie, d'actions en faveur de la résorption des points noirs de circulation sur le réseau principal. Des opérations routières sont ainsi envisagées entre 2013 et 2018. Une carte du plan d'actions recense les différents points noirs. Certains sont localisés sur des routes départementales. Toutefois, aucune indication n'est donnée sur la forme que pourraient prendre les interventions du Département. Du reste, tout aménagement en lien avec le domaine public routier départemental devra faire l'objet d'une concertation et d'un accord exprès du Département.

Par ailleurs, le PDU propose de « *restructurer les entrées de ville* ». En conséquence, celles qui supportent les lignes de bus à haute fréquence et express seront aménagées afin de favoriser leur vitesse commerciale et leur régularité. Le Conseil général est ici concerné en tant que gestionnaire de voirie. Les entrées de ville sont distinguées selon 2 échéances :

- opérations envisagées d'ici 2018 : RD 9, 401, 513 et 515,
- opération envisagées à l'horizon 2030 : RD 7, 405, 513, 562A et 613.

Cette mesure serait complétée par la mise en place, dès l'approbation du PDU, d'une régulation du flux automobile, toujours dans la perspective de donner la priorité aux transports collectifs.

D'une manière générale, le Département n'est pas opposé à la requalification de ces entrées d'agglomération structurantes. Toutefois, il lui appartient de veiller à la qualité des connections des routes départementales concernées sur le boulevard périphérique, épine dorsale du réseau routier structurant de l'agglomération dans le projet de PDU. Les remaniements qui seront réalisés ne devront pas grever des capacités et des conditions de trafics déjà très tendues dans certains secteurs de l'agglomération tels que le plateau nord. Il convient également de préciser que la compétence du Département se limite à l'assiette de ses routes. Il ne sera donc pas le maître d'ouvrage des éventuelles requalifications qui seront réalisées.

Par ailleurs, parmi les mesures proposées pour « *favoriser un usage raisonné de la voiture* », l'une d'entre elles invite à « *étudier la faisabilité d'une voie mixte bus/véhicules à fort taux d'occupation (covoiturage) entre la Bijude et le boulevard périphérique* ». Le Conseil général est identifié comme maître d'ouvrage de ce projet. Pour autant, cela ne doit pas signifier qu'il sera le financeur des aménagements à réaliser.

Aussi, le Département n'est pas opposé à l'étude d'une voie réservée aux transports collectifs et aux véhicules à fort taux d'occupation le long de cette section de la RD 7. De même, il ne nie pas la nécessité d'envisager une requalification urbaine. Il est d'ailleurs regrettable que la prolongation de la ligne 1 du tramway vers la Bijude ne soit pas inscrite parmi les actions et mesures présentées dans le projet de PDU arrêté. En effet, ce projet constitue un élément majeur de transports et d'intermodalité du nord de l'agglomération. Au demeurant, la RD 7 est l'axe majeur de transit depuis la Côte de Nacre. Elle s'impose également comme l'un des principaux axes d'échanges entre les activités économiques. Néanmoins, l'analyse des projets de développement des communes desservies par cet axe annonce une augmentation forte du trafic d'ici 2030 et ce, en dépit de la prise en compte d'une hypothèse de report modal au profit des transports collectifs (40 %) plus ambitieuse que celle envisagée dans le PDU de l'ordre de 11 %. En effet, l'étude de trafic réalisée par les services du Conseil général montre que la RD 7 sera impactée par les projets urbains des communes de la Côte de Nacre, notamment Douvres la Délivrande, de Mathieu, d'Epron et de Cambes-en-Plaine. Le rôle de la RD 7 s'en trouvera naturellement renforcé. Les projections de trafic élaborées à l'horizon 2030 prévoient, en conséquence, une augmentation des flux de plus de 70 % par rapport à ceux enregistrés 2012 (25 000 véhicules par jour), soit environ 3 % par an, pour atteindre 42 000 véhicules par jour. Même si l'on peut espérer à terme un report de trafic vers le futur prolongement du boulevard Weygand d'environ 10 000 véhicules par jour, l'impact sur la RD 7 sera modéré du fait des nombreux projets urbains envisagés aux alentours. Un reliquat de l'ordre de 30 000 véhicules par jour y circulerait tout de même. Cela n'est pas compatible avec une mise à 2X1 voies assortie d'un tramway en site propre notamment en termes de capacités en section courante, de confort à l'usager et de fonctionnement des carrefours. Cependant, il est possible d'envisager la mise en place d'un TCSP le long de la RD 7 tout en gardant celle-ci à 2x2 voies afin d'assurer de bonnes conditions de circulation et de maintenir son caractère de pénétrante majeure de l'agglomération. Un important travail de traitement qualitatif de cette infrastructure sera nécessaire dans le but de permettre de transformer son profil d'axe routier périurbain en boulevard urbain multimodal facilitant les échanges transversaux. De nombreuses villes telles que Grenoble (boulevard Maréchal Foch) et Paris (boulevard des Maréchaux) ont déjà fait cette expérience et en sont satisfaites. Elles ont su concevoir un aménagement réunissant tous les modes de déplacements dans un environnement

des bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi que dans l'espace périurbain au sein des centres-bourgs,

- des espaces de circulation partagés qui tiennent compte de tous les modes de déplacements y compris les modes actifs (boulevards urbains, aménagements des axes de circulation routière, aménagements de franchissements des grandes infrastructures, réalisation du schéma cyclable communautaire),

- une action qui se prolonge dans la chaine de déplacement jusqu'au stationnement (extension de la zone réglementée, réduction de l'offre gratuite en surface, plafonnement de l'offre en surface, évolution de la tarification),

- la création d'infrastructures support d'intermodalité (parcs-relais, billettique unique, système d'information transversal).

Il convient enfin de noter que les objectifs chiffrés annoncés traduisent une certaine retenue quant à la volonté initiale de restreindre fortement le trafic automobile, de supprimer les stationnements gratuits en surface et de parvenir à des parts modales des transports alternatifs élevées. Les présents objectifs sont plus modestes mais certainement moins déconnectés de la réalité et des évolutions possibles.

Un plan d'actions pour le Conseil général

Parmi les 52 mesures prévues au plan, une vingtaine d'entre elles intéresse le Conseil général en tant que gestionnaire de voirie, autorité organisatrice de transport, partenaire ou bien encore maître d'ouvrage d'infrastructures.

En ce qui concerne les actions en faveur de la densification de l'urbanisation à proximité de la desserte en transports collectifs, une mesure vise à « *renforcer les capacités de construction et favoriser la mixité des fonctions dans les PLU à l'intérieur des corridors des lignes 1 et 2 de TCSP. Conformément aux attentes du SCoT, le PDU définit un corridor de 500 m de part et d'autre de l'axe de TCSP* ». Cette mesure intéresse le Conseil général en particulier en qualité de gestionnaire de voirie. L'objectif poursuivi est de générer une clientèle pour les TCSP et de participer à leur insertion sur les axes structurants. Il conviendra pour le Département d'être vigilant quant aux aménagements qui pourraient être envisagés en bordure de la RD 7 et, dans une moindre mesure, de la RD 401 au nord de l'agglomération.

1/ <u>Impacts sur le réseau routier départemental</u>

Un ensemble de mesures est dédié à la maîtrise des investissements routiers. L'une d'entre elles demande de « *maîtriser la réalisation de nouvelles infrastructures routières appartenant au réseau routier principal d'agglomération* ». A l'horizon 2018, seules les opérations de sécurisation du boulevard périphérique nord et de création de l'échangeur et du boulevard des Pépinières sont prévues. Le Conseil général est identifié parmi les maîtres d'ouvrage de ces opérations. Or, ce n'est pas en cette qualité mais en tant qu'un des financeurs de la sécurisation du boulevard périphérique nord et de l'échangeur des Pépinières qu'il participera à ces projets.

Il est à noter que le Département a voté, lors de l'adoption de son budget primitif 2013, l'inscription du projet de liaison inter quartier nord (LIQN). Si des cofinancements se dégageaient rapidement, cette infrastructure pourrait être réalisée à l'horizon 2018. Il convient donc de l'ajouter aux opérations routières prévues dans la phase opérationnelle du PDU.

Le Département a également étudié une déviation de la RD 9 au droit de l'aéroport de Caen – Carpiquet, dans le cadre général du projet d'allongement de la piste relevant de la maîtrise d'ouvrage de Caen la mer. A ce titre, le financement de la déviation devra être discuté avec Caen la mer. Il convient d'intégrer ce projet dans le PDU. Plus globalement, il est regrettable que l'aéroport de Caen – Carpiquet ne soit pas évoqué dans le PDU tant en termes d'objectifs de développement, d'allongement de la piste que de desserte du site.

D'autres mesures dans ce domaine visent à optimiser le réseau existant. Le Conseil général est ainsi identifié comme un maître d'ouvrage et parmi les partenaires, à l'instar des autres gestionnaires de

paysager de qualité tout en maintenant des capacités d'écoulements importantes. Concernant la maîtrise d'ouvrage et le financement d'un projet de requalification urbaine de la RD 7, il est évident que le Département ne pourrait être qu'un des partenaires intéressés par un tel projet.

En ce qui concerne la RD 513, en particulier dans le secteur de la côte de Clopée, une fois encore, le Conseil général sera particulièrement vigilant sur le dimensionnement de la chaussée qui sera envisagé afin qu'il puisse répondre à la vocation de voie de transit du trafic en direction de la Côte Fleurie.

En outre, le PDU souhaite voir, d'ici 2016, se « *mettre en place sur le réseau routier national un système de gestion dynamique du trafic (SGDT)* ». L'Etat serait le maître d'ouvrage de cette opération ; le Conseil général, l'un de ses partenaires. Il est précisé que le Département n'a prévu aucune opération ni aucun financement à cet effet. A l'horizon 2018, le PDU demande d'étudier l'extension de ce système aux principales pénétrantes, et donc aux routes départementales. Le Conseil général est, cette fois-ci, mentionné comme maître d'ouvrage. Il s'agirait également de créer une interface avec les réseaux de transports collectifs et de créer des mesures de régulation d'accès en temps réel. Le Département pourra participer à cette démarche mais n'en sera pas le maître d'ouvrage.

2/ Impacts sur le réseau Bus Verts

Concernant le réseau de bus, dans le cadre de la mesure visant à « *renforcer le réseau haute fréquence et mieux identifier les 3 fonctions du réseau* », le Conseil général est une nouvelle fois concerné, en tant que gestionnaire de voirie, par l'amélioration de la fonction de desserte à haute fréquence. Dans ce cadre, il est prévu que les bus qui opèrent cette fonction (BHNS et *Lianes*) aient un accès au centre de l'agglomération en empruntant les principales pénétrantes urbaines par des axes prioritaires réaménagés de manière à leur donner la priorité dans les zones congestionnées. Les RD 513 et 613 doivent faire l'objet d'un aménagement en ce sens. Il est rappelé que tout aménagement devra faire l'objet d'une concertation et d'un accord express du Département. En particulier, pour la RD 513, il est rappelé la vigilance du Département sur cet axe, comme explicité ci-dessus.

Cette mesure vise également à améliorer la desserte périurbaine express régulière et rapide entre les centres-bourgs et le centre d'agglomération. Ces liaisons sont assurées par les bus urbains Twisto, les Bus Verts et le réseau ferré régional. Le Département est donc impliqué, cette fois-ci, en qualité d'AOT. Comme pour les lignes de bus urbains structurantes, ces lignes devraient également bénéficier d'un accès au centre de l'agglomération par les axes prioritaires réaménagés. Les routes départementales pénétrantes sont potentiellement visées. Dans ce cadre, le Conseil général est favorable à ce que le PDU cite les Bus Verts de manière plus explicite en tant que bénéficiaire des aménagements d'insertion des transports collectifs sur les grands axes et de priorisation aux carrefours au même titre que les bus urbains.

De surcroît, pour le Conseil général, des progrès de mutualisation, des complémentarités et des synergies sont encore à réaliser entre Twisto et Bus Verts afin d'éviter les doublons entre les deux réseaux de bus sur les différentes pénétrantes et d'améliorer l'intermodalité sur les plates-formes Twisto. Dans cette perspective, la lecture des deux réseaux doit être simplifiée pour les usagers.

Le Département est aussi concerné par les rabattements à organiser en périphérie dans les centres-bourgs vers les lignes de transports collectifs et les connexions à réaliser entre les lignes.

En outre, une mesure du plan d'actions du PDU prévoit de « *résorber les principaux points noirs du réseau de bus actuel, notamment par la création de nouveaux couloirs de bus* ». Le Conseil général sera peu impliqué car il s'agit essentiellement de voies urbaines. Toutefois, selon l'une des cartes présentées dans le document, des études sont en cours pour l'insertion des *Lianes* du réseau Twisto sur les RD 513, 513A et 613.

En ce qui concerne l'intermodalité, deux mesures intéressent plus particulièrement le Département. La première propose de « *développer une information multimodale, une billettique et une tarification intégrées, notamment avec les technologies sans contact* ». Dans ce cadre, l'arrivée du titre unique est annoncée pour septembre 2015 sur le réseau Bus Verts. Le Conseil général en tant qu'AOT participe à la maîtrise d'ouvrage de cette mesure. Néanmoins, il convient de préciser que la mise en place du titre unique ne doit pas être confondue avec celle d'une tarification unique qui, elle, n'a pas été validée par le Département.

La seconde action en ce domaine a trait à l'étude de l'amélioration de la desserte de la gare entre 21h et 6h via les réseaux Twisto et Bus Verts afin d'offrir une chaîne de déplacements complète par les transports collectifs. Le Département est identifié comme un maître d'ouvrage avec Viacités.

Concernant la gare de Caen, il est à noter que le Département, au titre de la gare routière, est associé aux études du pôle multimodal projeté

3/ Impacts sur les modes actifs

Dans les secteurs en entrées de ville, le projet de PDU souhaite assurer « *la continuité du cheminement pour les modes actifs et leur sécurité* ». Le Département n'est pas identifié parmi les intervenants de cette mesure. Or, il semble pertinent et nécessaire qu'une concertation soit réalisée pour tout aménagement dans ces secteurs a fortiori dans le cas de franchissements ou de traversées de routes départementales structurantes.

Le PDU envisage, par ailleurs, que les abords des établissements scolaires soient aménagés pour garantir la sécurité des élèves et favoriser l'usage de la marche et du vélo. Le Conseil général est identifié comme un partenaire de cette mesure. Il peut effectivement s'investir en faveur de l'utilisation du vélo par les collégiens. Des actions existent déjà dans ce domaine. Elles consistent notamment en un concours financier du Conseil général apporté pour aménager des itinéraires cyclables de desserte des collèges à la condition qu'ils soient raccordés à une boucle cyclable plus importante.

Aussi, dans le but de « *soutenir la pratique du vélo* », le PDU prévoit de « *développer les espaces de stationnement sécurisés pour les vélos dans les établissements scolaires dès le primaire* ». Le Conseil général, en tant que gestionnaire des collèges, apparaît parmi les maîtres d'ouvrage. Des opérations sont envisagées dès l'approbation du PDU en 2013.

Enfin, dans la perspective de « *devenir une agglomération accueillante pour les vélos* », le projet de PDU projette de *« réaliser le réseau cyclable communautaire structurant défini dans le schéma directeur cyclable de Caen la Mer* ». Cette opération est envisagée d'ici 2020. Le futur réseau communautaire est présenté sous la forme d'une carte. Toutefois, celle-ci appelle quelques améliorations (corrections et mise à jour). Ainsi, certains itinéraires réalisés par le Département sont mal légendés et attribués à d'autres collectivités. C'est notamment le cas de la voie verte le long du Canal Caen-Ouistreham et de la piste en bordure de RD 7 vers Douvres la Délivrande. De même, la carte sous–entend que l'ensemble des liaisons de ce schéma est à réaliser. Or, un bon nombre d'entre elles le sont déjà. Ainsi, la carte devrait distinguer clairement les maîtres d'ouvrage et les échéances. Il faut également noter que le Conseil général n'est identifié ni comme maître d'ouvrage ni comme partenaire de cette action.

Il convient, enfin, de préciser que la priorité du plan vélo départemental est certes le loisir mais qu'une voie cyclable de ce type peut également être utilisée pour des trajets « utilitaires ». Il paraît ainsi opportun de rappeler que ce plan intègre :

- des opérations de sécurisation d'entrées d'agglomération,
- des accès cyclables aux collèges,
- des liaisons entre la ville et le littoral.

Au final, il permet de tisser un réseau d'itinéraires départementaux structurants.

Enfin, une maison du vélo est projetée, à proximité de la gare, pour la fin 2013. Le Département est partenaire de ce projet d'ores et déjà engagé. En effet, ce lieu, à proximité de l'axe nord-sud du « T » départemental, pourra revêtir un rôle d'office du cyclotourisme, au sein d'un relais d'intermodalité entre le train, le bus et le vélo.

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir, après en avoir délibéré, émettre un avis favorable au projet de PDU arrêté de Viacités assorti des réserves suivantes :

- inscription de la LIQN parmi les opérations routières à horizon 2018,

- mention des conditions de réalisation de l'action visant la création d'une voie mixte sur la RD 7 entre la *Bijude* et le boulevard périphérique,
- concertation et accord exprès du Département pour tout aménagement en lien avec le réseau routier départemental en particulier pour les requalifications d'entrées d'agglomération,
- intégration et mention explicite des Bus Verts parmi les bénéficiaires des aménagements d'insertion des transports collectifs sur les grands axes et de priorisation aux carrefours.

Le Conseil général recommande également :

- l'inscription du prolongement de la ligne 1 du tramway jusqu'à la Bijude,
- l'inscription du principe de déviation de la RD 9 dans le cadre du projet de développement de l'aéroport de Caen – Carpiquet, relevant de la compétence de Caen la mer,
- la recherche de synergie entre les réseaux Twisto et Bus Verts afin de limiter les doublons, d'améliorer l'intermodalité et d'accroitre leur lisibilité,
- la mise à jour de la carte relative au schéma cyclable communautaire.

-=-=-=-

La commission permanente a émis un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains arrêté de VIACITES, 1 conseiller général s'étant abstenu.

Adopté par la Commission permanente du Conseil Général lors de la réunion du 25 février 2013, sous la présidence de Jean-Léonce DUPONT.

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Etaient présents: François AUBEY, Bernard AUBRIL, Guy BAILLIART, Michel BENARD, Marc BOURBON, Antoine CASINI, Paul CHANDELIER, Xavier CHARLES, Olivier COLIN, Hubert COURSEAUX, Sonia de LA PROVOTE, Yves DESHAYES, Clara DEWAELE, Anne d'ORNANO, Jean-Léonce DUPONT, Michel GRANGER, Claude HAMELIN, Bertrand HAVARD, Michel LAMARRE, Jean-Pierre LAVISSE, André LEDRAN, Eric LEHERICY, Jacky LEHUGEUR, Louis LELONG, Jean LEMARIE, Sylvie LENOURRICHEL, Claude LETEURTRE, Xavier MADELAINE, Marie-Odile MARIE, Maryvonne MOTTIN, Olivier QUESNOT, Jean-Pierre RICHARD, Michel ROCA, Yves RONDEL, Marie-Line SESBOUE, Raymond SLAMA, Clotilde VALTER, Eric VEVE.

Absent(s) / excusé(s) : Pascal ALLIZARD, Marc ANDREU SABATER, François de BOURGOING, Gilles DETERVILLE, Christian PIELOT, Rodolphe THOMAS.

Pouvoirs : Patrick BEAUJAN, ayant donné pouvoir à Olivier COLIN, Alain DECLOMESNIL, ayant donné pouvoir à Paul CHANDELIER, Henri GIRARD, ayant donné pouvoir à Michel GRANGER, Sébastien LECLERC, ayant donné pouvoir à Yves DESHAYES, Thierry LEGOUIX, ayant donné pouvoir à Jean LEMARIE.

Accusé réception Préfecture :
Le vendredi 8 mars 2013
Identifiant de l'acte : A014-221401185-20130225-315216-DE-1-1_0

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Le Directeur de Cabinet

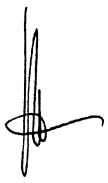

J.M.AGNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 mars 2013

Date de convocation : 22/03/2013

Le conseil communautaire de CAEN la mer s'est réuni en séance publique Gymnase Gérard Legoupil, 100 avenue Général Leclerc - 14150 Ouistreham, le vendredi 29 mars 2013 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Philippe DURON, Président.

Nombre de membres en exercice : 139
Nombre de membres présents : 85 et 5 suppléants
Nombre de votants : 118

Etaient présents:

En tant que titulaires : M. Alain LEPAREUR, Mme Nadine DUMOUTIER, M. Jimmy BRIARD, M. Jean-Paul DAUNOU, M. Pierre ESTRADE, M. François OZENNE, M. Jean Pierre BEAUDOUIN , M. Pascal BLANCHETIER, Mme Samia CHEHAB, Mme Sonia DE LA PROVÔTÉ, M. Alexandre DEBRAY, Mme Cécile DOSSOU, M. Luc DUNCOMBE, M. Philippe DURON, Mme Corinne FERET, Mme Hélène FLODERER, M. Françis JOLY, Mme Nathalie LAMENDOUR, M. Xavier LE COUTOUR, M. Cédric LEROY, M. Fabrice LE VIGOUREUX, M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Claudine MAGUET, Mme Agnès MERIAT, M. Jean NOTARI, Mme Josette TRAVERT, Mme Sophie VERMES, M. Eric VEVE, M. Joël SUZANNE, M. Roger JEAN, M. Pascal SERARD, M. Guy LEGRAND, M. Marc POTTIER, M. Colin SUEUR, Mme Pascale BOURSIN, M. Ernest HARDEL, M. Eric POSE, M. Lucien DE JAEGHER, M. Cyrille LAVILLE, M. Franck GUEGUENIAT, M. Stéphan LEBREUILLY, M. Marc LECERF, M. Lionel MULLER, Mme Rosa GOUESLARD, M. Gérard LENEVEU, M. Jacques LELANDAIS, M. Pierre SCHMIT, M. Philippe LAFORGE, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Laurent MATA, M. Rodolphe THOMAS, Mme Sylvaine BAUMARD, M. Gérard DUMAINE, M. Jean-Paul GAUCHARD, M. Alain GRUENAIS, M. Alain ROGER, M. Jean-Marc GILLES, M. Jacques CHAPELIERE, M. Patrick LEDOUX, M. Rémi POIRIER, Mme Jeanne VAUSSY, M. Jean-Michel GASNIER, M. Bertrand HAVARD, M. Joel JEANNE, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Raphaël CHAUVOIS, M. Joseph GUEZET, M. André LEDRAN, Mme Marie-Thérèse ROULLÉ-LIBÉREAU, M. Henri LE MAITRE, M. Raymond PICARD, M. Christian DELBRUEL, M. Patrick LENOBLE, M. Bernard AUFFRET, M. Gérard CAUX, Mme Marie CARDIN, M. Denis DESNYDER, M. Joël COSSON, M. Stéphane LE HELLEY, M. Alain BUZUEL, M. Robert MICHEL, M. Gilles TROUDE, M. Michel MARIE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Jean-François LE QUERLER

En tant que suppléants : M. Daniel MÜH suppléant de M. Claude MONTALAND, M. Eric GOBERT suppléant de M. Mickaël BERTRAND, M. Alain MARION suppléant de Mme Edith GUILLOT, Monsieur Philippe LAMY suppléant de M. Marcel GOUVENAUX, M. Philippe MONSIMIER suppléant de Mme Anne COLLIN

Excusé(s) ayant donné pouvoir ou représentés : M. Dominique VINOT-BATTISTONI à Mme Nadine DUMOUTIER, M. Daniel FRANÇOISE à M. Jimmy BRIARD, Mme Christelle VAUQUELIN à M. Jean-Paul GAUCHARD, M. Gratien ATCHRIMI à Mme Sophie VERMES, Mme Annie BERGER à Mme Samia CHEHAB, M. Gilles DETERVILLE à M. Pascal BLANCHETIER, Mme Véronique FOURMEAUX à Mme Claudine MAGUET, Mme Marie-Dominique FRIGOUT à M. Alexandre DEBRAY, Mme Colette GISSOT à M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Marie-Jeanne GOBERT à Mme Nathalie LAMENDOUR, Mme Béatrice GUIGUES à M. Xavier LE COUTOUR, M. Jean-Claude GUILLOUF à M. Eric VEVE, M. Serge LEMONNIER à M. Cédric LEROY, M. Marc

LEVILLY à Mme Josette TRAVERT, Mme Catherine MAHIER à M. Jean Pierre BEAUDOUIN , Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC à M. Luc DUNCOMBE, Mme Sylvie RELLAND à M. Lionel MULLER, Mme Francine THOUROUDE à Mme Hélène FLODERER, M. Jacky TOULLIER à Mme Agnès MERIAT, M. Jean-Louis TOUZÉ à M. Fabrice LE VIGOUREUX, M. Jean-Luc VERET à M. Françis JOLY, M. Ludwig WILLAUME à Mme Sonia DE LA PROVÔTÉ, M. Michel PILLET à M. Joel JEANNE, M. Jean-Marie GUILLEMIN à Mme Pascale BOURSIN, M. Alain LEMENOREL à M. Franck GUEGUENIAT, M. Jacques BOULLAND à Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Sèngded CHANTHAPANYA à M. Laurent MATA, M. Christian PIELOT à M. Alain BUZUEL

Excusé(s) : M. Daniel GUERIN, M. Joel PIZY, M. Daniel-Charles BADACHE, Mme Pascale CAUCHY, M. Frédéric CHAZAL, M. Damien DE WINTER, Mme Geneviève HEUZE, Mme Valérie HUARD, Mme Annie LEBON, Mme Brigitte LE BRETHON, M. Jacky TILLARD, Mme Martine VINCENT, M. Paulin LLECH, M. Bernard OBLIN, M. Thierry SAINT, M. Claude LECLERE, M. Siméoni KOUETA NOUSSITHE , Mme Claudie RIGOT, Mme Annick FARCY, M. Hubert OGIER, M. Yves REGNIER

Le conseil désigne MM. Joël COSSON et Cyrille LAVILLE comme secrétaires de séance.

N° C-13-03-19 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) ARRÊTÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE (VIACITÉS)

Viacités, Syndicat mixte pour l'organisation des transports de l'agglomération caennaise, a adopté le 5 décembre dernier le projet de plan de déplacement urbain (PDU) 2013-2018 de la communauté d'agglomération (périmètre antérieur à 2013). Le PDU précédent avait été approuvé le 7 juin 2001 sur 19 communes. Après une évaluation et une vaste "enquête ménages-déplacements" (EMD) à l'échelle du Calvados, Viacités a mis en révision le PDU en 2010. Le projet arrêté a été transmis par courrier du 29 décembre dernier et les personnes publiques associées ont trois mois pour faire part de leurs avis.

Il s'agit d'un document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants et soumis à enquête publique. Le PDU doit être compatible notamment avec le SCoT approuvé en 2011, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), le Schéma régional du climat, de l'air et de l'Énergie (SRCAE). Les PLU doivent être compatibles avec ce document.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1214-1 du Code des transports, le plan des déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre des transports urbains en assurant notamment (L1214.2 du Code des transports) :

1°) L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;

2°) Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics ;

3°) L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, et pour tous les modes ;

4°) La diminution du trafic automobile ;

5°) Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants ;

6°) L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport;

7°) L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parkings publics ;

8°) L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaire aux activités commerciales et artisanales ;

9°) L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques (PDE) ;

10° L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements;

11°) La réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le PDU se compose notamment d'un rapport de présentation du projet décrivant l'état des lieux, les objectifs, d'un plan d'action à 5 ans pour atteindre ces objectifs et d'un rapport environnemental.

Le PDU couvre le territoire de Caen la mer - plus précisément du périmètre de transports urbains (PTU) en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2012, soit 29 communes. Il sera adapté selon une procédure à définir après approbation pour intégrer le nouveau périmètre de la communauté d'agglomération à 35 communes depuis le 1er janvier 2013.

1- CONSTATS ET OBJECTIFS ATTENDUS

1.1/ Le constat sur le périmètre de transports urbains (PTU) 2012 :

Le territoire de la communauté d'agglomération, comptant environ 220 000 habitants au 1er janvier 2012, est au cœur d'une aire urbaine de 390 000 habitants. Territoire attractif avec un potentiel économique avéré et dynamique, il est le théâtre de près de 1 200 000 déplacements quotidiens (800 000 internes à Caen la mer) soit près de 4,09 déplacements/jour et par personne selon l'EMD.

Le PDU souhaite contribuer au maintien de cette dimension métropolitaine en renforçant son accessibilité et en organisant les déplacements à l'intérieur de l'agglomération.

Outre les déplacements liés aux activités économiques, ceux-ci correspondent entre autres aux trajets pendulaires entre le domicile et le lieu de travail, les lieux majeurs d'emplois sur Caen la mer étant le centre-ville, le plateau nord (hôpital, université, etc.) et les zones d'activités et commerciales de Mondeville. Une majorité de ces déplacements s'effectue en voiture, mode le plus souvent utilisé pour les déplacements longs, facilités à ce jour par une très bonne desserte routière de l'ensemble de l'aire urbaine. Toutefois, 42% des déplacements sont inférieurs à 3km.

De plus, l'usage des transports en commun (TC) (porté à 4,4% des déplacements sur le PTU depuis la mise en place du nouveau réseau de bus, soit 10% des déplacements domicile-travail) souffre d'une concurrence directe de l'automobile (voiries et encombrements partagés, offres de stationnement importantes en centre-ville, facilité d'accès vers le centre depuis le périphérique) ce qui, avec les ruptures de charge, allongent les temps de parcours des TC (11km/h en moyenne) face à l'automobile (26km/h en moyenne).

Les nœuds de l'intermodalité recensés sont la Gare, la place Courtonne (bus), deux parkings P +r, qui n'affichent un taux de remplissage que de 5% et font l'objet d'études particulières pour en connaître les raisons et les améliorations à apporter.

Il est à noter que 28% des déplacements s'effectuent à pied selon l'EMD contre 2% pour ceux à vélo.

Enfin, concernant le transport des marchandises, outre le constat d'un manque de stationnement pour les poids lourds et l'usage commun de voies avec les voitures pouvant gêner le trafic de marchandises, le PDU indique la nécessité de bâtir une politique générale sur le fonctionnement

global des activités de logistique urbaine et de transport de marchandises à l'échelle de l'agglomération.

1.2/ Le projet de déplacement et objectifs attendus

Dans une optique de mise en œuvre d'un développement durable du territoire, ce projet de PDU vise à proposer une véritable alternative à la voiture individuelle en offrant une mobilité durable structurée par :

- des transports en commun en site propre (TSCP). Ceux-ci font l'objet d'une attente grandissante de la part de population conduisant à proposer la mise en place d'une nouvelle ligne et de régler les difficultés rencontrées au quotidien pour l'exploitation de la ligne de TVR actuelle par le remplacement de celui-ci par un tramway « lourd »;
- un réseau de bus hiérarchisé et amélioré, notamment par le renforcement de ligne à haut rendement de services avec la création de couloirs dédiés et la mise en place d'un réseau express interurbain et périurbain reliant de manière efficace les communes hors de l'agglomération dense ;
- de nouveaux services liés au développement des autres formes de mobilité durable (auto partage, vélos privés et publics, marche à pied, organisation de la multimodalité par la création d'haltes ferroviaires, le développement de parcs relais aux entrées de ville et proches des lignes de TCSP, la régulation des stationnements en centre-ville, etc.).

Pour cela, Viacités a souhaité disposer d'une vision multimodale des déplacements à long terme (horizon 20 ans). Ce souhait a conduit le syndicat à retenir un concept multimodal dans l'optique de rééquilibrer les modes de déplacements et faire des TC un véritable levier pour le report modal des flux pendulaires. Le concept spatial développé propose le maintien du réseau routier structurant, avec comme ossature principale le boulevard périphérique (réseau national) et non plus les boulevards intermédiaires urbains, par ailleurs incomplets à l'Est. Ce réseau routier structurant sera complété à terme au nord (BUN Est) au sud-est (Bd « industriel ») par un boulevard « de rocade » permettant d'en limiter la sollicitation, grâce à une meilleure distribution du trafic.

En revanche, le fonctionnement du réseau principal interne au périphérique sera adapté aux objectifs de partage de la voirie : les axes pénétrants radiaux de l'agglomération sont restructurés sous la forme de boulevards urbains et les entrées de ville requalifiées pour permettre la priorité aux TC.

Les effets généraux attendus du PDU sont :

Pour les déplacements des habitants de Caen la mer :

- d'une manière générale sur un volume de 800 000 déplacements à ce jour (900 000 en 2030), l'idée est de pouvoir répartir les flux de manière équitable entre ceux du transport individuel motorisé et ceux alternatifs ;
- une progression du taux de l'usage des TC de 5 points (de 9% à 12% d'ici 2018, pour atteindre 14% en 2030) ;
- une réduction de l'usage de la voiture personnelle pour les flux pendulaires de 12 points d'ici 2030 (de 46% à 34% en 2030 via 41% en 2018) développement périurbain inclus.

Pour les déplacements des habitants du reste du Calvados en lien avec Caen la mer :

- une progression du taux de l'usage des transports alternatifs de 4 points (de 13% à 17% en 2030) ;
- une réduction de l'usage de la voiture personnelle pour les flux pendulaires de 4 points d'ici 2030 (de 87% à 83% en 2030 via 88% en 2018).

1.3/ Le plan d'action

Le plan d'actions du PDU est structuré en 6 axes principaux :

1/ Un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable :

- « Faire la ville » autour des transports collectifs : *rendre cohérent le développement urbain, les TC et rationaliser l'usage de la voiture ;*
- Favoriser les déplacements courts en modes actifs.

2/ Un système de transports collectifs performant et intermodal :

- Structurer le réseau de TC au moyen de TCSP : *création de la 2ème ligne de TCSP*
- Améliorer le réseau de bus : *restructuration du réseau en 3 grandes fonctions : desserte à haute fréquence, desserte périurbaine express, desserte de proximité ; création de couloir bus :*
- Faciliter l'intermodalité : *billettique commune, réflexion sur l'évolution et l'accès de la gare de Caen,*
- Sauvegarder le foncier ferroviaire

3/ Le stationnement, levier d'une politique de transport cohérente :

- Encadrer le stationnement privé : *mise en place par zones de plafonds de places de stationnement pour l'habitat privé (hors zones 3 et 4 ;)*
- Réguler le stationnement public : *favoriser la rotation pour les clients, dissuader les pendulaires ;*
- Répondre à des besoins de stationnement spécifique : vélo, PMR, etc ;

4/ Un usage intelligent de la voiture :

- Maîtriser les investissements routiers : *réaffirmation du boulevard des pépinières et de la sécurisation du périphérique;*
- Optimiser le réseau existant : *mise en place d'un système dynamique de gestion du trafic ;*
- Favoriser un usage raisonné de la voiture : *implantation des P+R, mise en place d'un système d'auto-partage, voie réservée co-voiturage-bus, etc.*

5/ Une voirie pour tous :

- Restructurer les entrées de ville : *intégrer des voies réservées aux bus à haut rendement de services,*
- Favoriser les modes actifs : *sécurisation des modes doux, amélioration de secteurs urbains (centres, abords d'établissements).*

6/ Le vélo, un mode de déplacement à part entière :

- Devenir une agglomération plus accueillante pour les vélos : *réalisation du réseau communautaire,*
- Soutenir la pratique du vélo : *normes de stationnement dans les PLU, maison du vélo, stationnements publics sécurisés, etc.*

1.4/ Caen la mer et le PDU

Caen la mer est concernée à plus d'un titre par le PDU.

Outre l'organisation spatiale générale du territoire de la communauté d'agglomération, elle est également visée comme maître d'ouvrage de plusieurs actions que sont :

- 1.1.2. : Etudier les modalités d'urbanisation permettant de réaliser les extensions de la ligne 1 de TCSP : Caen la mer est concernée au titre de la ZAC communautaire des « Hauts de l'Orne » et par le « plateau nord » (en cours de réflexion) ;
- 2.2.2 : en tant que gestionnaire de voirie : création de nouveaux couloirs bus, résorption de points noirs ;
- 3.3.4 : Aménager une aire de stationnement pour les cars de tourisme à l'extérieur du centre de l'agglomération, à proximité des transports collectifs ;
- 4.1.1 : Maîtriser des investissements routiers : Caen la mer est concernée en tant que maître d'ouvrage du boulevard des pépinières ;
- 4.2.3 : Participer à l'extension du *système dynamique de gestion du trafic sur les principales pénétrantes ;*
- 6.1 : Homogénéisation des traitements des aménagements et jalonnements cyclables à l'échelle de l'agglomération : action dont la compétence relève de Caen la mer.

La communauté d'agglomération est également visée comme partenaire sur des réflexions ou d'éventuelles contributions financières non réparties à ce jour.

Le coût total des 52 actions est compris entre 385 et 430 millions d'euros hors taxe d'ici 2018, dont entre 280 et 308 millions d'euros hors taxe pour Viacités seul.

Pour Caen la mer, les actions à financer directement par elle sont liées à l'exécution de projets en cours déjà programmés (bd des pépinières, bd périphérique, réseau cyclable) ou au sein de réflexions sur l'aménagement des zones d'habitat ou d'activités.

Ne sont pas détaillées à ce jour les dépenses liées aux actions 2.2.2, 4.2.3 dont Caen la mer serait maître d'ouvrage et les montants des partenariats à mettre en place pour la réalisation de certaines actions nécessitant des études en amont de leur mise en place.

2- OBSERVATIONS DE CAEN LA MER

2.1 Aménagement du territoire :

Le concept spatial multimodal imaginé par Viacités sera conséquent en termes d'aménagement et de fonctionnement général des accès et circulations vers et dans la communauté d'agglomération pour les flux « pendulaires ».

Ce parti pris est en cohérence avec les orientations du SCoT et du PLH. En effet, l'amélioration des transports collectifs au centre de l'agglomération est une condition de la mise en place du renouvellement urbain et de la compacité prônés par le SCoT et le PLH. Ceci permet en retour une meilleure efficience et rentabilité des transports collectifs. Ce dialogue entre développement urbain et transport constitue donc le fondement de l'axe premier des actions du PDU.

Ce parti d'aménagement constitue un pari fort et ambitieux dont les clés du succès seront notamment liées à la réduction de la concurrence des modes de transports individuels au profit des TC et de l'intermodalité ou encore à la capacité à restructurer les axes d'entrées de ville identifiées pour y prioriser les TC. Le boulevard périphérique « sécurisé » sera alors l'épine dorsale à la fois des flux de transit régionaux et interrégionaux mais également de distribution des flux locaux, dans l'attente de délestage par la concrétisation des boulevards urbains nord-ouest et sud-est dit « de rocade » au PDU (p 69).

A l'intérieur du périphérique et des boulevards de rocade seront privilégiés :

- des transports en commun en site propre (TSCP) pour les déplacements inter quartiers ;

- un réseau de bus hiérarchisé et amélioré, création de lignes à haut rendement de services connectant rapidement le centre avec la périphérie ;
- de nouveaux services encourageant le développement et l'usage des autres formes de mobilité durable.

2.2- Projets de développement :

Plusieurs secteurs périurbains de l'agglomération sont concernés par de vastes projets publics d'urbanisation, notamment d'habitat comme les ZAC de « l'Orée du Golf » sur Epron ou des « Hauts de l'Orne » à Fleury-sur-Orne (environ 3000 logements d'ici 15 ans). Ces projets sont en partie concernés par des « zones de stationnement limité (zone 2) », plafonnant la création d'une place de stationnement pour 60m² de surface de plancher pour du logement (et 80m² de SP pour du bureaux/activités). Ces vastes secteurs de plusieurs dizaines d'hectares, bien que situés en périphérie d'axes parcourus à ce jour par des transports de type « liane », n'ont pas d'infrastructures pour être desservis dès le démarrage des constructions. De plus, le calendrier de réalisation des éventuelles extensions de la ligne 1 de TCSP (2030) n'est pas compatible avec celui de l'urbanisation de ces secteurs qui devrait être achevée d'ici 2030.

Ainsi, eu égard aux règles limitant le stationnement sur ces secteurs et à l'image attractive recherchée pour ces futurs quartiers durables, afin de garantir une bonne commercialisation des opérations et une desserte cadencée des nouvelles populations en cohérence avec la réduction des véhicules souhaitée, il est demandé, dès l'ouverture à l'urbanisation et dans l'attente des extensions de lignes du TSCP, de mettre en place des transports en capacité et selon un cadencement adapté à la bonne réalisation et au bon fonctionnement de ces quartiers.

2.3- Pistes cycles :

Le projet communautaire de réseaux de pistes cyclables est pris en compte par le projet de plan de déplacement urbain et l'usage du vélo encouragé par plusieurs actions (réalisation du réseau communautaire, sécurisation des itinéraires, homogénéisation des jalonnements, aménagements spécifiques en faveur du vélo, stationnement vélo : normes dans les locaux privés et espaces de stationnement sécurisés près des établissements scolaires, maison du vélo, complémentarité vélo/transports collectifs).

2.4- Une rationalisation des projets infrastructures :

Outre leur utilisation pour des VL, certains projets sont également nécessaires au développement géographique de certains secteurs ayant notamment une vocation économique.

Caen la mer est maître d'ouvrage de plusieurs projets d'infrastructures routières déclarés d'intérêt communautaire qui sont :

- le boulevard Weygand au nord entre la R7 venant de Douvres et Caen, via Cambes en Plaine,
- le boulevard des Pépinières à l'ouest entre Caen et le périphérique via Bretteville-sur-Odon,
- le boulevard industriel à l'est depuis Mondeville sur Caen la mer,
- le boulevard urbain nord Est entre la RD226b à Hérouville-Saint-Clair et la RD7 en direction de Douvres via Epron,
- le projet de ¼ d'échangeur pour permettre la sortie depuis la RD 120 sur le périphérique en direction de Paris au niveau d'Ifs (sortie 11.1) pour permettre la sortie du flux du parc d'activités et commercial communautaire (Ikea),
- le projet de création d'une bretelle de sortie de la zone commerciale de l'Etoile vers le périphérique en direction de Caen, qui devrait être réalisée par la SAPN.

Elle est également en charge de la réflexion sur la faisabilité de plusieurs infrastructures et notamment une potentielle liaison entre les bd Clémenceau et Demi-Lune (envisagée par câble au PDU).

Sont mentionnés ou figurés, et donc permis par le PDU, les projets suivants:

- p 69 : sous le vocable « voies de rocade » au PDU :
  - le BUN Est entre Giberville et la Bijude (desserte du port)
  - le principe du bd industriel (desserte du sud de Mondeville/ Grentheville);
- p 69 et p 104 :
  - le bd des pépinières à Bretteville-sur-Odon en direction du terminus/ Parking relais de la future ligne de tramway n°2, réaffirmé dans l'action 4.1.1. par Viacités indiquant un délai de mise en œuvre d'ici 2018;
- p 113 sont figurés en pointillé sans être toutefois identifiés :
  - le prolongement du Bd Weygand, nécessaire à terme pour le renouvellement et le développement de l'urbanisation du plateau nord,
  - le principe d'une liaison Demi-Lune-Clémenceau dont les conditions de mise en œuvre restent à étudier;

En revanche, ne sont pas mentionnés les projets suivants prévus d'ici 2018 :

- p 73 et p 113 : le ¼ d'échangeur (sortie 11.1) RD120/périphérique au niveau d'IKEA : il est rappelé qu'il s'agit d'une nécessité pour le bon fonctionnement du parc commercial et d'un engagement de Caen la mer vis-à-vis du consortium IKEA;
- p 73 : la bretelle de sortie de la zone commerciale de l'Etoile;
- La carte du « concept multimodal cible » p69 ne fait pas référence à la modification du tracé de la RD 9 existante prévue à moyen terme, à priori par le Département du Calvados, pour permettre l'allongement de la piste.

Pour ces trois projets infrastructures, il est demandé en conséquence de les mentionner afin d'en autoriser la nécessaire réalisation.

La carte de la p 69 mentionne également la création ou amélioration de franchissement de grandes infrastructures. Ne figure pas la création de la passerelle piéton/cycle sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Ifs entre le Campus du Hoguet et la forêt d'Ifs. La commune de Blainville-sur-Orne réaffirme également son projet de franchissement. Pour un traitement équitable de ce type de projets, il est demandé de les rajouter si cette inscription est nécessaire pour en autoriser leur réalisation.

Concernant le calendrier des voiries dans un objectif de « maîtrise des investissements routiers » à l'action 4.1 (p 104), le projet de PDU indique des infrastructures qui seraient réalisées avant ou, par défaut, après 2018 (idem dans la « carte de la vision opérationnelle pour 2018 » p 73). Est notamment visé « boulevard des Pépinières » qui « est une opération prévue d'ici 2018 ». Le planning de cette voirie n'étant pas certain à ce jour, il conviendrait que le PDU prenne en compte les aléas temporels possibles liés à la réalisation d'une telle infrastructure et que celle-ci puisse être permise si sa mise en œuvre intervenait au-delà de 2018.

A contrario, les autres projets d'infrastructures non mentionnés avant 2018 doivent pouvoir se réaliser avant ou après cette date, selon les possibilités et opportunités (foncières, recours, financières) du maître d'ouvrage.

Le phasage des infrastructures au PDU n'a pas à priori de caractère prescriptif. Il s'agit de recommandations qui n'engagent pas la réalisation ou la non-réalisation des infrastructures par leurs maîtres d'ouvrage. Il convient donc que le PDU veille à ne pas être prescriptif sur ce sujet.

Enfin, le PDU utilise la terminologie « boulevards urbains de rocade (complémentaires au périphérique) » p 69 (réseau principal p 113), pour l'ensemble « BUN Est - LIQN- bd industriel ».

Pour le bon fonctionnement à terme du concept spatial général, il convient de rappeler que, outre une fonction de transit visée par le PDU pour les échanges entre le nord et l'Est de l'agglomération, le principe des boulevards définis par Caen la mer maître d'ouvrage de deux d'entres-eux, est bien de desservir également les quartiers mitoyens. Leur configuration et le nombre de points d'échanges devront naturellement être adaptés pour assurer cette fonction et la bonne circulation du flux de transit imaginé par le PDU.

- Des flèches de « principe » d'échanges ponctuels pourraient par exemple figurer sur la carte du « concept multimodal cible » p69 depuis le « boulevard urbain » pour lever toute ambigüité ;
- Le terme de « rocade » n'est pas approprié ;
- Le tracé sur les p 69 et p 113 pourrait être plus conforme à la réalité (notamment du BUN est) évitant le Golf intercommunal.

2.5 -Transport de marchandises :

Le diagnostic mentionne la nécessité de bâtir une politique générale sur le fonctionnement global des activités de logistique urbaine et de transport de marchandises à l'échelle de l'agglomération.

L'action 3.3.3 prévoit d'étudier l'adaptation de la livraison des marchandises et l'optimisation du transport de celles-ci en ville. Il serait également opportun que cette réflexion puisse naturellement tenir compte des futurs secteurs en développement à vocation économique (port, zone logistique, projets de zone d'activités de l'agglomération) mais également porter sur les conditions de stationnements des véhicules de livraison à l'échelle de l'agglomération.

Cette étude pourrait également analyser la faisabilité de l'utilisation du tramway ou du fleuve pour la desserte des marchandises en ville.

En revanche, il n'est pas prévu de stationnement plancher/plafond pour les commerces, stationnement qui doit être organisé pour garantir cet unique usage.

2.6- Tourisme :

L'action 3.3.4 vise Caen la mer (ou la ville de Caen) comme potentiellement maître d'ouvrage pour la réalisation d'une aire d'accueil pour les cars de tourisme à l'extérieur du centre de l'agglomération « dans l'idéal d'ici 2018 » (p103), à proximité des transports collectifs. Outre le fait que le SCoT la prévoit à « l'intérieur » du centre de l'agglomération, Caen la mer, non compétente à ce jour en ce domaine du tourisme, devra se positionner sur ce point.

Enfin au-delà de l'extension formelle du PTU avec l'entrée des nouvelles communes depuis le 1er janvier 2013, de nouveaux enjeux en termes de mobilité intercommunale devront pouvoir être analysés et trouver réponses au futur PDU (problématiques du tourisme littoral, nouvelles entrées d'agglomération, etc.)

VU l'avis de la commission mixte "aménagement – infrastructures - développement économique - habitat et environnement " du 20 février 2013,

VU l'avis du bureau communautaire du 14 mars 2013,

Considérant que le PDU, arrêté avant le 31/12/2012, fera, une fois approuvé, l'objet d'une adaptation pour tenir compte de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération et donc du PTU (périmètre de transports urbains).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable sur le projet de plan de déplacement urbain (PDU) arrêté par Viacités en demandant que :

- soient étudiés et mis en place, dans l'attente des extensions éventuelles de lignes du TSCP et dès l'ouverture à l'urbanisation des nouveaux quartiers (notamment communautaires), des transports collectifs en capacité et selon un cadencement adapté à la bonne réalisation et au bon fonctionnement des futurs quartiers ;

- soient mentionnés et/ou figurés les projets d'infrastructures manquants à savoir :
  - le ¼ d'échangeur communautaire (sortie 11.1) RD120/périphérique au niveau d'IKEA,
  - la bretelle communautaire de sortie de la zone commerciale de l'Etoile,
  - la modification éventuelle du tracé de la RD 9 existante pour permettre un éventuel allongement de la piste de l'aéroport,
  - les franchissements prévus par les villes d'Ifs et Blainville-sur-Orne au-dessus du périphérique ou de la RD 515 si cette mention est nécessaire pour permettre leur réalisation ;

- soit réaffirmé le fait que Caen la mer et les communes sont maîtres d'ouvrage de leurs projets d'infrastructures et par conséquent libres des plannings de leur réalisation ;

- soit enlevé le mot « de rocade » aux boulevards urbains prévus ;

- la réflexion sur le transport de marchandises puisse intégrer :
  - les futurs secteurs en développement à vocation économique (port, zone logistique, projets de zone d'activités de l'agglomération) ;
  - les conditions de stationnements des véhicules de livraison à l'échelle de l'agglomération ;
  - la faisabilité de l'utilisation du tramway ou du fleuve pour la desserte des marchandises en ville ;

- l'action 3.3.4 concernant l'aire d'accueil des cars de tourisme puisse bien se situer à l'intérieur du centre de l'agglomération conformément au SCoT ;

- la réflexion de l'organisation du stationnement au bénéfice et usage seul des commerces soit prise en compte et permise par l'action 3.1 du PDU ;

- soit étudiée la pertinence des emplacements des parkings relais préconisés dans ce projet de PDU à adapter le cas échéant ;

- ce document soit révisé dès son approbation pour intégrer non seulement les nouvelles communes du PTU depuis le 1er janvier 2013 mais également pouvoir répondre aux enjeux intercommunaux nouveaux générés par ce nouveau périmètre.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à la majorité
(85 pour - 10 contre - 23 abstention(s))

Transmis à la préfecture le 05 AVR. 2013
Affiché le 05 AVR. 2013
Exécutoire le 05 AVR. 2013

Le président

Philippe DURON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAEN LA MER

Département du Calvados
****
COMMUNE D'AUTHIE
Place des 37 Canadiens
14280 Authie
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 14 mars 2013
Date d'Affichage : 14 mars 2013
Nombre de conseillers : 13
- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 11

L'an deux mille treize le dix-huit mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PIZY, Maire.

Présents : M. PIZY, Mme LEROUX, M. JOURDAIN, Mmes LE FUR, HOORELBEKE, BOULOUARD, Mrs de PESQUIDOUX, COLLET, GUERIN

Excusés : Mrs DURIEUX, DELALANDE
Mme TAHERALY

Pouvoir : Mme TAHERALY à Mme LE FUR
M. DELALANDE à Mme HOORELBEKE

Absent : M. PELTIER

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

10/2013 – Plan de déplacement urbain présenté par le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Caennaise - Viacités

Monsieur le Maire présente le plan de déplacements urbains sur le territoire de Caen la Mer pour 2013-2018, approuvé par le Comité Syndical de Viacités le 5 décembre 2012.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée et notamment son article 28-2.
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités en date du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable au Plan de Déplacements Urbains.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Joël PIZY

PREFECTURE DU CALVADOS
28 MARS 2013
COURRIER

Visa préfecture :

Bénouville

S.M.T.C.A.C.
01 FEV. 2013
ARRIVÉE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 janvier 2013
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Suffrages exprimés : 19

SEANCE DU 21 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier à dix neuf heures,
Le conseil municipal de Bénouville, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LEPAREUR.
Etaient présents : Cl. MONTALAND, Fr. LEGORJUS, Nicole ROUGIER, Fl. RAULINE, D. MÜH, J. MAHE, H. SERI, Fr. MUSSARD, Ph. LE BESCOP, B. MICHEL, N. ANDRE, S. BELLOMO, Fr. HELBERT, A. HEUTTE, J.L HOUEL, Ph. HOUTELETTE, J.M MAINGUY, O. OUINAS

Secrétaire de séance : Florence RAULINE

42 – 291 AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ARRETE PAR VIACITES

Monsieur le Maire informe l'assemblé que le 05 décembre 2012, le Comité syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la Mer pour 2013-2018. C'est un outil de planification et de coordination de tous les modes de déplacement. Il fixe les principes d'organisation des transports de personnes, de marchandises, de la circulation et du stationnement.

Monsieur MÜH, représentant de la commune à Viacités rappelle qu'un tel plan doit s'inscrire dans des objectifs de développement durable en visant à proposer une véritable alternative à la voiture individuelle par une offre structurée des transports en commun en site propre et de nouveaux services en matière de voiture partagée, vélo, marche à pied…. Et ce dans le but de favoriser l'attractivité de l'agglomération notamment le développement économique en préservant l'environnement et la qualité de vie urbaine.

A l'échelle de la communauté d'agglomération, le plan de déplacements urbains (PDU) définit un plan d'action à court terme et une ambition à long terme suite à une enquête « Ménages-Déplacements » réalisée en 2010-2011. L'agglomération caennaise qui a un rayonnement régional doit améliorer la qualité de desserte et d'accessibilité entre l'agglomération et les zones périurbaines dont Bénouville fait partie, en favorisant les nouvelles formes de mobilité.

Vu cet exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,
Vu la délibération du Comité syndical de Viacités du 05 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains sur le territoire de Caen la Mer pour la période 2013-2018.

VOTE : à l'unanimité

Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits.
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme
Le Maire,
Alain LEPAREUR

MAIRIE DE BENOUVILLE 14-CALVADOS

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération compte tenu de :
- son affichage le : 24/01/2013
- sa transmission en Préfecture le : 31/01/2013

MAIRIE DE BENOUVILLE 14 CALVADOS

LE MAIRE

Alain LEPAREUR

MAIRIE DE BIEVILLE-BEUVILLE

DVB/VL 263.013

Le 7 février 2013

S.M.T.C.A.
08 FEV. 2013
ARRIVÉE

VIACITES
6 Bd Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 04

Monsieur le Président,

Suite à votre correspondance en date du 21 décembre 2012 par laquelle vous m'avez transmis le projet de Plan de Déplacements Urbains, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal de Biéville-Beuville approuvant ce PDU.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

MAIRIE DE BIEVILLE-BEUVILLE 14112

Dominique VINOT-BATTISTONI

Rue du général De Gaulle 14112 BIEVILLE-BEUVILLE - Tél. : 02 31 53 11 63 - Fax : 02 31 53 11 55 - Email : MAIRIE-BIEVILLE-BEUVILLE-14@wanadoo.fr

membre de Caen la mer - communauté d'agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEVILLE-BEUVILLE-14112-

SEANCE DU 21 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt et un janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, LANCE Jean-Pierre, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel et THUILLIER-HAMEL Gérard.

Etaient absents : DYVRANDE Thibault (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), HAMARD Sébastien (pouvoir à FREMAUX Michel), LE BARBEY Chantal (pouvoir à THUILLIER-HAMEL Gérard), MARIE Philippe (pouvoir à DUMOUTIER Nadine) et VIEL Philippe (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique).

Nombre de Conseillers en exercice : 21 – Présents : 16 – Votants : 21
Date de convocation: 15/01/2013 - Date d'affichage : 24/01/2013

VIACITES : AVIS SUR LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN - PDU - N°2013/2

Monsieur le Maire demande à Monsieur FREMAUX Michel de présenter le Plan de Déplacements Urbains sur le territoire de Caen la Mer. Ce document a été arrêté le 5 décembre 2012 par le Comité Syndical de VIACITES.

Monsieur FREMAUX Michel indique que ce document reprend les diverses possibilités offertes aux usagers à horizon 2018 pour se déplacer au sein de l'agglomération et incite notamment les usagers à utiliser les transports collectifs en priorité ainsi que le vélo. Monsieur FREMAUX Michel a assisté à une réunion récemment organisée par les services de Caen la Mer afin de planifier la réalisation des pistes cyclables en classant par ordre de priorités les attentes de la Municipalité.

Monsieur le Maire demande si ce Plan de Déplacements Urbain appelle des remarques ou des observations.

Madame DIOUF Ghislaine souhaite formuler trois observations ; en effet, trois points de développement attendus et importants pour la Commune ne semblent pas figurer dans ce document : L'arrivée de la ligne 1 au rond point de la Bijude, la résolution du problème « d'engorgement » de l'entrée de ville au rond point « Côte de Nacre » et l'absence du tracé du boulevard Weygand.

Monsieur le Maire souhaite répondre à ces différentes observations ; en effet, ces trois points ne sont pas présentés dans ce document, mais cela ne signifie aucunement qu'ils ne sont pas « traités ».

Concernant l'arrivée de la ligne 1 au rond point de la Bijude, l'urgence est de pouvoir mettre en place un Tramway efficace et sûr et ne nécessitant pas une maintenance aussi élevée que l'actuel Tramway ; c'est pourquoi, pour le moment l'arrivée de la ligne 1 à la Bijude n'est pas encore prise en compte dans ce PDU. Monsieur le Maire précise qu'afin de permettre ce rééquipement dans les meilleures conditions financières, il est envisagé une commande groupée entre plusieurs agglomérations.

Concernant la résolution du problème de l'entrée de ville au rond point « côte de nacre », Monsieur le Maire indique que Caen la mer à travers divers COPIL travaille sur toutes les entrées de la Ville de Caen posant problème, le PDU ne peut pas pour le moment intégrer des solutions en cours de discussions.

Concernant l'absence du tracé Weygand, Monsieur le Maire tient à rappeler les difficultés multiples rencontrées dans le cadre de l'élaboration de ce tracé et tient à souligner qu'il n'est pas encore définitivement acté du fait de problèmes administratifs. Monsieur le Maire souhaite rappeler que la crise actuelle bloque l'évolution de nombreux projets tels que ce boulevard tant attendu, mais aussi les projets de Boulevard Urbain Nord – B.U.N – et la Liaison Interquartier Nord – L.I.Q.N. Il n'est pas possible dans le contexte actuel de dire si ces projets aboutiront dans un avenir proche.

Monsieur LEMAIRE Régis souhaite savoir pourquoi seule la ligne 2 et non le tramway permet de se rendre à la presqu'île de Caen. Monsieur le Maire lui explique que réglementairement il est interdit de prolonger le réseau de tramway en raison de la présence de dépôts pétroliers ; seuls les bus peuvent circuler à cet endroit.

Monsieur GOHEL Jean-Pierre déplore l'absence de figuration des déplacements piétons. Monsieur le Maire précise que ces déplacements n'ont pas à figurer dans ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec quatre abstentions – DIOUF Ghislaine, LEVARD Danièle, BARTASSOT Annie et RIQUART Annette,

APPROUVE le Plan de Déplacements Urbains sur le territoire de Caen la Mer 2013 – 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Fait à BIEVILLE-BEUVILLE, le 23 janvier 2013,
Le Maire,
Dominique VINOT-BATTISTONI.

MAIRIE DE BIEVILLE-BEUVILLE

PREFECTURE DU CALVADOS

28 JAN. 2013

COURRIER

Blainville Sur-Orne

Blainville-Sur-Orne, le 1er Février 2013

VIACITES
Syndicat Mixte des Transports en Commun
6 Boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN cedex 04

S.M.T.C.A.C.
04 FEV. 2013
ARRIVÉE

Objet : *Délibération Plan de Déplacement Urbain*
Nos Rèf. : *DF/SH/2.2013/011*

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, délibération prise en séance du Conseil Municipal du 28 Janvier 2013 émettant un avis favorable au projet du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U).

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PC
Le Maire,

MAIRIE de BLAINVILLE / ORNE
CALVADOS

D. FRANCOISE

Mairie - 4 rue du Général Leclerc - 14550 BLAINVILLE-SUR-ORNE
Tél. 02 31 44 61 17 - Fax 02 31 95 88 01 - E.mail : mairie-blainville@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de BLAINVILLE SUR ORNE

N°2013/1/013

SEANCE DU VINGT HUIT JANVIER DEUX MIL TREIZE

Membres en exercice : 29

Ouverture de séance :	**à partir de 19H20 :**	**à partir de 19H53 :**
Présents : 23	**Présents : 24**	**Présents : 25**
Procurations (absents excusés) : 4	**Procurations (absents excusés) : 4**	**Procurations (absents excusés) : 3**
Absents : 2	**Absent : 1**	**Absent : 1**

***Date de la Convocation* : 22/01/2013**

L'an Deux Mil Treize,
Le Vingt Huit Janvier à 19 H,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
Sous la présidence de Monsieur Daniel FRANCOISE, Maire de BLAINVILLE SUR ORNE

ETAIENT PRESENTS :
Mme LETHEULE - Mr MATHIEU - Mme PELCAT - Mr COUESPEL, Maires Adjoints

Mme REMONDIN – Mme COTARD – Mr MARGUERITTE - Mr DUMONT – Mr KWASNY – Mme NICOLLE - Mr HOBBé – Mr EL ARBI – Mr RIGOLAND - Mme DERRIEN – Mme ZANELLA - Mr BURES - Mr BRIARD – Mme VAUQUELIN – Mr LEROUET à partir de 19H20 – Mr JOUIN - Mme LIEGARD – Mme REFFUVEILLE à partir de 19H53 - Mr DUBOC – Mme MANSON

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Mme HUBERT ayant donné procuration à Mr FRANCOISE, Maire – Mr VASSE ayant donné procuration à Mme PELCAT
Mme REFFUVEILLE ayant donné procuration à Mr JOUIN jusqu'à 19H53 – Mr BESNARD ayant donné procuration à Mme MANSON

ABSENTS : Mme ALLAIN VALENTINY – Mr LEROUET jusqu'à 19H20

Madame REMONDIN est élue secrétaire de séance. (Vote : 26 Pour et 1 Abstention « Mme REMONDIN »)

VIACITES

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN (P.D.U)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités « Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise » a arrêté le projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour la période 2013-2018.

Il convient de rappeler que le PDU est un outil nécessaire et complémentaire à la mise en œuvre du projet global de mobilité, notamment pour :

- Définir des objectifs chiffrés qui permettront de suivre les évolutions de la mobilité à terme,
- Planifier l'organisation spatiale de la mobilité sur le territoire de Caen la mer à long terme,
- Programmer sur la période 2013-2018, l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la vision multimodale à long terme,
- Créer ou développer les outils juridiques nécessaires à la mise en place des actions (stationnement, synergie urbanisme/déplacements et transports)

C'est pourquoi :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-02,
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'Unanimité,

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains tel qu'arrêté par Viacités

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme en Mairie, le 29 Janvier 2013
Le Maire,

D. FRANCOISE

MAIRIE de BLAINVILLE / ORNE
CALVADOS

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 1er Février 2013 et de la publication, le 29 janvier 2013
à Blainville le 1.12.1 2013
Le Maire,

MAIRIE de BLAINVILLE / ORNE
CALVADOS

DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE CAEN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 11 février 2013 à 18H00

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe DURON, Député-Maire (sauf pour les dossiers n° 28 à n° 38 présidence de Mme FERET).

Nombre de membres en exercice	:	**55**
Nombre de présents	:	**48**
Secrétaire de séance		**:Mme Sylvie RELLAND**

Etaient présents :
M. Philippe DURON, Mme Corinne FERET, M. Xavier LE COUTOUR, M. Marc LEVILLY (jusqu'au dossier n°12 ayant ensuite donné pouvoir à M. VEVE), Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Josette TRAVERT, M. Rudy L'ORPHELIN, M. Pascal BLANCHETIER, Mme Claudine MAGUET, M. Jean NOTARI, M. Eric VEVE (à partir du dossier n°3), Mme Colette GISSOT, M. Jean-Louis TOUZE, Mme Annie LEBON, M. Cédric LEROY, Mme Sylvie RELLAND, M. Jacky TOULLIER, Mlle Samia CHEHAB, M. Serge LEMONNIER, Mme Francine THOUROUDE, Mme Annie BERGER, M. Jean-Claude GUILLOUF, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Agnès MERIAT, M. Jean-Luc VERET, Mme Pascale CAUCHY, Mme Nathalie LAMENDOUR (jusqu'au dossier n°3 ayant ensuite donné pouvoir à Mme MAGUET), Mme Valérie HUARD, Mme Catherine MAHIER, M. Francis JOLY (à partir du dossier n°3), M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Sophie VERMES, Mme Hélène FLODERER, M. Damien DE WINTER, M. Alexandre DEBRAY (à partir du dossier n°13 ayant auparavant donné pouvoir à Mme VERMES), Mme Martine GUETIN (jusqu'au dossier n°43), Mme Martine VINCENT (jusqu'au dossier n°43), M. Daniel-Charles BADACHE (à partir du dossier n°3 ayant auparavant donné pouvoir à Mme VINCENT), Mme Pascale PREEL (jusqu'au dossier n°43), Mme Brigitte LE BRETHON, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC (jusqu'au dossier n°43), M. Luc DUNCOMBE (jusqu'au dossier n°43), M. Gilles TONANI (jusqu'au dossier n°43), Mme Sonia de LA PROVÔTÉ (jusqu'au dossier n°28 ayant ensuite donné pouvoir à M. DUNCOMBE), M. Ludwig WILLAUME, Mme Béatrice GUIGUES, M. Jean-Pierre BEAUDOUIN (à partir du dossier n°3), Mme Véronique FOURMEAUX.

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Gilles DETERVILLE a donné pouvoir à M. Jean NOTARI
Mme Cécile DOSSOU a donné pouvoir à Mme Corinne FERET
M. Gratien ATCHRIMI a donné pouvoir à M. Serge LEMONNIER
M. Gilles GROLLIER a donné pouvoir à Mme Brigitte LE BRETHON

Absents excusés :
Mme Geneviève HEUZE, M. Jacky TILLARD, M. Frédéric CHAZAL

3 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) ARRETE PAR VIACITES

Mes Chers Collègues,

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise), a arrêté le projet du Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018.

Le PDU s'inscrit dans un projet global de mobilité devant être accompagné par l'évolution, en cohérence, de l'urbanisme, de la voirie et des politiques de stationnement. L'objet du PDU est d'organiser l'action de Viacités et de ses partenaires dans un cadre global à l'échelle de l'agglomération Caen la mer.

Le PDU définit ainsi une ambition à long terme et un plan d'actions à court terme d'ici à 2018, dont les grands axes de développement sont les suivants :

- La modification de la ligne 1 de tramway sur pneus en tramway sur fer et la création de la deuxième ligne de tramway sur fer ;

- Le développement du réseau cyclable reprenant le schéma directeur du réseau cyclable structurant de la Ville de Caen ;

- La volonté de travailler sur un apaisement de la voirie (zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes) ;

- La création d'un réseau de parkings-relais dense qui permet d'accompagner la politique de stationnement de la Ville pour une meilleure attractivité du Centre-Ville et l'alignement de la progression des tarifs de stationnement payant de surface avec celle des tarifs de transport en commun ;

- l'accompagnement de l'urbanisation et de la densité urbaine à proximité immédiate des transports collectifs, afin de limiter l'usage de la voiture en ville et proposer l'accès facilité des nouveaux habitants à la ville et à ses services.

- L'encadrement du nombre de places de stationnement privées créées lors de constructions de locaux d'habitations ou de bureaux/activités.

En application des articles L 1214-15 du Code des Transports et 28-2 de la LOTI, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce PDU.

Après consultation de la Commission Gestion de l'Espace Public et Cadre de Vie du 30 janvier 2013, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT la nécessité et la complémentarité du PDU à la mise en œuvre du projet global de mobilité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,

VU la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet du plan de déplacements urbains,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de Viacités, sauf pour ce qui concerne les normes relatives au stationnement lié aux constructions de bureaux et d'activités

ADOPTE l'observation suivante et demande sa prise en compte dans le projet de PDU : *« Sans remettre en question la nécessité de limiter le stationnement à proximité des principaux axes de transport en commun, concernant le stationnement des bureaux, dans la zone 2 du PDU couvrant le territoire de la ville de Caen, cette dernière veut éviter le risque de voir les bureaux s'installer en périphérie de la ville centre, où ils pourront réaliser le stationnement nécessaire au fonctionnement de leurs activités, plutôt qu'en ville (où le plafond de 1 place maximum pour 80m2 de surface de plancher les contraindrait davantage)*

C'est pourquoi la ville de Caen souhaite que le PDU, en zone 2 du PDU, pour les bureaux :

- autorise les documents d'urbanisme à fixer une norme plancher, qui ne soit pas supérieure à 1 place de stationnement pour 200m2 de surface de plancher

- interdise que les documents d'urbanisme fixent une norme plafond supérieure à 1 place de stationnement pour 50m2 de surface de plancher »

ADOPTE l'observation suivante et demande sa prise en compte dans le projet de PDU : *« Concernant le stationnement dans les bâtiments privés à usage d'activités, la ville de Caen observe que lors de l'élaboration du PDU, il n'a pas été évoqué de règles à l'attention des commerces, or ce terme d' « activités » n'exclut pas clairement ces commerces. Cela peut être source de difficultés et d'insécurité juridique pour la rédaction des documents d'urbanisme. La ville de Caen suggère donc de faire référence, dans le PDU, aux seules catégories établies par le code de l'urbanisme (article R123-9), à l'exclusion des commerces - typiquement aux habitations et aux bureaux. ».*

Affiché le : 13 février 2013

Adopté à la majorité absolue.
Mme VINCENT, M. BADACHE, M. GROLLIER, Mme LE BRETHON, Mme PRADAL-CHAZARENC, M. WILLAUME ayant voté contre
Mme GUETIN, Mme PREEL, M. DUNCOMBE, M. TONANI, Mme de LA PROVÔTÉ s'étant abstenu(s)
M. VEVE ne prenant pas part au vote

Pour extrait conforme,
Pour le Député- Maire et par délégation
Le Directeur Général des services

Jean-Christophe ERARD

VILLE de CAEN (Calvados)

PREFECTURE DU CALVADOS

15 FEV. 2013

COURRIER

Mairie
Place de l'Amitié
14610 CAMBES EN PLAINE

N° 2013-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBES EN PLAINE
Séance du 18 mars 2013

En exercice	13
Présents	12
Absents	1

Date convocation : 11/03/2013

Date affichage : 11/03/2013

L'an deux mil treize, le dix-huit mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mickaël BERTRAND, Maire.

PRESENTS : Alain BERTANI, Mickaël BERTRAND, Daniel COUTABLE, Daniel DIGUET, Jean-Pierre DUBAS, Françoise FLECHE, Eric GOBERT, Bernard GUERANDEL, Elizabeth HOLLER, Joël SUZANNE et Laurence VAN DOORNE, Laurence FOLLAIN

ABSENTS EXCUSES : Virginie CHABBERT

POUVOIRS : Virginie CHABBERT a donné pouvoir à Laurence VAN DOORNE

Elisabeth HOLLER est nommée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le Plan de Déplacements Urbains

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la Mer pour 2013-2018.

Ainsi,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2 ;

Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;

Monsieur le Maire rappelle que le plan de déplacement urbain est un document de programmation envisageant l'évolution des déplacements sur l'agglomération caennaise dans les prochaines années. Il se décompose en fiches actions qui favorisent la politique des transports alternatifs aux tous voitures. Il est important de souligner le travail effectué par l'ensemble des élus de Viacités qui a amené la génèse de ce document ambitieux pour l'avenir. On ne peut que se féliciter du maillage proposé pour les différentes lignes 1 ;2 ;3 ;4 dans un souci de cohérence de déplacement sur le périmètre de l'agglomération caennaise.
Toutefois, le conseil municipal regrette l'abandon de l'extension de la ligne 1 jusqu'au rond point de la bijude comme cela avait été envisagé par l'ancienne équipe dirigeante de Viacités. De plus le conseil municipal regrette fortement le changement du trajet de la ligne 10 qui dessert le centre ville de Caen. En effet, le parcours du bus ainsi modifié est passé de 20 minutes à 45 minutes pour rejoindre le centre ville.

Mairie
Place de l'Amitié
14610 CAMBES EN PLAINE

N°2013-18

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité,** d'émettre un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains sous réserves :

- qu'une meilleure desserte soit réalisée pour rejoindre le centre ville de Caen à travers la ligne 10 actuelle.
- Que l'extension de la ligne 1 jusqu'au rond point de la Bijude puisse être réalisée dans les meilleurs délais possibles et non pas uniquement à partir de 2020 comme Viacités l'a envisagée.

Certifié exécutoire, Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. Mickaël BERTRAND

DEPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
CAEN II

COMMUNE DE CARPIQUET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **mercredi 20 février 2013**

N° 2013 - 11

L'an deux mil treize, le **VINGT FEVRIER,**
Le Conseil Municipal de la Commune de **CARPIQUET** étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal SERARD, Maire,**
Etaient présents : **MM. JEAN - KOMON - Mme DUMAINE - M. BERTRAND**
MM. VERROLLES - LEPERDRIEUX - Mme JOLLY
MM. LELIEVRE - LESAGE - LEFOULON - PRUD'HOMME
Absents excusés : **Mme FARGIS ayant donné pouvoir à M. LESAGE**
Mme PERDEREAU ayant donné pouvoir à M. SERARD
M. MORIN ayant donné pouvoir à M. PRUD'HOMME
MM. ROCHETTE - DUVAL
Absent non excusé : **Mme PATTIER**

Nombre	
de Conseillers en exercice	[18]
de Présents	[12]
de Votants	[15]

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil : **Mme Pascale DUMAINE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET

Avis du Conseil Municipal de CARPIQUET sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par VIACITES -

NOTA. - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28/02/2013 que la convocation du Conseil avait été faite le 15/02/2013

Le 05 décembre 2012, le Comité Syndical de VIACITES, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de CAEN La Mer pour 2013-2018,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 novembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,

Vu la délibération du Comité Syndical de VIACITES du 05 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Considérant que Monsieur le Maire expose que, depuis des années, il fait part à VIACITES des problèmes ci-dessous :

- Prolongation de la ligne de bus jusqu'à CARPIQUET BelleVue (route de Bayeux) ;
- Prolongation de la ligne de bus jusqu'à l'aéroport ; l'aéroport de CARPIQUET quasi inexistant dans le projet de PDU alors que c'est une compétence de CAEN La Mer ;
- Le Centre des permis de conduire situé à côté de l'aéroport, ce dernier n'est pas pris en compte par le projet de PDU ;
- La Création d'une "aire de covoiturage sauvage" sur le parking du centre aquatique alors qu'il serait mieux situé sur le parking de l'aéroport (propriété de CAEN La Mer),

Considérant que pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de CARPIQUET ne peut qu'émettre un avis défavorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) arrêté par VIACITES,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré,

DECIDE
à 15 voix pour,

d'émettre un avis défavorable au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) arrêté par VIACITES.

Pour copie conforme,
Le Maire,

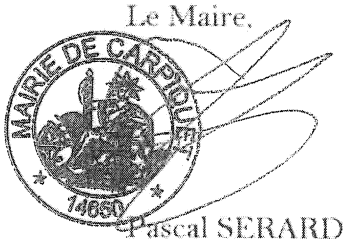

Pascal SERARD

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/03/2013

PREFECTURE DU CALVADOS
- 6 MARS 2013
COURRIER

République Française

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

Canton de Cabourg

VILLE DE COLOMBELLES

Nombre de conseillers

en exercice : 29
présents : 22
votants : 29

Date de convocation

14 janvier 2013

Date d'affichage

15 janvier 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2013

L'an deux mille treize le vingt et un janvier, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Colin SUEUR, maire.**

Présents : Mme Gabrielle GILBERT, M. Jean-Louis FOUQUE, Mme Anne-Marie MONNET PAPIN, Melle Isabelle CRUCHET, M. Christian DETAYE, M. Éric GAILLARD **adjoints,** Mme Éveline LAYE, M. Michel PILLET, Mme Annie LEMARIÉ, M. Vincent FERCHAUD, Mme Marie-Thérèse LEGRAS, M. Florent LUSTIÈRE, Mme Micheline SEVESTRE, M. Jean-Marc LÉPINEY, Mme Pascale SERRA, M. Michel MULLER, M. Frank LEMPERRIÈRE, M. Vincent CIVITA, M. Jean MARGUERET, Mme Josiane LEHARIVEL, M. Philippe OTHON **conseillers municipaux**

Absent(e)s représenté(e)s : M. Marc POTTIER par M. Colin SUEUR, Mme Nadine LEFÈVRE par M. Éric GAILLARD, Mme Monique HALUN par Mme Pascale SERRA, M. Benoît SAUSSEY par Mme Gabrielle GILBERT, Mme Chantal DARY par M. Jean-Louis FOUQUE, Mme Henriette EUDES par Mme Annie LEMARIÉ, Mme Jocelyne DUHAMEL par M. Philippe OTHON

Monsieur Florent LUSTIÈRE est élu secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2
VIACITÉS PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.) AVIS

Le 5 décembre 2012, le comité syndical de VIACITES, le syndicat mixte des transports en commune de l'agglomération caennaise, a arrêté le projet de plan de déplacements urbains (P.D.U.) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018.

Ainsi,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, notamment son article 28-2 ;

VU les articles L1214-15 du code des transports et 28-2 de la LOTI,

VU la délibération du comité syndical de VIACITÉS du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains,**
- **dit que le présent avis sera annexé au projet de P.D.U. et fera donc partie des pièces soumises à l'enquête publique prévue au printemps 2013.**

MAIRIE DE COLOMBELLES 14460 (Calvados)

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

Colin SUEUR

PREFECTURE DU CALVADOS
11 FEV. 2013
COURRIER

Cormelles le Royal

Le 18 MARS 2013

Monsieur le Président
VIACITES
6 Boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 4

S.M.T.C.A.C.
19 MARS 2013
ARRIVÉE

Nos Réf. : SN/LR

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal de Cormelles le Royal a, lors de sa séance du 18 février dernier, émis un avis favorable au projet de Plan de Déplacement Urbain sous réserve que les dispositions de l'Action 3.1-Encadrer le stationnement privé, soient modifiées et assouplies.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la délibération n° Delib-13-02-04 relative à cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

MAIRIE DE CORMELLES-LE-ROYAL (Calvados)

Bernard OBLIN

HOTEL DE VILLE - 20 rue de l'Eglise - 14123 CORMELLES LE ROYAL
Tél. 02 31 52 12 29 - Télécopie 02 31 84 21 54
http://www.ville-de-cormelles-le-royal.fr - courriel : mairie@cormellesleroyal.fr

République Française Département du CALVADOS	Commune de CORMELLES LE ROYAL Mairie : 20 Rue de l'Eglise 14123 CORMELLES LE ROYAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 27
Nombre de membres en exercice 26
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations 26

Séance du 18 février 2013

Date de la convocation : 12 février 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit février à 20 h 30, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard OBLIN, Maire.

Etaient présents : M. OBLIN, M. GUILLEMIN, M. VALLEE, Mme OBLIN-POMMIER, Mme MOREL, Mme BOURSIN, Mme RENOUF, M. LEMOINE, M. MAUPETIT, Mme FREMIN, M. DUBOIS, M. PALUD, M. LIZORET, M. MZARI, M. DELAMARE, M. TURPIN, M. LASTELLE, Mme SOIVE, Mme GERME, Mme FONTAINE, M. APCHAIN, Mme LAIR, Mme LE GLOANNEC.

Pouvoirs : Mme LACHAUSSEE à Mme BOURSIN,
Mme LE à M. DELAMARE,
M. AUDIGER à Mme FONTAINE.

Secrétaire : M. LIZORET.

Delib-13-02-04
OBJET : Projet de Plan de Déplacement Urbain élaboré par le Syndicat Mixte VIACITES : Avis du Conseil Municipal

Delib-13-02-04
OBJET : Projet de Plan de Déplacement Urbain élaboré par le Syndicat Mixte VIACITES : avis du conseil municipal

Viacités, syndicat mixte pour l'organisation des transports de l'agglomération Caennaise, a arrêté le 5 décembre 2012 le projet de plan de déplacement urbain (PDU) 2013-2018 de la communauté d'agglomération. Le premier PDU a été approuvé le 7 juin 2001. Après une évaluation et une vaste enquête "ménages déplacements" (EMD) à l'échelle du Calvados, Viacités a mis en révision le PDU en 2010. Le projet arrêté a été transmis par courrier du 21 décembre dernier et les personnes publiques associées ont 3 mois pour faire part de leur avis.

Il s'agit d'un document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants et soumis à enquête publique. Le PDU doit être compatible notamment avec le SCOT, la Directive Territorial d'Aménagement (DTA), le plan régional pour la qualité de l'air, et les PLU doivent être compatibles avec ce document.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1214-1 du Code des Transports, le Plan des Déplacements Urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre des transports urbains assurant notamment (L1214.2 du code des transports) :

1° L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;
2° Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics ;
3° L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, et pour tous les modes ;
4° La diminution du trafic automobile ;
5° Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants ;
6° L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport ;
7° L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parkings publics ;
8° L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaires aux activités commerciales et artisanales ;
9° L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques (PDE) ;
10° L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements ;
11° La réalisation, la configuartion et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électiques ou hybrides rechargeables.

Le PDU se compose notamment d'un rapport de présentation du projet décrivant l'état des lieux, les objectifs, d'un plan d'action à 5 ans pour atteindre ces objectifs et d'un rapport environnemental.

Le PDU couvre le territoire de Caen la mer – plus précisément du Périmètre de Transports Urbains (PTU) en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2012, soit 29 communes. Il sera adapté selon une procédure à définir après approbation pour intégrer le nouveau périmètre de la communauté d'agglomération à 35 communes depuis le 1er janvier 2013.

Le 11 février 2013, un représentant du syndicat Mixte VIACITES a effectué une présentation des enjeux et des principales dispositions de ce projet de PDU aux élus cormellois réunis en commission.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,

Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de Plan de Déplacement Urbains sous réserve que les dispositions de l'Action 3.1 – Encadrer le stationnement privé, soient modifiées et assouplies. En effet, cette règle est considérée comme un non-sens car il est pertinent de croire, qu'in fine, les véhicules stationnent sur le domaine public.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 21 février 2013

Le Maire,

Bernard OBLIN

PREFECTURE DU CALVADOS
15 MARS 2013
COURRIER

COMMUNE DE CUVERVILLE

Mairie
Place André Schoëffler
14840 CUVERVILLE
Tél : 02 31 72 37 29
Fax : 02 31 72 03 55

Email : mairie.cuverville.14840@wanadoo.fr

T.A.C.A.
18 JAN. 2013
ARRIVÉE

Le Maire de CUVERVILLE

à

Monsieur le Président
VIACITES
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE
6 boulevard Pompidou
14050 CAEN CEDEX 04

Vos réf. : PYA/FN/JM/DB-201212-302
PDU

Nos réf. :
13/EH.CD.BP
Affaire suivie par Chantal DUMONT, Secrétaire Générale, ☎ 02 31 72 23 02
Objet : Avis favorable sur le projet de plan de déplacements urbains

CUVERVILLE, le 16 janvier 2013

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET	NOMBRE DE PIÈCES	OBSERVATIONS
Je vous prie de trouver, ci-joint, l'extrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 14 janvier dernier donnant un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains. Je vous en souhaite bonne réception.	1	☐ pour information ☒ pour attribution ☐ pour suite à donner ☐ pour notification

MAIRIE DE CUVERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
14840 Calvados

Le Maire,

Ernest HARDEL

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE CUVERVILLE

N° D.2013/01

OBJET :

AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ARRETE LE 5 DECEMBRE 2012 PAR LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE - VIACITES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
03 JANVIER 2013
DATE D'AFFICHAGE
14 JANVIER 2013
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 15

L'an deux mille treize, le lundi sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur HARDEL Ernest, Maire

Étaient présents
MM. HARDEL - RODON - POSÉ - DESTIGNY - COURBÉ - MESERAY -DELVAL - MICHEL - LEPETIT - MARIE - NOLIUS - OUDIN - THORAVAL - OUDART - CORIGLIANO

Excusés : MM. AUBERT - BEAUGAS - LEPRINCE - COLLET
POUVOIR DE MONSIEUR BEAUGAS MICHEL A MONSIEUR HARDEL ERNEST
Monsieur OUDIN Daniel est élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance que le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,
- Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains,
- Après en avoir délibéré,
  - Émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté le 5 décembre 2012 par le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise.

Pour extrait conforme, Cuverville le 14 janvier 2013

Le Maire,

MAIRIE DE CUVERVILLE 14640 Calvados

Ernest HARDEL

Transmis à la Préfecture le 14 janvier 2013
Identifiant de l'acte
Affiché le 14 janvier 2013

DEMOUVILLE

Mairie de DEMOUVILLE
14840 DEMOUVILLE
☎ 02.31.72.37.27
🖷 02.31.84.84.63

Demouville, le 25 février 2013

S.M.T.C.A.C.
28 FEV. 2013
ARRIVÉE

VIACITES
6 Bld Georges Pompidou
14050CAEN Cedex 04

Objet : Délibération du 18/02/2013 - PDU

Réf : CL/CP/2013-252

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la délibération du conseil municipal du 18 février dernier relative au PDU.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, monsieur, en mes cordiales salutations.

MAIRIE DE DEMOUVILLE (Calvados)

Le secrétariat
Claire Preux

🖳 mairie@demouville.fr

2013-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE 14840 DEMOUVILLE

DATE DE CONVOCATION 12/02/2013	**L'an deux mil treize, le lundi 18 février à dix huit heures, le Conseil Municipal de Demouville, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyrille LAVILLE, Maire.**
DATE D'AFFICHAGE 26/02/2013	**Étaient présents : M. GAWLIK, Mme FRANCOISE-AUFFRET, M. DE JAEGHER, Mme LECLERC, M. HARDOUIN, Mme BINET, M. CASSIGNEUL, M. CHAPPERON, M. DUCLOS, Mme GODEFROY, Mme GROUCHI, Mme HAMON-CHAPELLE, M. HUREL.**
EXERCICE : 23 PRESENTS : 13	**Excusés :** **M. GOSSELIN qui donne pouvoir à M. CHAPPERON** **Mme ANTOINETTE qui donne pouvoir à Mme GODEFROY** **M. GOURBIN qui donne pouvoir à M. LAVILLE** **M. HARACHE qui donne pouvoir à Mme FRANCOISE-AUFFRET** **Mme SACHET qui donne pouvoir à M. DE JAEGHER** **Mme ZUIANI qui donne pourvoir à Mme GROUCHI**
	Absents : **M. LENORMAND, M. LEPETIT, Mme MARIETTE.**
VOTANTS : 19	**Secrétaire de Séance :** **Mme FRANCOISE-AUFFRET a été nommée secrétaire.**

N°2013-02-011 : PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ARRETE PAR VIACITES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 5 décembre dernier, le Comité Syndical de Viacités (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise) a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la Mer pour 2013-2018.
L'extension du périmètre de Caen la Mer et l'évolution de la législation (Loi Solidarité et Renouvellement Urbains, grenelle de l'Environnement, entre autres) justifient l'adoption d'un nouveau PDU. Il a notamment pour objectifs de proposer une véritable alternative à la voiture individuelle (transports collectifs, vélo, marche à pied, ...), de réorganiser le stationnement ainsi que le transport et la livraison des marchandises de façon à réduire les impacts sur la circulation et l'environnement.
En application des articles L1214-15 du Code des Transports et 28-2 de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI), ce projet de plan est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes intéressées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée et notamment son article 28-2,
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet à l'unanimité un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains.

- Emet une réserve quant à la limitation du stationnement privé des constructions neuves.

Pour copie conforme à l'original
Fait à DEMOUVILLE, le 21 février 2013

Le Maire,

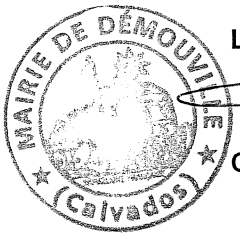

Cyrille LAVILLE

PREFECTURE DU CALVADOS

22 FEV. 2013

COURRIER

Epron, le 19 mars 2013

Épron
village de la radio

22 MARS 2013
ARRIVÉE

VIACITES
6, Boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 4

Bordereau d'Envoi

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la délibération prise par le conseil municipal, en date du 18 mars dernier, relative au projet de PDU.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Attachée Territoriale

Sylvie DECKER

Mairie d'Epron
Place Francis Bernard
14610 Epron
Tèl. : 02 31 44 51 42
Fax : 02 31 94 55 90

COMMUNE D'EPRON

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

---

Séance du 18 Mars 2013

Le dix huit mars deux mil treize à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur GUÉGUÉNIAT, Maire.

Présents : MM. Jean DAIREAUX, Xavier DOSSEUR, Alain LEMÉNOREL, Abdramane SAKO, Pascal ADAM, Alain AUDRIEU, Cédric COYETTE, Christian GIRARD, Franck ROSE, Mesdames Marielle DIVIER, Sylvie BUSNEL, Joëlle GUIBERT, Brigitte QUINIOU, Monique TALLEC.

Absent : Véronique MIKALEF-TOUDIC donne pouvoir à Alain LEMÉNOREL, Christian CROZAT, Michelle CORBIERRE.

Secrétaire de Séance : Alain LEMÉNOREL

****

16/2013
Département du Calvados

Arrondissement
de CAEN

Date de convocation
08/03/2013

Nombre des Conseillers Elus
18

Conseillers Présents
15

Conseillers Votants
16

Délibération :

Objet :

Projet de PDU Viacités

Projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par Viacités

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée et notamment son article 28-2,
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis réservé au projet de plan de déplacements urbains, en raison des remarques suivantes. En effet, tout en souscrivant à l'objectif de favoriser des reports modaux, le Conseil Municipal souhaite vivement que le PDU s'inspire, enfin, des conclusions de toutes les études de circulation menées depuis des années sur l'entrée Nord de l'agglomération.

Inévitable, en effet, est la croissance sur le long terme du trafic automobile sur la RD7, ne serait-ce qu'en raison du développement constant de l'urbanisation sur le littoral et du projet de densification des activités sur le Plateau Nord. Nier cette réalité à venir et ne prévoir, comme le fait le PDU, une restructuration de cette entrée Nord de l'agglomération qu'à l'horizon 2030, ne pourra aboutir qu'à un engorgement ingérable.

Dans ce contexte, pour assurer une meilleure diffusion des flux et s'inscrire dans une perspective d'intermodalité, il est impératif de réaliser, comme prévu de longue date et bien avant 2030, d'une part le prolongement du boulevard Weygand et la construction du Boulevard Urbain Nord, d'autre part l'arrivée du tramway jusqu'au carrefour de la Bijude.

VOTANTS : 16

POUR : 14

ABSTENTIONS : 2
Pascal ADAM et Christian GIRARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

MAIRIE D'EPRON (Calvados)

Franck GUÉGUÉNIAT

MAIRIE D'ETERVILLE
Rue du Bout de Bas
14930 ETERVILLE

BORDEREAU D'ENVOI

DE LA PART DE :

MAIRIE
Rue du Bout de Bas

14930 ETERVILLE

A :

Viacités
6, boulevard Georges Pompidou
14 050 Caen cedex

Date : 29/01/2013

Tel : 02 31 74 20 81
Télécopie : 02 31 74 23 75

A l'attention de -
Objet – avis commune d'Eterville - PDU

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint :
- la délibération du conseil municipal d'Eterville relative l'avis de la commune sur le PDU de Viacités

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement

Laure LANGEARD

MAIRIE D'ETERVILLE 14930 (Calvados)

Département du CALVADOS
Commune d' ETERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JANVIER 2013

L'an deux mille TREIZE, le 10 Janvier, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. RAGOT Paul, le Maire.

Présents :	Messieurs : RAGOT Paul, BAUMGARTEN Christophe, DAIGREMONT Jean-Paul, LEBREUILLY Stéphan, LOTTERIE Philippe, OZENNE Guy, QUENOT Yannick, SAINT Thierry, TANGUY Christian Mesdames : HAMELIN Claire, HEBERT Patricia, JOUANNEAU Florence, PATE Caroline, PERNOIT Sylvie
Absent(e)s excusés :	Madame AWADE Reine a donné pouvoir à Madame PATE Caroline
Secrétaire de séance :	Monsieur LOTTERIE Philippe a été désigné secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
▸ En exercice :	15
▸ Présents :	14
▸ Votants :	15
Date de convocation :	27 décembre 2012
Date d'affichage :	27 décembre 2012

Objet : Délibération n°03-2013 : Avis de la commune sur le Plan de Déplacements Urbain de Viacités

Le 05 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat mixte des transports en commune de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire pour 2013-2018.

Ce Plan de déplacement urbain a pour objectif d'organiser l'action de Viacités et de ses partenaires dans un cadre global à l'échelle de l'agglomération de Caen la mer.

Le PDU est un outil nécessaire et complémentaire à la mise en œuvre du projet global de mobilité (adopté le 14-12-2011), notamment pour :

- Définir des objectifs chiffrés qui permettront de suivre les évolutions de la mobilité à terme
- Planifier l'organisation spatiale de la mobilité sur le territoire de Caen la mer à long terme
- Programmer sur la période 2013-2018, l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la vision multimodale à long terme
- Créer ou développer les outils nécessaires à la mise en place des actions.

La commune a participé aux réunions plénières du comité de suivi et aux réunions spécifiques au cours de l'année 2012,

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 novembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 05 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré émet un **avis favorable** au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

- **Adopté à l'unanimité :**
  - **pour : 15**
  - **contre : 00**
  - **abstention : 00**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme.
LE MAIRE, Paul. RAGOT

MAIRIE D'ETERVILLE 14930 (Calvados)

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission le 10 janvier 2013
De la publication le 10 janvier 2013
Fait à Eterville, le 10 janvier 2013
LE MAIRE Paul. RAGOT

MAIRIE D'ETERVILLE 14930 (Calvados)

PREFECTURE DU CALVADOS
22 JAN. 2013
COURRIER

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE de FLEURY-SUR-ORNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2013.

n°17/2013.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 18
Date de convocation :
04/03/2013

Vote :
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 18

Date d'affichage de la délibération :
18/03/2013

L'an deux mille treize, le onze mars 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents :
M. Lecerf, Mme Hoorelbeke, M. Muller, Mme Baury, M. Liot, Mme Sueur, M. Letellier, Mme Prieur, M. Leclère, M. Lafage, M. Bruneau, Mme Denis, Mme Perraud, Mme Lepaon, M. Vrignon, M. Savary, M. Pegeault.

Absents :
M. Alcindor, M. Mauger, Mme Heutte, M. Maurel, Mme Broustail, Mme Pasquier, Mme Mullier, M. Hubert (ayant donné pouvoir à M. Pégeault), Mme Touzé, Mme Pomikal.

Secrétaire de séance :
M. Nicolas Liot

Objet : avis du conseil municipal sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par Viacités

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la Mer pour 2013 – 2018, arrêté le 5 décembre 2012 par le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Caennaise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains,

Après en avoir délibéré,

Émet, à l'unanimité un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté le 5 décembre 2012 par le Comité Syndical de Viacités, en demandant que soient prises en compte les observations suivantes :

- *La nécessité d'offrir une desserte de l'ensemble de la commune, des hauts de l'Orne aux Terrasses de Fleury, avec un cadencement soutenu, autour d'une liane.*

- *la prise en compte de la dimension d'entrée d'agglomération de la RD 562 dite route d'Harcourt renforcée par le développement économique et urbain de la commune de Fleury-sur-Orne, comportant le parc d'activités économique qui compte aujourd'hui plusieurs centaines d'emplois, les générateurs IKEA et CASTORAMA et, en outre, une vingtaine d'hectares qui restent à aménager, d'une part, et les quartiers des hauts de l'Orne et leurs 1 800 logements, d'autre part.*

- *le développement du sud de l'agglomération et l'entrée de la commune de St-André-sur-Orne dans celle-ci*

- *La volonté affichée de délester le boulevard périphérique nord au profit du boulevard périphérique sud*

- *La fréquentation routière croissante de la déviation de la RD 562 de Boulon à Fleury-sur-Orne*

- *Le prochain achèvement du grand contournement sud de Caen reliant A13 – RN 13 A 88 à la RD 562*

Ces éléments appellent des mesures fortes visant à gouverner l'accès automobile à Caen :

- *la création d'un parking relais accessible dès la sortie du boulevard périphérique sud et de la déviation de la RD 562, doté de services (stationnement, entretien, covoiturage, accès à d'autres outils de déplacement pour les véhicules comme pour ses usagers (pressing, boulangerie, cordonnerie…)*

- *la création d'une ligne express privilégiée (favorisée au regard de la circulation) voire en couloir dédié reliant directement ce parking relais au centre ville de Caen par la RD 562 et le viaduc de la Cavée avant de contourner une partie de l'hippodrome. Dotée de 5 ou 6 arrêts, cette ligne express pourrait relier le centre ville de Caen à ce parking relais en 10 mn environ.*

- *Faire du terminus de cette ligne express, au niveau du parking relais, un hub des lignes « bus verts » ou « Viacités » desservant un grand cône sud de l'agglomération.*

- *Profiter de la reprise de la ligne 1 du tram pour prolonger le terminus de la Grâce de Dieu jusqu'à l'ancienne gendarmerie, afin de constituer un autre hub avec la ligne express reliant le parking relais au centre ville par la RD 562.*

Extrait certifié conforme
Marc Lecerf, Maire,

MAIRIE de FLEURY-SUR-ORNE (Calvados)

PREFECTURE DU CALVADOS
2013
COURRIER

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de Giberville
www.giberville.fr

Giberville, le 14 mars 2013

S.M.T.C.A.C.
18 MARS 2013
ARRIVÉE

VIACITÉS
Monsieur le Président
Monsieur Éric VÈVE
6 Bd Georges Pompidou
14050 CAEN Cedex 04

GL/CP/03/2013/03
Objet : Plan de Déplacements Urbains

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de trouver ci-joint copie de la délibération prise par le conseil municipal en séance du 18 février dernier se prononçant sur le projet de Plan de Déplacements Urbains.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

G. LENEVEU

Esplanade Raymond Collet 14730 Giberville
☎ 02.31.35.74.74 Fax 02.31.72.20.25 E-mail accueil@giberville.fr

MAIRIE DE GIBERVILLE
14730

DATE DE CONVOCATION
11.02.2013

DATE D'AFFICHAGE
11.02.2013

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRESENTS
17
VOTANTS
22

OBJET
PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

COURRIER ARRIVÉ LE
01 MARS 2013
GIB...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le lundi 18 février, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giberville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

Etaient présents :
Mesdames, Messieurs Gérard LENEVEU, Alain MARION, Edith GUILLOT, Philippe HEUZÉ, Jean-Louis BOISSÉE, Marie-France MOLLET, Jean-Pierre ISABEL, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Bernard LELAIZANT, Jean-Claude BRIARD, Marc LECOUSTEY, Barbara POULLAIN, Sophie MOBASHER, Bruno LECOEUR, Sonia PAPOUIN, Muriel BOUVIER.

Absent(s) excusé(s) :
Madame Rosa GOUESLARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BRIARD
Madame Isalyne ROUF donne pouvoir à Madame Edith GUILLOT
Madame Anne-Marie LEBIDOIS donne pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard LENEVEU
Madame Ghislaine HUE donne pouvoir à Monsieur Alain MARION
Monsieur Jean-Luc LÉGER donne pouvoir à Madame Marie-France MOLLET

Absent(s) non excusé(s)
Mesdames Zahra HADDOUCHE, Claudine CHAPELLIERE, Gaëlle LUCAS.
Messieurs Frédéric LACOUR, Olivier SEYMOUR

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le 05 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la Mer pour 2013-2018.

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, présente donc à ses collègues ce projet ainsi que les annexes s'y rapportant (dont notamment les fiches actions et les recommandations pour leur mise en œuvre).

Ainsi,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la Loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et les informe que ce projet de PDU fera l'objet d'une enquête publique au printemps prochain (pour poursuivre la concertation, et ce, auprès de la population).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gérard LENEVEU

PREFECTURE DU CALVADOS
- 1 MARS 2013
COURRIER

HOTEL DE VILLE
---
144 Grande rue 14880 Hermanville-sur-Mer
Tél. : 02.31.36.18.00
Fax : 02.31.96.22.55

Hermanville Sur Mer, le mardi 26 février 2013

Monsieur le Président
VIACITES
6 Boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 04

LRAR

Objet : Avis sur le Projet de Plan de Déplacements Urbains

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2013 émettant un **avis favorable** au projet de Plan de Déplacements Urbains sous réserve de l'engagement d'une réflexion des déplacements sur le bassin de vie côtier. J'ai pris bonne note d'une éventuelle permanence du commissaire enquêteur le mercredi 22 mai 2013 en mairie d'Hermanville-sur-Mer.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

MAIRIE D'HERMANVILLE-SUR-MER (CALVADOS)

Jacques LELANDAIS

PJ : délibération 17 du 25/02/2013

INSEE N°	12	2	14	325

N°17-25/02/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERMANVILLE SUR MER 14880

L'an deux mil treize
Le lundi 25 février
Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire,

Etaient présents : Roger HUET, Daniel VINCENT, Jean-Paul FANET, Marc BENICHON, Pierre SCHMIT, Jean-François MORLAY, Thérèse LESAGE, René EUDELINE, Françoise CARET, Sandra HENRY, Annick DELFARRIEL, Emmanuelle JARDIN-PAYET, Anne GREGOIRE, Laurence DUPONT, Ingri BODUCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
Martine CUSSY donne pouvoir à Daniel VINCENT
Gilbert TALMAR donne pouvoir à René EUDELINE
Béatrice BALADI donne pouvoir à Thérèse LESAGE
André LECLAIRE donne pouvoir Pierre SCHMIT
Philippe CLEMENT donne pouvoir à Roger HUET
Céline BLANLOT donne pouvoir à Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Roger HUET

Date de convocation	18 février 2013		
Nombre de conseillers	En exercice 22	Présents 16	Votants 22
	Pouvoirs 6		

Objet : Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par VIACITES

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacement Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 3 décembre 1982 modifiée, notamment son article 28-2 ;

Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêté le projet de Plan de déplacements Urbains ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un **avis favorable** au projet de Plan de Déplacements Urbains **sous réserve d'engager une réflexion sur les déplacements du bassin de vie côtier.**

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques LELANDAIS

Acte certifié exécutoire compte tenu
De sa réception en Préfecture le :
Et de son affichage le :
Fait à Hermanville-sur-Mer, le

	VILLE D'HEROUVILLE SAINT CLAIR Département du Calvados **CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2013**	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2013.03.59	**Objet : Avis sur le projet de plan de déplacement urbains arrêté par Viacités** **Rapporteur : Sengded CHANTHAPANYA, Conseiller délégué spécial en charge de l'environnement et des transports**

Séance du Conseil Municipal convoqué le 15 mars 2013	L'an deux mil treize, le vingt-cinq mars, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Rodolphe THOMAS.
Nombre de conseillers en exercice : 35 présents : 29 votants : 34	**PRESENTS :** Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Sylviane LEPOITTEVIN, Simeoni NOUSSITHE KOUETA, Claire GARNIER, Mohamed HABIB, François GAUTIER, Stéphane MARIE, Claudie RIGOT, Jacques BOULLAND, Philippe LAFORGE, Sengded CHANTHAPANYA, Annick GUESNON, Boudallahy KAMARA, Pierre Yves LACROIX, Liliane DUVIEU, Christian HEIZ, Nadège SIMON, Danielle VIENT, Nadia AIT TAYEB, Gaëtane BISSON, Najat MASDAN, Gérard THOUMINE, Bahia MOKHTARI, Raphaël YEM, Laurence TOUROULT, Serge LEZEMENT, Pascal ROGUE, Patrick ARZ, formant la majorité des membres en exercice. Pouvoirs de : Fadimé ERTUGRUL-TASTAN à Sylviane LEPOITTEVIN Christine BONNISSENT à Pierre Yves LACROIX Dramane KY à Siméoni NOUSSITHE KOUETA Alexandra BLEUX à Gaëtane BISSON Emmanuel RENARD à Laurence TOUROULT **SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent MATA**

Délibération N° 2013/03/59	**Objet : Avis sur le projet de plan de déplacements urbains arrêté par Viacités** **Rapporteur : Sengded CHANTHAPANYA, Conseiller délégué spécial en charge de l'environnement et des transports**

Le 5 décembre 2012, le comité syndical de Viacités, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise, a arrêté le projet de plan de déplacements urbains (PDU) sur le territoire de Caen-la-mer pour 2013-2018.

Dans le cadre des articles L1214-15 du code des transports et 28-2 de la LOTI, le Conseil Municipal est invité à communiquer un avis sur ce document.

La Ville d'Hérouville Saint-Clair comprend tout l'intérêt de la démarche de ce PDU. Toutefois, la Ville demande un certain nombre d'inflexions sur les points détaillés ci-dessous, afin que ce document prenne pleinement en considération les projets ou évolutions engagés par la Commune à court, moyen ou long terme :

Requalification des entrées de ville :

(p. 70-73 et 110-111)

Ce chapitre définit les différentes entrées de ville qui doivent être restructurées au gré des projets d'urbanisation et de densification. Or, la RD 515 (section Périphérique / RD 226) n'y figure pas, alors qu'elle est mentionnée dans le SCOT.
Il est envisagé à terme une reconversion de cet axe en boulevard urbain, adossée à un projet de plus de 450 logements et l'implantation de locaux d'activité en ZFU.

Cette mutation s'appuie d'une part sur l'affirmation d'un choix urbain fort pour l'entrée de l'agglomération ; d'autre part, sur les infrastructures à venir permettant de décharger en partie le trafic de cet axe. On pense notamment à la réalisation de la bretelle Hamelin et du BUN grâce auxquels la RD 60 peut constituer un axe de substitution à la RD 515 permettant de rééquilibrer le trafic entre les différentes pénétrantes Nord, mais également à la LIQN qui permettra de dévier une partie du trafic de la RD 515 vers le périphérique.

L'inscription de cet axe comme une des entrées de Ville à restructurer paraît essentielle.

Principe d'extension de la ligne 1 :

(p.86 et 87)

Viacités a prévu une extension de la ligne 1 sur Hérouville qui remonte l'Avenue de la Valeuse puis le Boulevard du Val jusqu'au Boulevard du Bois. Ce projet d'extension de la ligne 1 n'apparaît pas ; de même rien n'est précisé dans le cadre de variantes de tracé du remplacement du TVR par un tramway sur fer.

Encadrement du stationnement privé:

(p 97)

Le PDU prévoit d'imposer aux PLU, dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation du PDU, les règles suivantes :

En matière d'habitat :

Dans un périmètre de 500 m autour de la ligne tram (zone 2) : limite maximale de 1 place pour 60 m^2 de surface plancher.

Il est nécessaire d'inclure en outre un minima d'une place par logement.

Pour les bureaux et activités :

Dans un périmètre de 500 m autour de la ligne tram (zone 2) : le PDU prévoit une interdiction d'imposer un minimum de places à créer ainsi qu'un plafond : 1 place pour 80 m^2 de surface plancher.
Aujourd'hui, le PLU d'Hérouville impose un minimum de 1 place pour 40 m^2 de bureaux, 1 place pour 50 m^2 d'activité et 1 place pour 30 m^2 de commerce. Ces minima sont réduits de 30% dans un périmètre de 150 m autour de la ligne de tram.

L'interdiction d'imposer un minima de stationnement pour l'activité nous semble trop radicale au vu du contexte hérouvillais, et de nature à nuire au fonctionnement urbain. En effet, il serait illusoire d'envisager un report total des déplacements des actifs de ces locaux sur le transport en commun. Par conséquent, en l'absence de stationnement rattaché aux locaux, ces actifs viendront forcément accroître la pression sur le stationnement public au détriment des autres usagers.

Il est indispensable d'introduire un minimum de places pour les bureaux et activités.

Concernant le zonage relatif à ces dispositions (zone 2), **il y a lieu de proposer un périmètre plus réduit autour du tram, d'environ 200 m au lieu de 500, de manière à être plus en adéquation avec le rayonnement réel de ce mode de transport**.

Le concept multimodal cible pour 2030:

(p 69)

Le PDU présente une cartographie très sommaire des perspectives d'investissements à long terme tant en matière de transports individuels motorisés que de transports en commun.
Il nous paraît essentiel de préciser cet objectif du long terme, et d'identifier plus précisément les projets qui le composent : LIQN, BUN, Bretelle Hamelin...

Maîtrise des investissements routiers :

(p 104-105)

La Ville s'interroge sur l'absence de la Liaison Inter Quartiers Nord (LIQN), sous maîtrise d'ouvrage Conseil Général dans le listing des opérations routières prévues d'ici 2018.
En effet, la réalisation rapide de cette infrastructure est déterminante non seulement pour la Ville d'Hérouville (notamment la concrétisation du projet presqu'île), mais également d'autres secteurs de l'agglomération dépendants de la réalisation de cette infrastructure.

La Ville s'interroge également sur l'absence dans ce chapitre du Boulevard Urbain Nord (Phase Est), sous maîtrise d'ouvrage Caen la Mer. Cette infrastructure est pourtant déterminante dans le devenir et la mutation du secteur plateau Nord ou du Citis notamment.

Optimisation du réseau existant :

(p106-107)

Dans ce chapitre, 3 sites apparaissent sur la commune :

1. Les ronds points d'échangeurs avec le périphérique : Pierre-Heuzé / Prestavoine : Le fort trafic de transit étant induit par les flux à destination ou en provenance de la zone de la Sphère, une des principales solutions à ce point noir est la réalisation de la bretelle Hamelin pour un accès direct entre le périphérique et la zone de la Sphère. **Aussi, il nous paraît indispensable que l'ensemble des partenaires travaillent ensemble à la réalisation de cet échangeur**.

2. Avenue de la Grande Cavée Est (après la Place du Café des Images) : une des solutions pourrait consister à séparer l'entrée du centre commercial (au niveau de l'échangeur RD 515 /RD 226) de l'entrée de Ville.

3. Avenue du Général de Gaulle / route de Colombelles / avenue de Garbsen : la réalisation du BUN, en optimisant la capacité de la voirie et des carrefours permettra d'atténuer les nuisances. Là aussi, les partenaires doivent se mobiliser pour une réalisation rapide de cette infrastructure.

En conséquence,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2
Vu la délibération du comité syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;

Votes favorables : 30

Vote contre : //

Abstentions : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2
- Vu la délibération du comité syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains
- Vu l'avis de la Commission Développement territorial urbain social, Cadre de vie, Environnement en date du 18 mars 2013

- EMET un avis réservé au projet de plan de déplacements urbains

- DEMANDE que soient intégrées les remarques précisées ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
A Hérouville Saint-Clair, le 25 mars 2013

Le Maire

Rodolphe THOMAS

IFS
Prenez la ville au bond

IFS, le 25 mars 2013

Le Maire de la Ville d'IFS

à

27 MARS 2013
ARRIVÉE

Monsieur le Président
VIACITES
Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'Agglomération Caennaise
6, boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN Cedex 04

Nos Réf. : JPG/ML/LB/2013-055

Objet : **PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS**

Monsieur le Président, Cher Eric,

Suite au Conseil Municipal du 11 mars 2013, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la délibération visée par la Préfecture concernant l'avis du Conseil Municipal sur le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Caennaise.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Amicalement,

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados) R.F.

Jean-Paul GAUCHARD.

HOTEL DE VILLE
Espl. F. Mitterrand - BP 44
14123 **IFS** *Cedex*
Tél. 02 31 35 27 27
Fax 02 31 78 30 09

Département du Calvados
Ville d'IFS
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

L'an deux mille treize
Le onze mars
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. GAUCHARD, Maire,

Date de convocation	5 mars 2013	
Date d'affichage	5 mars 2013	
Nombre de conseillers	en exercice	33
	Présents	22 *(jusqu'à 20h40)* 23 *(à partir de 20h40)*
	Votants	27

Etaient présents : Mme BAUMARD, Mme LE MAULF, M. ROGER, Mme MOUNDER, M. DUMAINE, Mme DEVIEILHE, M. LE RAY, M. OLIVIER, Mme COURVAL, Mme MICHEL, Mme VIMOND, M. GIARD, M. BOUILLÉ, Mme CAILLY, Mme LAMOUREUX, M. GENEVIEVE *(à partir de 20h40)*, Mme MORALES, M. LECOURT, Mme HAMELIN, M. HENRY *(à partir du point n°3)*, M. DION *(jusqu'au point n°12)*, M. FALL, **formant la majorité des membres en exercice,**
Procurations : M. GRUÉNAIS, Mme J. AUBERT, M. GUILLAUME, M. GENEVIEVE *(jusqu'à 20h40)*, Mme ATALAY-OZCAN **avaient donné pouvoir respectivement à** : Mme BAUMARD, Mme LAMOUREUX, Mme MOUNDER, Mme LE MAULF *(jusqu'à 20h40)*, M. FALL
Absents excusés : M. FONTAINE, M. NEVEU, Mme GÉRARD, Mme APPÉRÉ
Absents : M. PROVOST, Mme DROUHET
Secrétaires de séance : Mme LAMOUREUX et M. BOUILLÉ

N° 2013/045

OBJET : PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Viacités, syndicat mixte pour l'organisation des transports de l'agglomération caennaise, a adopté le 14 décembre dernier le projet de Plan des Déplacements Urbains (PDU) 2013-2018 de la communauté d'agglomération. Le premier PDU a été approuvé le 7 juin 2001. Viacités l'a mis en révision en 2010. Le projet arrêté a été transmis par courrier du 29 décembre dernier et les personnes publiques associées ont 3 mois pour faire part de leur avis.

Document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le PDU est soumis à enquête publique. Il doit être compatible notamment avec le SCOT approuvé en 2011, la Directive Territorial d'Aménagement (DTA), le plan régional pour la qualité de l'air, et les PLU doivent être compatibles avec ce document. Il détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre des transports urbains.

Le PDU se compose notamment d'un rapport de présentation du projet décrivant l'état des lieux et les objectifs, d'un plan d'action à 5 ans pour atteindre ces objectifs et d'un rapport environnemental.

VU la note technique portant à connaissance le PDU et les observations par rapport à la ville d'IFS,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur GAUCHARD Maire, et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération caennaise, PDU 2013-2018, adopté par Viacités.

Délibération votée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Jean-Paul GAUCHARD

Note technique
Observations sur le projet de PDU

Objet : Avis sur le projet de plan de déplacement urbain

1- DESCRIPTION DU PDU :

Viacités, syndicat mixte pour l'organisation des transports de l'agglomération Caennaise, a adopté le 14 décembre dernier le projet de plan de déplacement urbain (PDU) 2013-2018 de la communauté d'agglomération. Le premier PDU a été approuvé le 7 juin 2001. Après une évaluation et une vaste enquête « ménages déplacements » (EMD) à l'échelle du Calvados, Viacités a mis en révision le PDU en 2010. Le projet arrêté a été transmis par courrier du 29 décembre dernier et les personnes publiques associées ont 3 mois pour faire part de leur avis.

Il s'agit d'un document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants et soumis à enquête publique. Le PDU doit être compatible notamment avec le SCOT approuvé en 2011, la Directive Territorial d'Aménagement (DTA), le plan régional pour la qualité de l'air, et les PLU doivent être compatibles avec ce document.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1214-1 du Code des Transports, le Plan des Déplacements Urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre des transports urbains en assurant notamment (L1214.2 du code des transports) :

1° L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;

2° Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics ;

3° L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, et pour tous les modes ;

4° La diminution du trafic automobile ;

5° Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants ;

6° L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport;

7° L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parkings publics ;

8° L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaires aux activités commerciales et artisanales ;

9° L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques (PDE) ;

10° L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements;

11° La réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le PDU se compose notamment d'un rapport de présentation du projet décrivant l'état des lieux, les objectifs, d'un plan d'action à 5 ans pour atteindre ces objectifs et d'un rapport environnemental.

Le PDU couvre le territoire de Caen la mer - plus précisément du Périmètre de Transports Urbains (PTU) en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2012, soit 29 communes. Il sera adapté selon une procédure à définir après approbation pour intégrer le nouveau périmètre de la communauté d'agglomération à 35 communes depuis le 1er janvier 2013.

1.1/ Le constat sur le périmètre de transports urbains (PTU) 2012 :

Le territoire de la communauté d'agglomération, comptant environ 220 000 habitants au 1er janvier 2012, est au cœur d'une aire urbaine de 390 000 habitants. Territoire attractif avec un potentiel économique avéré et dynamique, il est le théâtre de près de 1 200 000 déplacements quotidiens (800 000 internes à Caen la mer) soit près de 4,09 déplacements /jour et par personne selon l'EMD.

Le PDU souhaite contribuer au maintien de cette dimension métropolitaine en renforçant son accessibilité et en organisant les déplacements à l'intérieur de l'agglomération.

Outre les déplacements liés aux activités économiques, ils correspondent entre autres aux trajets pendulaires entre le domicile et le lieu de travail, les lieux majeurs d'emplois sur Caen la mer étant le centre ville, le plateau nord (hôpital, université, etc.) et les zones d'activités et commerciales de Mondeville. Une majorité de ces déplacements s'effectue en voiture, mode le plus souvent utilisé pour les déplacements longs, facilités à ce jour par une très bonne desserte routière de l'ensemble de l'aire urbaine. Toutefois, 42% des déplacements sont inférieurs à 3km.

De plus, l'usage des transports en commun (TC) (porté à 4,4% des déplacements sur le PTU depuis la mise en place du nouveau réseau de bus, soit 10% des déplacements domicile-travail) souffre d'une concurrence directe de l'automobile (voiries et encombrements partagés, offres de stationnement importantes en centre-ville, facilité d'accès vers le centre depuis le périphérique) ce qui, avec les ruptures de charge, allongent les temps de parcours des TC (11km/h en moyenne) face à l'automobile (26km/h en moyenne).

Les nœuds de l'intermodalité recensés sont la Gare, la place Courtonne (bus), deux parkings P+r, qui n'affichent un taux de remplissage que de 5% et font l'objet d'études particulières pour en connaître les raisons et les améliorations à apporter.

Il est à noter que 28% des déplacements s'effectuent à pied selon l'EMD contre 2% pour ceux à vélo.

Enfin, concernant le transport des marchandises, outre le constat d'un manque de stationnement pour les poids lourds et l'usage commun de voies avec les voitures pouvant gêner le trafic de marchandises, le PDU indique la nécessité de bâtir une politique générale sur le fonctionnement global des activités de logistique urbaine et de transport de marchandises à l'échelle de l'agglomération.

1.2/ Le projet de déplacement et objectifs attendus

Dans une optique de mise en œuvre d'un développement durable du territoire, ce projet de PDU vise à proposer une véritable alternative à la voiture individuelle en offrant une mobilité durable structurée par :

- des transports en commun en site propre (TSCP). Ceux-ci font l'objet d'une attente grandissante de la part de population conduisant à proposer la mise en place d'une nouvelle ligne et de régler les difficultés rencontrées au quotidien pour l'exploitation de la ligne de TVR actuelle par le remplacement de celui-ci par un tramway « lourd »;

- un réseau de bus hiérarchisé et amélioré, notamment par le renforcement de ligne à haut rendement de services avec la création de couloirs dédiés et la mise en place d'un réseau express interurbain et périurbain reliant de manière efficace les communes hors de l'agglomération dense ;
- de nouveaux services liés au développement des autres formes de mobilité durable (auto partage, vélos privés et publics, marche à pied, organisation de la multimodalité par la création d'haltes ferroviaires, le développement de parcs relais aux entrées de ville et proches des lignes de TCSP, la régulation des stationnements en centre-ville, etc).

Pour cela, Viacités a souhaité disposer d'une vision multimodale des déplacements à long terme (30 ans). Ce souhait a conduit le syndicat à retenir un concept multimodal dans l'optique de rééquilibrer les modes de déplacements et faire des TC un véritable levier pour le report modal des flux pendulaires. Le concept spatial développé propose le maintien du réseau routier structurant, avec comme ossature principale le boulevard périphérique (réseau national) et non plus les boulevards intermédiaires urbains, par ailleurs incomplets à l'Est. Ce réseau routier structurant sera complété à terme au nord (BUN Est) au sud-est (Bd « industriel ») par un boulevard « de rocade » permettant d'en limiter la sollicitation, grâce à une meilleure distribution du trafic.

En revanche, le fonctionnement du réseau principal interne au périphérique sera adapté aux objectifs de partage de la voirie : les axes pénétrants radiaux de l'agglomération sont restructurés sous la forme de boulevards urbains et les entrées de ville requalifiées pour permettre la priorité aux TC.

Les effets généraux attendus du PDU sont :

Pour les déplacements des habitants de Caen la mer :

- d'une manière générale sur un volume de 800 000 déplacements à ce jour (900 000 en 2030), l'idée est de pouvoir répartir les flux de manière équitable entre ceux du transport individuel motorisé et ceux alternatifs ;
- une progression du taux de l'usage des TC de 5 points (de 9% à 12% d'ici 2018, pour atteindre 14% en 2030)
- une réduction de l'usage de la voiture personnelle pour les flux pendulaires de 12 points d'ici 2030 (de 46% à 34% en 2030 via 41% en 2018) développement périurbain inclus.

Pour les déplacements des habitants du reste du Calvados en lien avec Caen la mer :

- une progression du taux de l'usage des transports alternatifs de 4 points (de 83% à 87% en 2030)
- une réduction de l'usage de la voiture personnelle pour les flux pendulaires de 5 points d'ici 2030 (de 72% à 67% en 2030 via 70% en 2018),

1.3/ Le plan d'action

Le plan d'actions du PDU est structuré en 6 axes principaux :

1/ Un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable :

- « Faire la ville » autour des transports collectifs : *rendre cohérent le développement urbain, les TC et rationaliser l'usage de la voiture ;*
- Favoriser les déplacements courts en modes actifs.

2/ Un système de transports collectifs performant et intermodal :

- Structurer le réseau de TC au moyen de TCSP : *création de la 2ème ligne de TCSP*
- Améliorer le réseau de bus : *restructuration du réseau en 3 grandes fonctions : desserte à haute fréquence, desserte périurbaine express, desserte de proximité ; création de couloir bus :*
- Faciliter l'intermodalité : *billettique commune, réflexion sur l'évolution et l'accès de la gare de Caen,*
- Sauvegarder le foncier ferroviaire

3/ Le stationnement, levier d'une politique de transport cohérente :

- Encadrer le stationnement privé : *mise en place par zones de plafonds de places de stationnement pour l'habitat privé (hors zones 3 et 4 ;)*
- Réguler le stationnement public : *favoriser la rotation pour les clients, dissuader les pendulaires ;*
- Répondre à des besoins de stationnement spécifique : vélo, PMR, etc ;

4/ Un usage intelligent de la voiture :

- Maîtriser les investissements routiers : *réaffirmation du boulevard des pépinières et de la sécurisation du périphérique;*
- Optimiser le réseau existant : *mise en place d'un système dynamique de gestion du trafic ;*
- Favoriser un usage raisonné de la voiture : *implantation des P+R, mise en place d'un système d'auto-partage, voie réservée co-voiturage-bus, etc.*

5/ Une voirie pour tous :

- Restructurer les entrées de ville : *intégrer des voies réservées aux bus à haut rendement de services,*
- Favoriser les modes actifs : *sécurisation des modes doux, amélioration de secteurs urbains (centres, abords d'établissements).*

6/ Le vélo, un mode de déplacement à part entière :

- Devenir une agglomération plus accueillante pour les vélos : *réalisation du réseau communautaire,*
- Soutenir la pratique du vélo : *normes de stationnement dans les PLU, maison du vélo, stationnements publics sécurisés, etc.*

1.4/ IFS et le PDU

IFS est concernée par le PDU.

La Ville est traversée par le périphérique sud, souvent congestionné le matin dans la portion vers Cormelles.
Dans la journée, des flux venant de l'est de ce périphérique sont nombreux à prendre la direction de l'A 88 sur le ''pont bleu''aux accidents parfois spectaculaires.
Le matin et en fin de journée, l es flux pendulaires automobiles déterminent les déplacements d'Ifois et d'habitants de communes proches sur les axes principaux de la commune.

A proximité du terminus J. Vilar de la ligne A du tram, le parking Viacités remplit très peu le rôle qui était attendu.
La ligne de bus 7 circule à la Plaine, le Bourg.

La Zone d'activités Object'Ifs Sud et le hameau de Bras sont desservis par la ligne 17 en horaires réguliers et en TAD (ligne 27).
Lors du début d'exploitation de la ligne A, en 2002, une extension du tram vers le Bourg a été présentée comme envisageable.
L'usage de la marche et du vélo est encouragé, mais reste insuffisant. Les circulations cyclables sont à renforcer.

2- OBSERVATIONS :

2.1 Aménagement du territoire :

Le concept spatial multimodal imaginé par Viacités sera conséquent en termes d'aménagement et de fonctionnement général des accès et circulations vers et dans la communauté d'agglomération pour les flux « pendulaires ».

Ce parti pris est en cohérence avec les orientations du SCOT et du PLH. En effet, l'amélioration des transports collectifs au centre de l'agglomération est une condition de la mise en place du renouvellement urbain(Nord Est IFS Plaine) et de la compacité prônés par le SCOT et le PLH. Ceci permet en retour une meilleure efficience et rentabilité des transports collectifs. Ce dialogue entre développement urbain et transport constitue donc le fondement de l'axe premier des actions du PDU.

Ce parti d'aménagement constitue un pari fort et ambitieux dont les clés du succès seront notamment liées à la réduction de la concurrence des modes de transports individuels au profit des TC et de l'intermodalité. Le boulevard périphérique « sécurisé » sera alors l'épine dorsale à la fois des flux de transit régionaux et interrégionaux mais également de distribution des flux locaux, dans l'attente de délestage par la concrétisation des boulevards urbains nord ouest et sud-est dit « de rocade » au PDU (p69).

A l'intérieur du périphérique et des boulevards de rocade seront privilégiés :

- *des transports en commun en site propre (TSCP) pour les déplacements interquartiers ;*
- *un réseau de bus hiérarchisé et amélioré, création de lignes à haut rendement de services connectant rapidement le centre avec la périphérie ;*
- *de nouveaux services encourageant le développement et l'usage des autres formes de mobilité durable.*

2.2- Projets de développement :

Parmi les secteurs périurbains de l'agglomération concernés par de vastes projets publics d'urbanisation, notamment d'habitat, les « Hauts de l'Orne » à Fleury-sur-Orne envisagent environ 3000 logements d'ici 15 ans. Le calendrier de réalisation de l'éventuelle extension de la 1 ligne de TCSP (2030) n'est pas adéquat avec celui de l'urbanisation de ce secteu,r qui devrait être achevée d'ici 2030.
Afin de limiter un usage de l'automobile qui pénaliserait la circulation sur le quartier du Hoguet, il est demandé, dès l'ouverture à l'urbanisation et dans l'attente de l'extension de ligne du TSCP, de mettre en place des transports en capacité et selon un cadencement adapté à la bonne réalisation et au bon fonctionnement de ce nouveau quartier. Une ligne pourrait être reliée à IFS

2.3- Cycles :

Le projet de plan de déplacement urbain encourage l'usage du vélo par plusieurs actions : réalisation du réseau communautaire, sécurisation des itinéraires, homogénéisation des jalonnements, aménagements spécifiques en faveur du vélo favorisé, stationnement vélo : normes dans les locaux privés et espaces de stationnement sécurisés près des établissements scolaires, maison du vélo, complémentarité vélo/transports collectifs. Le portage du vélo en TCSP reste un sujet dans un site de vallée, Ifs étant sur le ''plateau'' sud.

2.4- projet d'infrastructures :

Le projet de ¼ d'échangeur est prévu pour permettre la sortie depuis la RD 120 sur le périphérique en direction de Paris au niveau d'Ifs (sortie 11.1) du flux du parc d'activités et commercial communautaire (Ikea). Il sera également l'occasion de diminuer la circulation de transit par la commune d'IFS des automobilistes venant des communes au sud d' IFS.

La carte de la p 69 mentionne également la création ou amélioration de franchissement de grandes infrastructures. Ne figure pas la création de la passerelle piéton/cycle sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Ifs entre le Campus du Hoguet et la forêt d'Ifs. Pour un traitement équitable de ce type de projets, il est demandé de la rajouter.

Carte p69 :

Le concept multimodal cible pour 2030

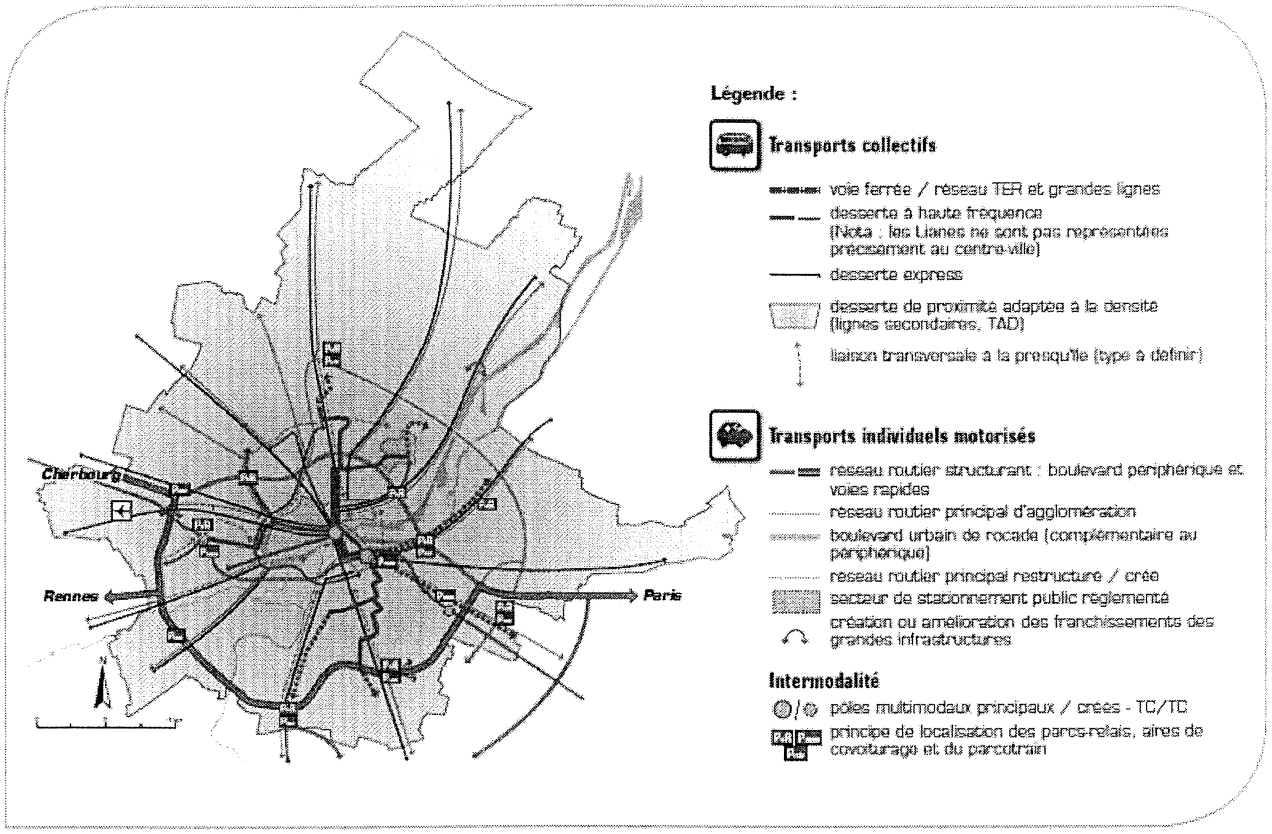

Carte p 113 :

La vision opérationnelle pour 2018 pour le transport individuel motorisé et le partage de la voirie

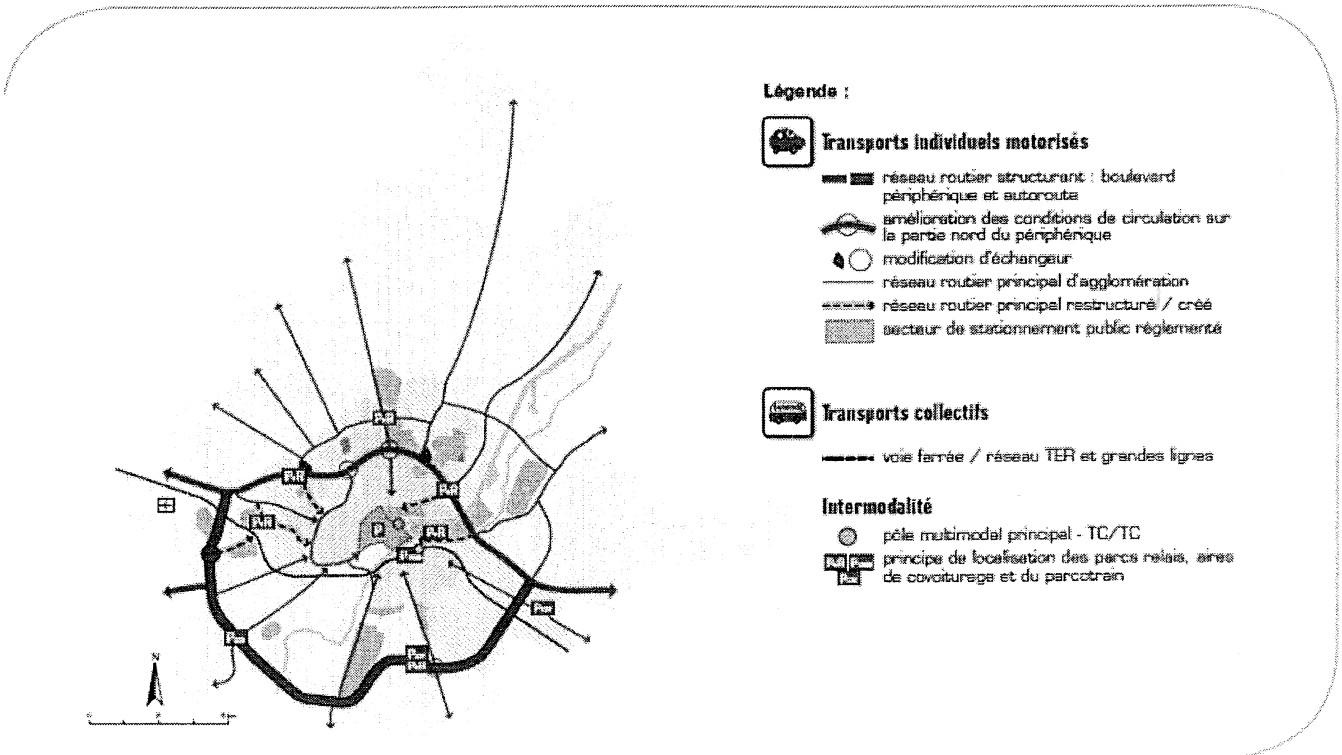

Carte p 113 :

Hiérarchie routière visée à long terme

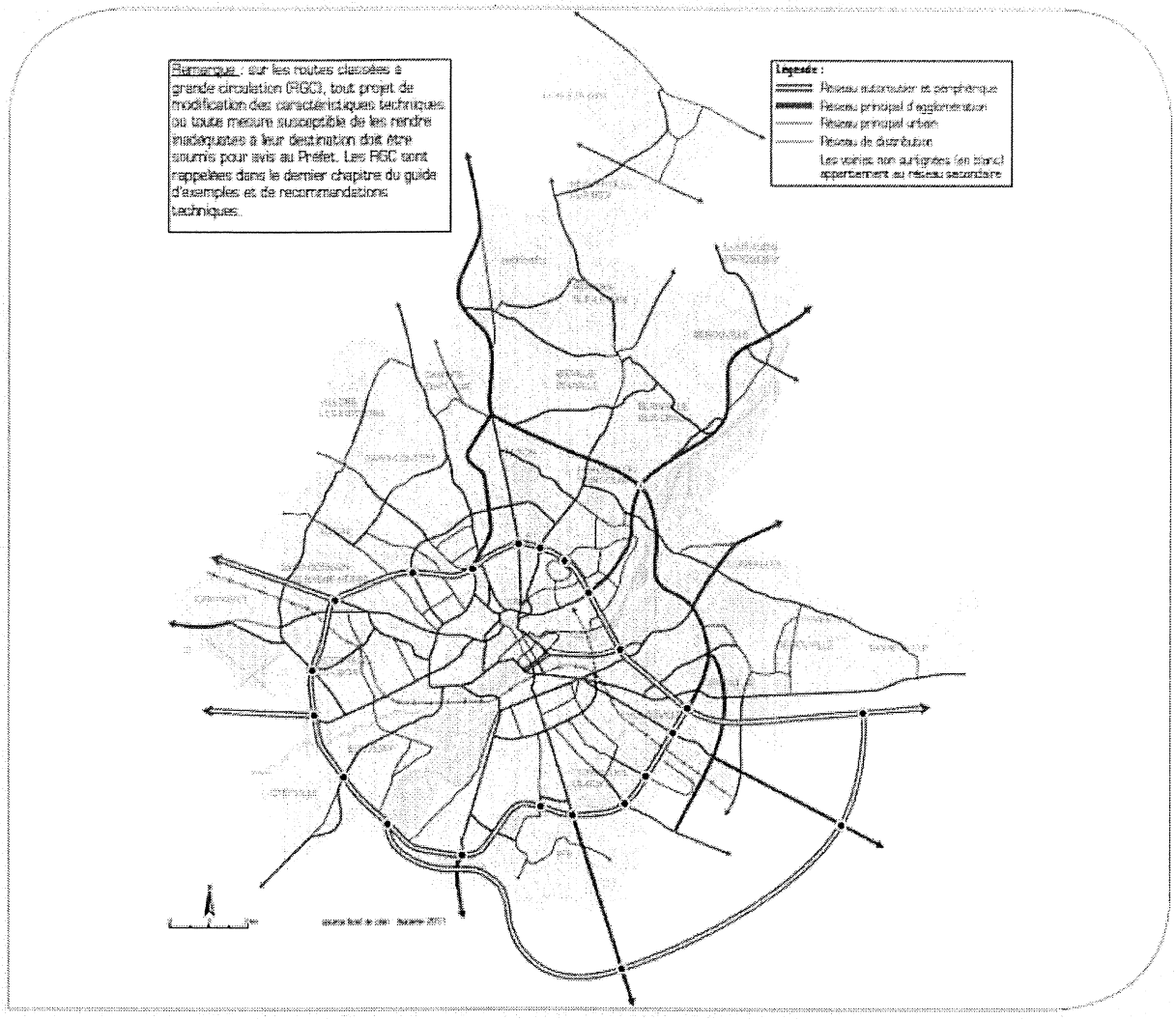

Côte de Nacre

STATION CLIMATIQUE

MAIRIE

BORDEREAU D'ENVOI

DATE : 5 février 2013

S.M.T.C. ...
07 FEV. 2013
APPROUVÉE

De : Mairie de Lion sur Mer
Affaire suivie par Fanny MESSAOUI
Téléphone : 02.31.36.12.01
Télécopie : 02.31.36.11.99
BP 25
14780 Lion sur mer
E-mail : c.chandemerle@lionsurmer.fr

A : Viacités
6 Bd Pompidou
14050 CAEN Cedex 04

Objet : Plan de Déplacements Urbains

Monsieur le Président,

Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Conseil Municipal de Lion-sur-mer a émis un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains.

Vous trouverez en pièce jointe copie de la délibération.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Fanny MESSAOUI

Mairie de LION-SUR-MER (Calvados)

Côte de Nacre

STATION CLIMATIQUE

MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 21 janvier 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,

Date de la convocation : 16 janvier 2013
Nombre de membres en exercice: 17
Présents : 12 *Jean-Marc GILLES, Marcel GOUVENAUX, Michel CENARD, Ghislaine BEAUNIEUX, Yves LESIEUX, Philippe LAMY, Suzanne FAELCHLIN, Patrick ALLIET, Patricia ROSALIE, Catherine VAUTIER, Romain HEAUME, Odile AUFFRAY*
Absents : 4 *Dominique LOSAY, Elisabeth MARIE (excusée), Denise LETUPPE, Georges SCHOPP*
Votants : 13 *Marie Christine MARIE donne pouvoir à Patrick ALLIET*
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par Viacités

5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) sur le territoire de CAEN LA MER pour 2013-2018.
Ainsi,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifié, et notamment son article 28-2 ;
- Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains.

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Marc GILLES

Je soussigné Jean-Marc GILLES, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par :

La transmission en Préfecture le : 24 JAN. 2013
L'affichage le : 24 JAN. 2013

PREFECTURE DU CALVADOS
25 JAN. 2013
COURRIER

LOUVIGNY

S.C.
18 FEV. 2013
ARRIVÉE

VIACITÉS

6 boulevard Georges Pompidou
14000 CAEN

Louvigny, le 15 février 2013

BORDEREAU D'ENVOI

Réf : 13/LOU/HH

Objet : Délibération

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la copie de la délibération du conseil municipal de Louvigny sur l'avis du projet de PDU.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Po / Marie DECAËNS
Secrétaire Générale

MAIRIE DE LOUVIGNY (CALVADOS)

Mairie 17 Grande Rue 14111 LOUVIGNY
☎ 02 31 75 10 61 🖷 02 31 75 80 90 E- mail : mairie@ville-louvigny.fr

LOUVIGNY

COMMUNE de LOUVIGNY - CALVADOS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : le 05 février 2013
Affichage : le 05 février 2013
Nombre de conseillers en exercice : 19 dont 17 présents et 17 votants

L'an deux mil treize, le onze février, à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au foyer des Anciens à Louvigny.

Etaient présents : MM LEDOUX, CHAPELIERE, TRANCHIDO, JOUIN, ADOTEVI, DREAN, Mmes HAMEL, AVIGNON, ROBERT, BLANCHETIERE, LECOZ-DUBOIS, DESCHAMPS, ASSIMINGUE, VEVE et DARY, MM. ADOTEVI, GALOPIN, AUXEPAULES, MAUDUIT et PERIER

Absents excusés : Jean-Claude BARILLER, Anne-Elisa TRANI-GUILLEM

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PERIER

DELIBERATION 14.383.13.003 : AVIS SUR LE PDU

M. MILCENT, de Viacités présente aux membres du Conseil Municipal une synthèse du PDU 2013-2018.
Contexte :
Le 14 décembre 2011, Viacités a adopté un « projet global de mobilité ». Ambitieux et responsable, s'inscrivant pleinement dans les objectifs du développement durable, ce projet vise à proposer une véritable alternative à la voiture individuelle : une offre de mobilité durable, structurée par des Transports en Commun en Site Propre, maillée par un réseau de bus hiérarchisé et amélioré, et enrichie par de nouveaux services en matière de voiture partagée, vélo, marche à pied....notre territoire s'est ainsi fixé un cap pour les 20 à 30 prochaines années.
Pour autant, l'offre de mobilité doit s'accompagner d'une évolution cohérente de l'urbanisme, de la voirie et des politiques de stationnement. C'est l'objet de ce Plan de Déplacements Urbains (PDU) que d'organiser l'action de Viacités et de ses partenaires dans un cadre global à l'échelle de l'agglomération de Caen la mer.
Pour cela, le PDU définit une ambition à long terme : ce temps est celui de l'urbanisme, du renouvellement de l'espace public et du changement des comportements en profondeur. Il définit aussi un plan d'action à court terme : les mesures prises doivent placer l'agglomération sur la bonne trajectoire, d'ici 2018. Cette échéance coïncide avec l'objectif de mise en service de la deuxième ligne de tramway sur un axe est-ouest, et du remplacement de l'actuel tramway sur pneus par un tramway sur fer.
Le PDU est un outil nécessaire et complémentaire à la mise en œuvre du projet global de mobilité, notamment pour :

- Définir des objectifs chiffrés qui permettront de suivre les évolutions de la mobilité à long terme
- Planifier l'organisation spatiale de la mobilité sur le territoire de Caen la mer à long terme
- Programmer sur la période 2013-2018, l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la vision multimodale à long terme
- Créer ou développer les outils juridiques nécessaires à la mise en place des actions (stationnement, synergie urbanisme/ déplacements et transports).

Depuis 2010, sous le pilotage de M. Rudy l'Orphelin, Vice-président de Viacités en charge de la commission PDU, notre commune a été associée à l'élaboration de ce PDU sur le territoire de Caen la mer pour la période 2013-2018.
Le projet de PDU a été arrêté à l'unanimité par le comité syndical du 05 décembre 2012, en application des articles L 1214-15 du code des Transports et 28-2 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le PDU, suite à sa présentation de ce jour, avec une réserve sur le stationnement privatif.

Adopté à l'unanimité

Date de publication certifiée
exacte le 13 février 2013,
Le Maire,

MAIRIE DE LOUVIGNY (CALVADOS)

PREFECTURE DU CALVADOS
14 FEV. 2013
COURRIER

Pour extrait certifié conforme
Le 13 février 2013,
Le Maire,

MAIRIE DE LOUVIGNY (CALVADOS)

Mairie de Louvigny - 17, Grande Rue - 14111 Louvigny
Tél. 02 31 75 10 61 - Fax 02 31 75 80 90 - mairie@ville-louvigny.fr - www.ville-louvigny.fr

M A T H I E U

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Mathieu, le 30 janvier 2013

Monsieur Éric VÈVE
Président de VIACITES
6 boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 04

S.M.T.C.A.
04 FEV. 2013
ARRIVÉE

Objet : PDU – Avis du Conseil municipal de MATHIEU

Monsieur le Président, cher Éric

Suite à l'arrêt du projet de Plan de Déplacements Urbains de Viacités, le Conseil municipal de Mathieu, réuni le 28 janvier 2013, a émis un avis sur ce document.

Veuillez trouver ci joint copie de la délibération concernant cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement

Rémi POIRIER

Maire de MATHIEU

MAIRIE - Place du Général de Gaulle - 14920 MATHIEU
☎ : 02 31 44 14 60 - Fax : 02 31 43 54 81 - Mél : mairie.mathieu@wanadoo.fr

M A T H I E U

DEPARTEMENT DU CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 JANVIER 2013

DATE DE CONVOCATION
22 JANVIER 2013
NOMBRE DE CONSEILLERS :
18
EN EXERCICE : **18**
PRESENTS : 10 VOTANTS : 11
N° 13/2013

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE TREIZE A 20H 30 LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR POIRIER, MAIRE.

Présents : Monsieur POIRIER, Madame VAUSSY, Monsieur MARS, Monsieur LE CROM, Monsieur MONTREUIL, Madame DUBOILLE, Monsieur GROULT, Madame HOUCHARD, Madame MARIE, Monsieur RIVIERE.

Absents excusés
Madame CHIGOT
Monsieur LEMESLE qui a donné procuration à Madame HOUCHARD

Absents
Monsieur BOUTET
Madame GENOVESE
Monsieur JAMES
Monsieur LETEINTURIER
Madame LUGAGNE
Monsieur MARCO

Secrétaire de séance : Monsieur MARS

PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE VIACITES : AVIS

Le 5 décembre 2012, le Comité syndical de Viacités, le Syndicat mixte des transports en commun de l'Agglomération caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018.

Ainsi,
Vu le Code général des collectivités territorial ;
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2 ;
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains ;
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :
- ÉMET UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ;
- TOUT EN SOUSCRIVANT A L'OBJECTIF DE FAVORISER UN USAGE RAISONNE DE LA VOITURE, IL SOUHAITE VIVEMENT, COMPTE TENU DU TRAFIC AUTOMOBILE EXISTANT ET A VENIR TRES IMPORTANT SUR LA RD 7, QUE LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD WEYGAND ET LE BOULEVARD URBAIN NORD SOIENT REALISES AVANT TOUT AMENAGEMENT QUI REDUIRAIT LA CAPACITE DE TRAFIC SUR LA RD 7 ENTRE LA BIJUDE ET LE BOULEVARD PERIPHERIQUE.

Pour extrait certifié conforme,
MATHIEU, le 29 janvier 2013
Le Maire

R.POIRIER

MAIRIE de MATHIEU (Calvados)

VILLE DE
mondeville

S.M.T.C.A.C.
11 MARS 2013
ARRIVÉE

DIRECTION GENERALE
Dossier suivi par Véronique DJILANI (5220)
S/C de Laurent DUMANCHE
Objet : délibération du conseil
Municipal du 8 février 2013

Monsieur le Président de VIACITES
6, boulevard Georges Pompidou

14050 CAEN Cedex 04

Mondeville, le 28 février 2013

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la délibération du conseil municipal de la Ville de Mondeville approuvant le projet de Plan de Déplacements Urbains sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018 lors de sa séance du 8 février dernier

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Maire,
L'Adjoint délégué,
Robert LEBON

Hôtel de Ville
Rue Chapron
14120 MONDEVILLE

Tél. 02 31 35 52 00
Fax: 02 31 52 15 84

www.mondeville.fr

VILLE DE
mondeville

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

30 janvier 2013

AFFICHEE LE :

31 janvier 2013

DATE D'AFFICHAGE DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 32

PRESENTS : 23

VOTANTS : 26

La séance ouverte à 20 h 00 est présidée par Madame Hélène MIALON-BURGAT, Maire.

Conseil Municipal

Séance du **8 FEVRIER 2013**

ETAIENT PRESENTS : Mme MIALON-BURGAT, M. LEBON, M. HAVARD, Mme LELEGARD-ESCOLIVET, M. JEANNE, Mme LELONG, Mme MALLET-DUCLOS, M. FLAUST, Mme EVRAT, M. RICCI, Mme GUILLOU, M. HUGUET, Mme BENOIST, Mme TOMAZ, Mme KACZMAREK, M. GASNIER, Mme FILOCHE-GARNIER, M. DIGABEL, M. DELAUNAY, M. CHESNEL, Mme LEFORT, M. CHRETIEN, Mme LEMONNIER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme LEFEVRE-LEFLOCH, M. MOREL (donne procuration à Mme EVRAT), M. EECKHOUDT, Mme MULARD, Mme MOULIN (donne procuration à Mme LEFORT), M. GILBERT, Mme LENEVEU, M. PUTEAUX (donne procuration à M. HAVARD), Mme JOURDON

Monsieur Christophe CHRETIEN a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION N° **01/2013** RAPPORTEE PAR : **Madame MIALON-BURGAT**
LD/CR

PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ARRETE PAR VIACITES

PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ARRETE PAR VIACITES

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen-la-Mer pour 2013-2018.

Le dossier complet est consultable au secrétariat de la Direction Générale.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment sont article 28-2 ;
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;

A la lecture des documents, il vous est proposé d'approuver dans son ensemble le projet de plan de déplacements urbains arrêté par Viacités.

Toutefois, le conseil municipal souhaite que le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise prenne en compte ses observations sur les actions suivantes du PDU :

Action 3.1 : « encadrer le stationnement privé »
Les limites aux normes de stationnement privé des constructions neuves imposées par le projet de PDU (zones 1,2 et 3) diminuent considérablement l'offre de stationnement. La population Mondevillaise ne travaille pas spécifiquement en centre-ville de Caen et ces mesures semblent prématurées au regard du réseau de transport en commun actuel.
Bien que bénéfiques, à terme, ces limites ne pourront être mises en œuvre qu'à la suite de la réalisation des lignes 3 et 4 du TCSP et de leur pleine d'utilisation.

Action 5.1 : « Restructurer les entrées de villes »
Cette action, qui concerne pour Mondeville, la route de Paris (RD 613) sera très bénéfique. Il importe cependant d'éclaircir dès à présent sa mise en œuvre, son financement et sa maîtrise d'ouvrage.

Action 6.2.1 : « Adopter dans les documents d'urbanisme les normes de stationnement vélo prévues par le code de la construction et de l'habitation ».
Les surfaces exigées par le projet de PDU peuvent, notamment dans le cadre de la construction d'immeubles, engendrer des besoins en surface de plancher non négligeables (>> 100m²), pénalisant l'effort de densification réalisé par la commune.

En conclusion, la commune de Mondeville souhaite apporter les observations suivantes au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen-la-Mer pour 2013-2018, adopté le 5 décembre 2012 par le Comité Syndical de Viacités.

Les dispositifs de stationnement automobile et vélo proposés dans le projet de PDU doivent être regardés comme étant des objectifs à atteindre à l'horizon 2025 afin d'être en phase avec les rythmes d'évolution de la société en ces matières.
Une application immédiate nous paraît prématurée au regard des pratiques actuelles des populations et de l'offre en transport en commun que la puissance publique est à même de leur offrir.
Il convient alors de faire preuve d'un certain pragmatisme et d'accompagner le changement.
Dans ces conditions, il semble plus cohérent de mettre en œuvre les dispositifs précités de façon échelonnée en lien avec le renforcement des infrastructures et de l'offre de transports collectifs prévus dans le PDU mais également en tenant compte du développement progressif des liaisons douces au sein de notre agglomération.
Ainsi il serait plus adapté de prévoir dès maintenant dans tout projet de construction la mutabilité des espaces réservés au stationnement tant des véhicules à moteur que des vélos.
Dans ce cadre, la contrainte porterait sur la garantie de pouvoir à terme transformer des places de parking en espaces verts ou d'y voir s'y implanter un lieu de stationnement « vélo » accompagnant ainsi les évolutions et les changements de pratiques.

Au regard de ce qui précède, il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen-la-Mer pour 2013-2018, adopté le 5 décembre 2012 par le Comité Syndical de Viacités en tenant compte des observations ci-dessus présentées.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hélène MIALON-BURGAT

MAIRIE DE MONDEVILLE (CALVADOS)

PREFECTURE DU CALVADOS
21 FEV. 2013
COURRIER

Le 18/01/2013

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2013/2018

1. Les ambitions du nouveau PDU

✓ 5 principaux sites de développement urbain de l'agglomération :

Afin de limiter la consommation d'espace, il convient de réutiliser les sites déjà urbanisés. Au-delà de ces sites, l'agglomération se développera sur quelques secteurs majeurs afin de limiter l'éparpillement urbain et de faciliter la desserte par les transports en commun.

- centre ville de Caen et la presqu'île : avec la restructuration de 2 voies d'accès direct au centre depuis le périphérique, l'une au nord de la vallée (avenue Clémenceau, site de l'ex CHR), l'autre au sud, en bordure du plateau ferroviaire (cours Montalivet).
- Le plateau de Colombelles : doit voir se renforcer les liaisons avec l'agglomération par delà l'Orne et le canal avec le développement du réseau de lignes à niveau élevé de service voire de TCSP, à terme.
- Le plateau Nord : autour du CHU dont l'entrée magistrale par la RD 7 a vocation à devenir un axe majeur de composition urbaine.
- Le quartier Koenig/quadrant ouest : le développement de cette zone pourra s'appuyer sur la réalisation du boulevard des Pépinières, la réalisation de la seconde ligne de TCSP et une éventuelle halte ferroviaire.

✓ Un projet global de développement des TCSP : une solution incontournable

Le développement de la ligne 2 de TCSP orientée sur un axe est-ouest est nécessaire pour dynamiser le réseau de transports collectifs. En effet :

- Elle parachèvera l'ossature du réseau de TCSP autour de laquelle il est possible d'exploiter un réseau de bus performant,
- Elle permet le report modal du mode automobile vers les transports collectifs,
- Elle permet de connecter les zones d'habitat et d'emplois denses de l'agglomération et constitue un support pour le développement (connexion des grands projets urbains dont le développement est en cours et perspective de créer à terme un pôle d'échange multimodal à Bretteville-sur-Odon).

Viacités a décidé de remplacer le TVR par un tramway sur fer, matériel plus fiable, plus performant et plus capacitaire.

✓ Un réseau de bus toujours plus attractif pour compléter la desserte du territoire

En 2009, Viacités a mis en place un réseau de bus hiérarchisé. Le fonctionnement de ce réseau pourrait encore être amélioré par :

- Le renforcement des lignes à niveau élevé de service,
- L'optimisation du transport à la demande, en fonction du développement du territoire et de l'entrée prévue de nouvelles communes dans l'agglomération,
- La mise en accessibilité du réseau,
- L'amélioration de l'information aux voyageurs,
- La mise en place d'une billettique sans contact et d'un titre unique.

✓ Un développement et une meilleure conjugaison des autres formes de mobilité

Le projet global de mobilité prévoit de développer la multimodalité en mettant en avant :

- La voiture partagée qu'il s'agisse d'autopartage ou de covoiturage,
- Le vélo « privé » et « public » : étendre l'offre de location de vélo à courte/moyenne/longue durée,
- La marche à pied : il peut être encouragé notamment par la promotion du pédibus.

✓ <u>Le concept multimodal d'organisation des déplacements pour 2030 : un rééquilibrage progressif des modes de déplacements</u>

L'organisation des transports collectifs est :

- renforcée sur son axe nord-sud grâce au remplacement du matériel roulant TVR et à la mise en place d'extensions éventuelles,
- développée sur son axe est-ouest grâce à la création d'une 2ème ligne de TCSP d'ici 2018,
- complétée par des lignes de bus à niveau élevé de service,
- complétée par un réseau express interurbain et périurbain reliant les communes hors agglomération,
- complétée par un réseau urbain de proximité permettant un maillage du territoire.

L'évolution concernera également les pôles multimodaux :

- renforcement des pôles actuels comme la gare de Caen,
- développement d'une voire de 2 haltes ferroviaires à Bretteville sur Odon et à Mondeville,
- développement de parcs relais placés aux entrées de ville.

Le réseau routier structurant est maintenu avec comme ossature principale le **boulevard périphérique**. Il est complété à terme par :

- par un boulevard de rocade du nord au sud-est,
- par la restructuration des axes pénétrants radiaux de l'agglomération sous forme de boulevards urbains.

L'usage de la voiture est rationnalisée grâce au :

- développement de l'autopartage pour les déplacements ponctuels et courts (voitures en libres service),
- développement du covoiturage par bassin de vie avec la mise en place d'aires de stationnement,
- développement de la voiture électrique.

La politique de stationnement évolue pour permettre le report modal souhaité avec notamment :

- ✓ une suppression à terme du stationnement public gratuit et l'extension de secteurs réglementés dans les centres villes de Caen et Hérouville Saint Clair,
- ✓ un plafonnement des places en surface et parfois réduction,
- ✓ une évolution de la tarification du stationnement public qui soit en cohérence avec celle de la tarification des transports collectifs,
- ✓ un encadrement de la création de stationnement pour les nouvelles constructions.

L'usage des modes actifs passe par :

- une densification des aménagements spécifiques comme les aires piétonnes, les zones de rencontres et les zones 30,
- une densification d'un réseau de cheminement maillés, directs, sécurisés et accessibles au PMR,
- une amélioration et l'homogénéisation des aménagements pour les modes actifs favorisant les trajets courts,

- la mise en œuvre progressive du schéma directeur cyclable communautaire,
- le développement des services associés au vélo.

✓ Le concept de restructuration des entrées de villes : une approche urbaine raisonnée

Cette nouvelle identité d'entrée de ville (avenue Clémenceau, cours Montalivet, chemin vert et boulevard Georges Pompidou) doit prendre en compte les points suivants pour un meilleur partage de la voirie :

- redonner de la place aux modes actifs (piétons et vélos) et sécuriser l'espace public,
- recalibrer la voirie pour donner la priorité aux transports collectifs,
- contrôler les actions architecturales qui accompagnent l'espace public recomposé,
- irriguer ces nouveaux quartiers par les transports en commun (tram, bus) à haute fréquence.

2. Les 16 actions du nouveau PDU

Ici, ne sont reprises que celles qui ont impact pour la ville de Mondeville

✓ Action n°3.1

Respecter, dans les PLU communaux, les limites aux normes de stationnement privé des constructions neuves selon la destination des bâtiments et le zonage défini ci-après :

	Habitat	Habitat social
Zone 1	1 place / 70 m² de SP	1 place de stationnement par logement
Zone 2	1 place / 60 m² de SP	
Zone 3	Le PLU doit tenir compte de la desserte en transports collectifs pour définir ses normes plancher	
Zone 4	Aucune recommandation	

VOICI LES CONSEQUENCES SUR NOTRE PLU

PLU	PDU	Déficit
Pour une maison individuelle de 110 m² de surface de plancher		
2 places de stationnement par logement	1 place par tranche de 60 m² de surface de plancher	1 place
Pour du logement collectif 79 logements de 4490 m² de surface de plancher (ex Sédelka rue de la Cavée)		
1 place de stationnement par logement et une place supplémentaire par tranche de 60 m² de SP (79 + 32 = 111 places)	1 place par tranche de 60 m² de surface de plancher soit 75 places	36 places
Pour de l'activité artisanale : création d'un bâtiment de 607 m² de surface de plancher		
1 place de stationnement par 60 m² de surface de plancher soit 11	1 place par tranche de 80 m² soit 8 places	3 places

places		
Transformation d'un garage de maison individuelle en pièces de vie		
2 places de stationnement par logement	Pas de création de place exigible	1 ou 2 places selon la capacité du garage

✓ Action n°5.1

Mesures	Aménager principales entrées ville supportant lignes bus à haute fréquence et express	Assurer continuité du cheminement pour modes actifs et leur sécurité	Mettre en œuvre régularisation flux automobiles sur axes entrées de ville
Catégories	Opération	Opération	Opération
Délais de mise en oeuvre	D'ici 2018	Dès approbation PDU, 2013	Dès approbation PDU, 2013
Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire de voirie	Caen, Epron, Colombelles, Mondeville, Fleury, Cormelles	Gestionnaires de voirie
Partenaires	Viacités, Caen métropole	Caen métropole	Viacités
Coût	6,6 M d'€		

✓ Action n°6.2

Respecter, dans les PLU communaux, les normes minimales de stationnement vélo prévues par le code de la construction et de l'habitation :

Normes minimales	Habitat	Bureaux, activités	Equipements publics ou d'intérêt collectif
	Surface minimale de 3m² à laquelle s'ajoute : + 1,5m² / logement de type chambre, studio, F1 ou F2 + 3m² / logement de type F3 ou F4 + 4,5 m² / logement de type F5 ou plus	**Surface minimale de 3m² à laquelle s'ajoute :** + 1,5m² pour 80m² de SHON	Une offre de stationnement vélo sera systématiquement prévue. Sa capacité devra être adaptée au type d'équipement, à sa fréquentation, à l'offre publique existante ou en projet à proximité, à la qualité des transports collectifs…

VOICI CE QUI EST PRECISE DANS NOTRE PLU

« *Conformément au PDU, il est exigé la réalisation d'un local aménagé pour le stationnement des cycles* » en zone UB, UC.

« *Des équipements pour le stationnement des vélos doivent être mis en place aux abords des constructions et installations à usage de commerce, de loisir ou d'intérêt général. Le nombre de place de stationnement sera déterminé en fonction de l'importance et de la nature de l'opération* » dans la zone 1AUe.

PDU
PROJETS EN GRANDES LIGNES

A- Lignes structurantes pour fin 2018

↳ Remplacement TVR + ligne 2
(Tram Fer) (Tram Fer ou BHNS)
Est (Presqu'île)-Gare-Ouest avec parcs relais aux extrémités

↳ Lignes 3 et 4 en TCSP reportées

↓ Mais renfort des 4 lianes

⚠ Aménagement sur la route de Paris
Voire de l'accès M2

B- Mise en accessibilité

Pour la mise en QPP des arrêts, 1.000.000 euros d'investissement/an jusqu'en 2015.
Reste pour Mondeville, la finalisation du PAVE.

C- Développement multimodal

↓ Covoiturage
Plan de mobilité et
essai de voie VOM Route de Douvre

↓ Auto partage
Voiture en
libre service

↓ Vélo
Développer les
pistes cyclables
Vélo libre

↓ Parc relais
10 sites en +
(5 urbains, 5 peri urbains)

↓ Marche à pied
Pédibus

D- Financement

- ↗ Le versement transports (impôt sur masse salariale brute) notamment par l'intégration de Caen comme commune touristique
- Subventions Grenelle
- Financements européens
- Financement Région (Notamment si raccord TCSP/gare)

Mondeville

Echelle 1:29000

Plan et matrices cadastraux 2011 / PLU 2008

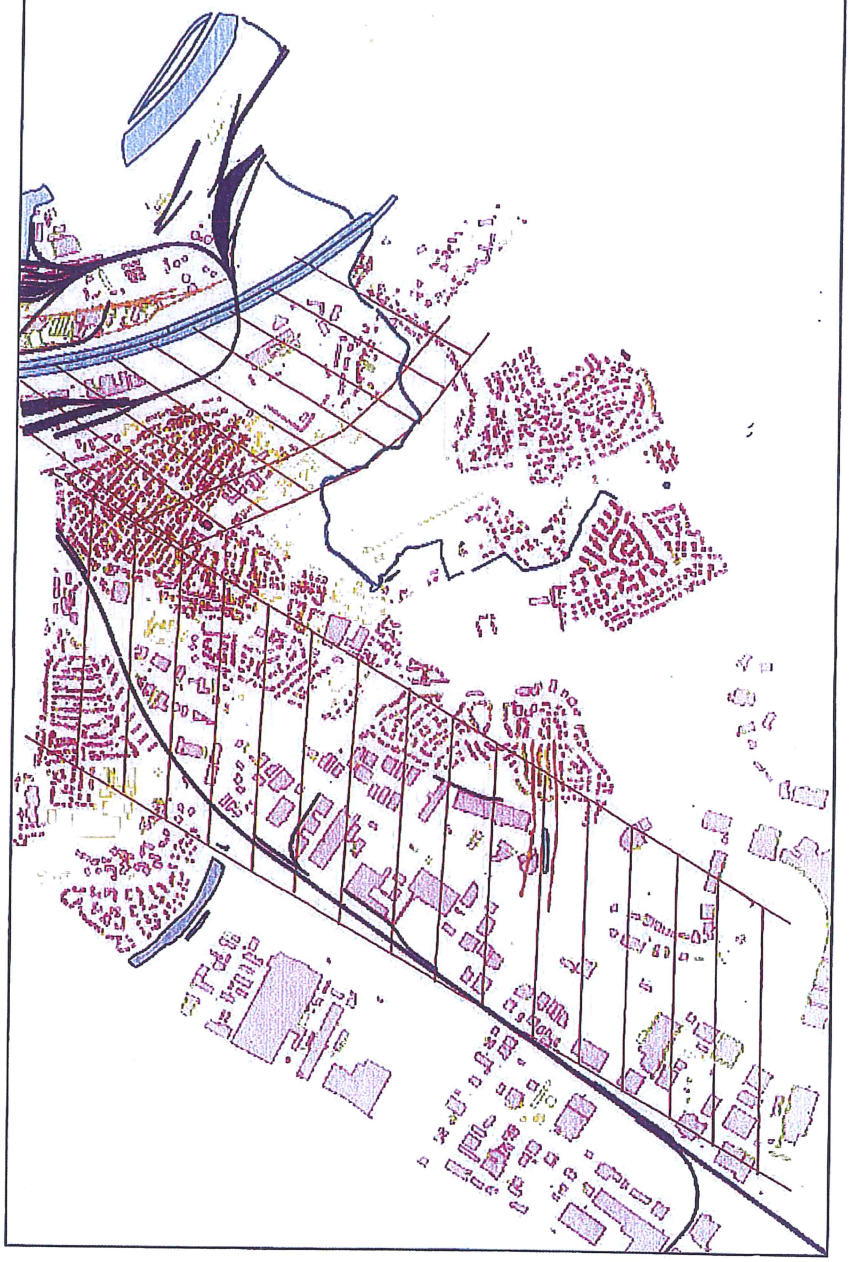

0 220 440 660 880 m

N

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Page 1/1

Rappel des tracés de la ligne 1 avec ses extensions envisageables et de la future ligne 2 de TCSP

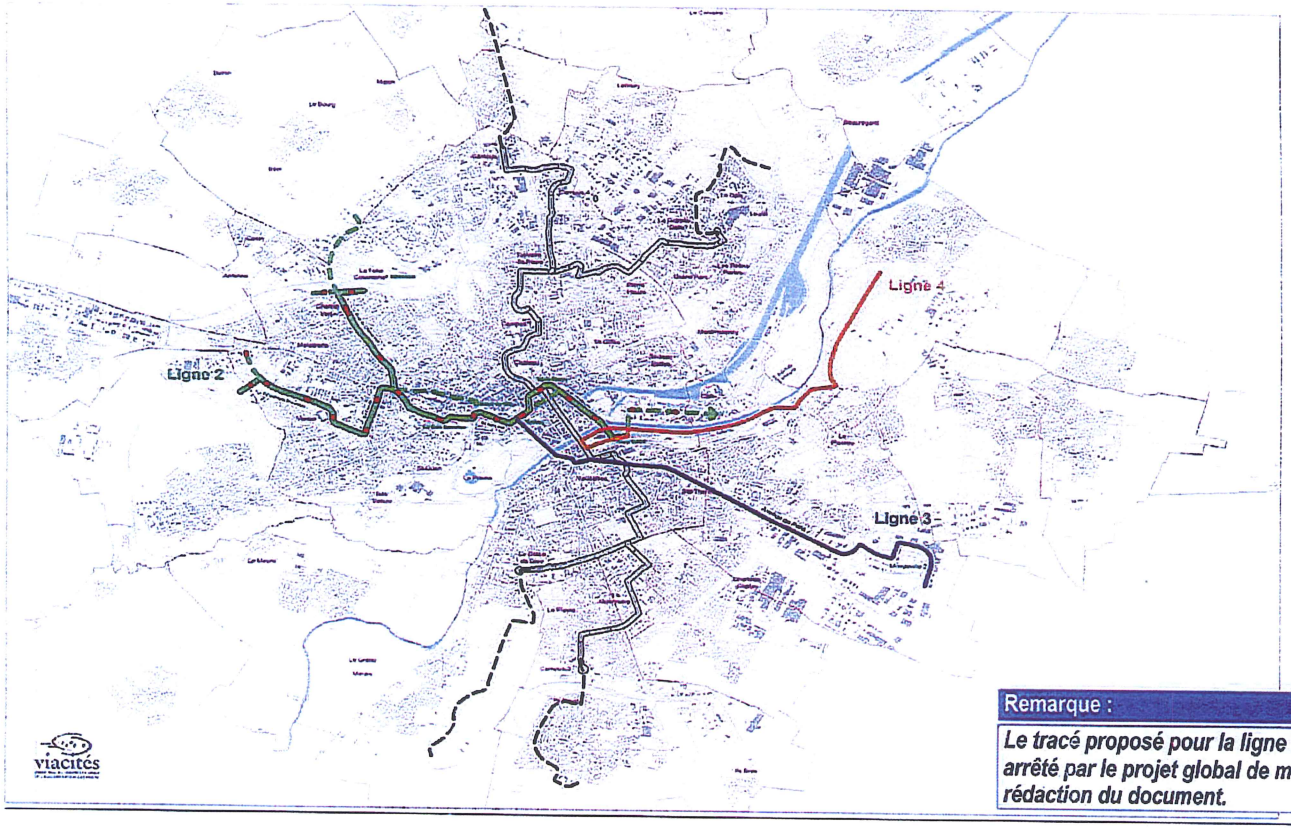

Remarque :

Le tracé proposé pour la ligne 2 (non définitif) est celui arrêté par le projet global de mobilité au moment de la rédaction du document.

Identification des secteurs nécessitant la définition d'une politique de stationnement public favorable au report modal

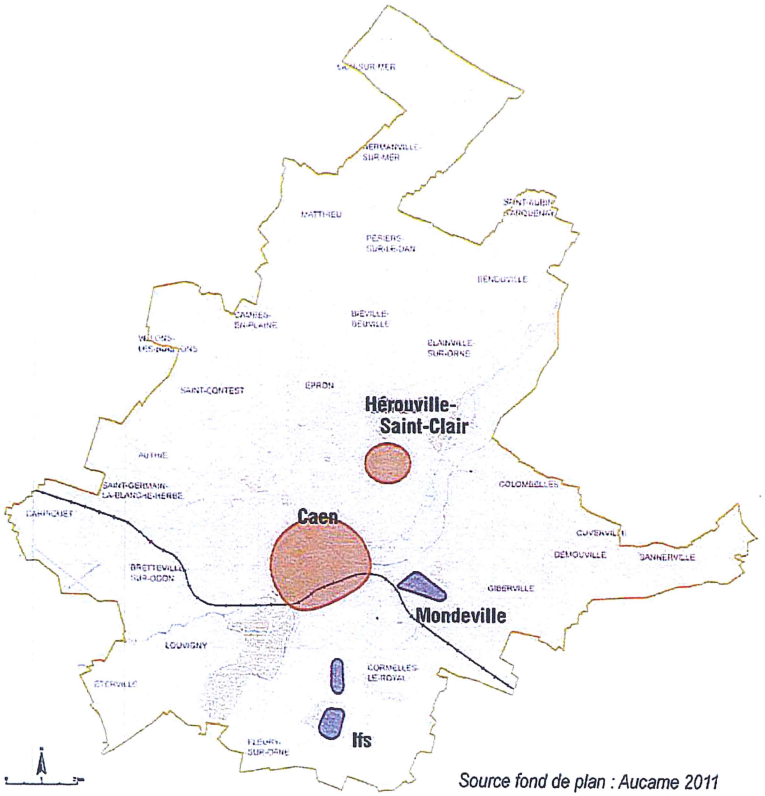

Source fond de plan : Aucame 2011

Une politique plus restrictive du stationnement pour permettre dans l'hypercentre de l'agglomération et au centre des principales communes secondaires :

- de soutenir, voire développer la vitalité économique;
- de récupérer de l'espace en faveur des modes alternatifs à l'automobile;
- d'encourager le report modal vers des modes alternatifs à l'automobile

Les principales préconisations pour ces politiques pourront porter sur :

- la suppression du stationnement public gratuit en centre-ville et dans ces abords;
- l'élargissement e la zone de stationnement résidents;
- la suppression de stationnement au profit d'aménagements pour les TC et les modes actifs (au gré des projets);
- la création e places de stationnement pour les véhicules d'autopartage;
- l'évolution des tarifs de stationnement en cohérence avec l'évolution des tarifs de P+R et des transports collectifs

Légende :

D'ici à 2018

Hypercentres de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair : des politiques de stationnement existantes à **renforcer**, notamment grâce à une extension des secteurs réglementés, à une réduction globale de l'offre disponible, ...

Centre-ville de Mondeville et d'Ifs : des enjeux de la mise en œuvre d'une politique de stationnement plus restrictive à **étudier.**

Sans définition de délais

Dans les centres urbains des autres communes de l'agglomération : des problématiques ponctuelles à étudier et traiter localement

Rappel des projets routiers à l'étude sur le territoire de Caen la mer (1/2)

Les grands projets routiers (carte issue du diagnostic du PDU)

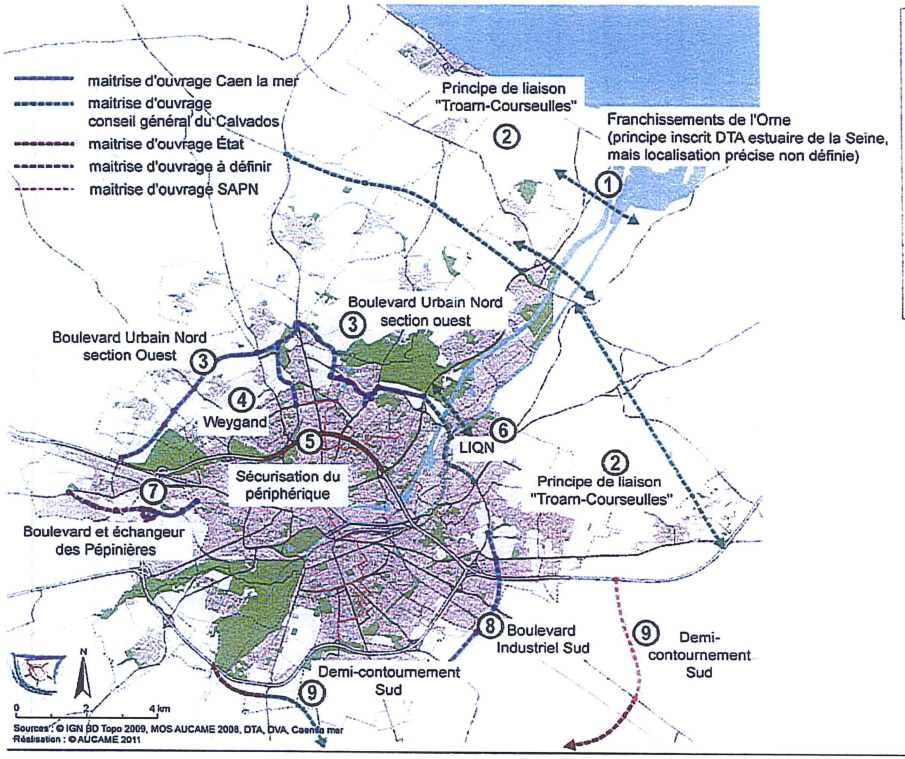

Environ une dizaine de grands projets routiers concernent directement ou indirectement le territoire de Caen la Mer :

- des projets réalisés ou à la réalisation imminente : sécurisation du périphérique, deux des quatre tronçons du demi-contournement Sud;
- des projets qui pourraient se realiser à l'horizon du PDU : Boulevard Urbain Nord partie Est, prolongement du boulevard Weygand, boulevard et échangeurs de Pépinières (à l'intérieur du périphérique);
- des projets aujourd'hui en attente : Boulevard Urbain Nord dans sa partie Ouest. Liaison Inter Quartier Nord, Boulevard Industriel Sud et les deux tronçons restants du demi-contournement Sud.

Remarque : pour plus de détails sur les projets, voir la page suivante.

Rappel des prescriptions du SCOT (document du DOG) :

"De nouvelles liaisons routières ne pourront être inscrites dans les documents d'urbanisme que sous réserve des conditions suivantes :

- lorsqu'elles sont support de développement urbain, en agglomération ou dans les pôles ;
- lorsqu'elles visent à améliorer la sécurité routière ou celle des modes doux ;
- lorsque leur justification dépasse le périmètre du SCoT Caen-Métropole."

"Les maîtres d'ouvrages des infrastructures de déplacement devront en évaluer l'impact sonore sur la population et prendre les mesures de protection adaptées."

Rappel des projets routiers à l'étude sur le territoire de Caen la mer (2/2)

	Projet	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Détails du projet
1	Franchissement de l'Orne	Offrir un franchissement supplémentaire pour relier les rives Est et Ouest de l'Orne.	Conseil Général	A l'étude dans les projets de liaison Troam-Courseulles et LIQN.
2	Principe de liaison "Troam-Courseulles"	Relier directement la Côte de Nacre à l'A13 en évitant Caen.	Conseil Général	Des études en cours, mais aucun projet de validé et aucune échéance de réalisation définie
3	Boulevard Urbain Nord(BUN)	Renforcer l'armature du réseau routier au Nord de Caen et décharger le périphérique.	Caen la mer	Partie Ouest mise en attente. Partie Est en cours d'étude et si lancement de la phase opérationnelle en 2012, mise en service au plus tôt en 2018.
4	Prolongement du Boulevard Weygand	Apaiser le trafic sur l'avenue de la Côte de Nacre permettant de densifier le secteur et d'insérer une ligne forte de transports collectifs.	Caen la mer	Des enquêtes règlementaires qui seront déposées au printemps 2012, pour une enquête publique prévue à l'été 2012 et un arrêté de DUP attendu pour début 2013. Une mise en service envisagée au plus tôt à l'horizon 2020.
5	Sécurisation du périphérique	Fluidifier et sécuriser le trafic sur le périphérique entre la Porte d'Angleterre et le Chemin Vert.	Etat	Une concertation réalisée d'octobre à novembre 2011, une enquête publique prévue en 2012 et un début des travaux fin 2012 (pour une durée d'un an).
6	Liaison inter-quartiers Nord (LIQN)	Offrir un nouveau franchissement de l'Orne au Nord Est de l'agglomération et relier le BUN à l'Est et au Sud de l'agglomération.	Conseil Général	Un tracé en cours de validation, et un lancement des travaux au mieux en 2015.
7	Boulevard et échangeur des Pépinières	Accompagner le développement d'un nouveau pôle urbain de part et d'autre du périphérique.	Caen la mer (à l'intérieur du périphérique)	Il est envisagé de déposer l'ensemble des enquêtes réglementaires fin 2012, au quel cas la mise en service de l'échangeur et du boulevard intérieur serait possible à l'horizon 2017.
			A définir (à l'extérieur du périphérique)	
8	Boulevard Industriel Sud	Maîtriser l'accroissement du trafic entre les différentes zones d'activités et soulager le périphérique.	Caen la mer	Réservation d'emprise dans les PLU des communes concernées, mais aucune réalisation envisagée à court terme.
9	Demi-contournement Sud	Délester le périphérique grâce à une voie de contournement reliant l'A13 à l'A84 réalisée en 4 tronçons.	SAPN	Un premier tronçon reliant l'A13 à la RD613 et dont la mise en service est prévue en janvier 2012.
			Etat	Un deuxième tronçon reliant la RD613 à l'A88 et dont l'échéance de réalisation n'est pas connue à ce jour.
			Conseil Général	Un troisième tronçon reliant l'A88 à la RD562d, qui est déjà mis en service.
			Etat	Un dernier tronçon reliant la RD562d à la N814.

Des projets aujourd'hui en attente
Des projets qui peuvent débuter et se réaliser à l'horizon du PDU
Projet réalisé ou à la réalisation imminente

Source : Tableau issu du diagnostic du PDU

Axe n°4 : Un usage intelligent de la voiture

Normes pour la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques dans les constructions privées

Extrais du décret n°2011-873 du 25 juillet 2011 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les bâtiments et aux infrastructures pour le stationnement sécurisé des vélos

Bâtiments neufs dont le dépôt de permis de construire intervient après le 01 juillet 2012

"Art. R. 111-14-2. – Lorsque les **bâtiments neufs à usage principal d'habitation groupant au moins deux logements** sont équipés d'un parc de stationnement bâti clos et couvert d'accès réservé aux seuls occupants des places de stationnement, constitué notamment de places de stationnement individuelles fermées ou d'accès sécurisé, ce parc est alimenté en électricité pour permettre la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. (...) **Tout ou partie des places du parc de stationnement doit être conçu de manière à pouvoir accueillir ultérieurement un point de charge pour la recharge normale d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable, disposant d'un système de mesure permettant une facturation individuelle des consommations.** Dans ce but, des fourreaux, des chemins de câble ou des conduits sont installés à partir du tableau général basse tension de façon à pouvoir desservir **au moins 10 % des places destinées aux véhicules automobiles, avec un minimum d'une place.** Ce minimum de places à équiper se calcule par rapport à la plus petite des valeurs suivantes :

– soit la totalité des emplacements exigés par le document d'urbanisme, s'il prévoit moins d'une place par logement ;

– soit la totalité des emplacements représentant en moyenne une place par logement, majorée du nombre de places exigées pour d'autres usages que le logement.

Les places desservies sont soit des places individuelles, soit un espace commun. (...)"

"Art. R. 111-14-3. – Lorsque **les bâtiments neufs à usage principal tertiaire** sont équipés d'un parc de stationnement bâti clos et couvert d'accès réservé aux salariés, ce parc est alimenté en électricité pour permettre la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. (...) **Tout ou partie de ces places doit être conçu de manière à pouvoir accueillir ultérieurement un point de charge pour la recharge normale d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable, disposant d'un système de mesure permettant une facturation individuelle des consommations.** Dans ce but, des fourreaux, des chemins de câble ou des conduits sont installés à partir du tableau général basse tension du parc de façon à pouvoir desservir **au moins 10 % des places, calculé par rapport à la totalité des places de stationnement destinées aux véhicules automobiles exigé par le document d'urbanisme, avec un minimum d'une place.** (...)"

Bâtiments le dépôt de permis de construire est intervenu avant le 01 juillet 2012

"Art. R. 136-1. – Pour l'application de l'article L. 111-5-3, lorsque les bâtiments, dont la demande de permis de construire a été déposée **avant le 1er janvier 2012**, situés en France métropolitaine, à **usage principal de bureaux ne comportant pas de logements** et équipés d'un parc de stationnement bâti clos et couvert d'accès réservé aux salariés, possèdent les caractéristiques suivantes :

– capacité de stationnement supérieure à 20 places dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants, capacité de stationnement supérieure à 40 places dans les autres cas ;

– un unique propriétaire et un unique occupant de l'ensemble constitué des locaux et du parc de stationnement,

le propriétaire réalise, à partir d'un tableau général basse tension situé en aval du disjoncteur de l'immeuble, des circuits électriques dédiés permettant la connexion de points de charge pour la recharge normale des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et équipe une partie des places du parc de stationnement de ces points de charge. **Cette installation dessert au moins 10 % de la totalité des places du parc de stationnement destinées aux véhicules automobiles dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants, 5 % dans les autres cas."**

« Art. R. 136-2. – Dans les **bâtiments à usage principal d'habitation groupant au moins deux logements** et comprenant un parc de stationnement bâti clos et couvert, **avant de procéder aux travaux** permettant la recharge normale des véhicules électriques ou hybrides rechargeables avec un système de mesure permettant une facturation individuelle des consommations, **le locataire ou occupant de bonne foi du logement en informe le propriétaire** par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. (...)"

Ensemble des mesures du PDU à mettre en œuvre à l'horizon 2018

Axe n°1. Un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable	
Action 1. 1 "Faire la ville" autour des transports collectifs	1.1.1 Renforcer les capacités de construction et favoriser la mixité des fonctions dans les PLU à l'intérieur des corridors de lignes 1 et 2 de TCSP
	1.1.2 Etudier les modalités d'urbanisation permettant de réaliser les extensions de la ligne 1 de TCSP
	1.1.3 Etudier les modalités d'urbanisation permettant de réaliser les lignes 3 et 4 de TCSP
	1.1.4 Etudier la faisabilité de nouvelles dessertes ferroviaires à l'intérieur de l'agglomération, en lien avec des projets de développement urbain
Action 1. 2 Favoriser les déplacements courts en modes actifs	1.2.1 Préciser, dans les documents d'urbanisme, le maillage des cheminements piétons à mettre en œuvre à l'intérieur de chaque commune
Axe n°2. Un système de transport collectif performant et intermodal	
Action 2. 1 Structurer le réseau au moyen de transports en commun en site propre	2.1.1 Remplacer le TVR par un tramway sur fer
	2.1.2 Réaliser une ligne 2 de TCSP sur un axe est-ouest
	2.1.3 Etudier l'opportunité d'une liaison en transport par câble entre la Demi-Lune, la Presqu'île et le boulevard Clémenceau
Action 2. 2 Améliorer le réseau de bus	2.2.1 Renforcer le réseau primaire et mieux identifier les 3 fonctions du réseau
	2.2.2 Résorber les principaux points noirs du réseau bus actuel, notamment par la création de nouveaux couloirs bus
	2.2.3 Expérimenter un réseau de bus de soirée et un ligne de bus de nuit
	2.2.4 Etudier les conditions de mise en œuvre d'une ligne de bus de rocade
Action 2. 3 Faciliter l'intermodalité	2.3.1 Développer une information multimodale, une billettique et une tarification intégrées, notamment avec les technologies sans contact
	2.3.2 Engager une réflexion prospective sur l'évolution de la gare de Caen vers un pôle d'échange multimodal performant
	2.3.3 Etudier l'amélioration de la desserte de la gare avant 6h et après 21h en TC urbains et en Bus Verts
Action 2. 4 Sauvegarder le foncier ferroviaire	2.4.1 Préserver, dans les documents d'urbanisme, les emprises ferroviaires existantes
Axe n°3. Le stationnement, levier d'une politique de transport cohérente	
Action 3. 1 Encadrer le stationnement privé	3.1.1 Respecter, dans les documents locaux d'urbanisme, les limites aux normes de stationnement privé des constructions neuves selon la destination des bâtiments et le zonage défini
Action 3. 2 Réguler le stationnement public	3.2.1 Moduler la tarification du stationnement en fonction du type d'usage du stationnement dans l'hypercentre de l'agglomération
	3.2.2 Réduire le stationnement gratuit résiduel à l'intérieur du périmètre de stationnement payant actuel
	3.2.3 Faire évoluer les tarifs du stationnement en cohérence avec ceux des transports collectifs
	3.2.4 Renforcer les moyens de contrôle du respect des règles de stationnement
	3.2.5 Etudier l'intérêt de mettre en place du stationnement règlementé dans certaines zones en lien avec la création de la ligne 2 de TCSP
	3.2.6 Définir des sites pour le stationnement de futurs véhicules d'autopartage
Action 3. 3 Répondre à des besoins de stationnement spécifiques	3.3.1 Augmenter la capacité du parcotrain et le transformer en parc de stationnement multifonctionnel
	3.3.2 Réserver des espaces de stationnement sur voirie pour les deux roues (motorisés et non motorisés)
	3.3.3 Etudier l'opportunité de procéder à des adaptations de la réglementation de la livraison des marchandises en ville
	3.3.4 Aménager une aire de stationnement pour les cars de tourisme à l'extérieur du centre de l'agglomération, à proximité des transports collectifs

Axe n°4. Un usage intelligent de la voiture	
Action 4. 1 Maîtriser les investissements routiers	4.1.1 Réaliser prioritairement les projets routiers assurant le fonctionnement du réseau principal selon le concept multimodal du PDU
Action 4. 2 Optimiser le réseau existant	4.2.1 Traiter les points noirs de circulation sur le réseau principal
	4.2.2 Mettre en place un système d'information en temps réel sur le périphérique et les principales pénétrantes
	4.2.3 Etudier la faisabilité d'un système de gestion dynamique du trafic sur le périphérique et les principales pénétrantes
Action 4. 3 Favoriser un usage raisonné de la voiture	4.3.1 Définir un schéma d'implantation des P+R et aires de covoiturage, et entamer sa mise en œuvre dans le cadre de la réalisation des projets de lignes 1 et 2 de TCSP
	4.3.2 Mettre en place un système d'autopartage à l'échelle de l'agglomération dans une approche globale de la mobilité durable
	4.3.3 Etudier la faisabilité d'une voie mixte bus/véhicules à fort taux d'occupation (covoiturage) entre la Bijude et le boulevard périphérique
Axe n°5. Une voirie pour tous	
Action 5. 1 Restructurer les entrées de ville	5.1.1 Aménager les principales entrées de ville supportant les lignes de bus du réseau primaire pour favoriser leur vitesse commerciale et leur régularité
	5.1.2 Assurer, dans les traversées des principales entrées de ville, les continuités de cheminement pour les modes actifs et leur sécurité
	5.1.3 Mettre en œuvre une régulation des flux automobiles sur les axes d'entrée de ville au service de la priorisation des TC et de l'urbanité
Action 5. 2 Favoriser les modes actifs	5.2.1 Développer les mesures d'apaisement et de partage de la voirie sur le réseau secondaire
	5.2.2 Elargir le plateau piétonnier de l'hypercentre de l'agglomération
	5.2.3 Aménager les abords des établissements scolaires pour garantir la sécurité des élèves et favoriser l'usage de la marche et du vélo
	5.2.4 Améliorer l'accès des modes actifs aux arrêts de transports collectifs
Axe n°6. Le vélo, un mode de déplacement à part entière	
Action 6. 1 Devenir une agglomération accueillante pour les vélos	6.1.1 Réaliser le réseau cyclable communautaire structurant défini dans le schéma directeur cyclable de Caen la mer
	6.1.2 Assurer prioritairement la continuité et la sécurisation des itinéraires cyclables dans les communes
	6.1.3 Veiller à l'homogénéité de traitement des aménagements et des jalonnements cyclables à l'échelle de l'agglomération
	6.1.4 Favoriser le vélo par rapport aux modes motorisés grâce à des aménagements spécifiques
Action 6. 2 Soutenir la pratique du vélo	6.2.1 Adopter dans les documents d'urbanisme les normes de stationnement vélo prévues par le code de la construction et de l'habitation
	6.2.2 Créer une maison du vélo à proximité de la gare de Caen
	6.2.3 Développer les espaces de stationnement sécurisés pour les vélos dans les établissements scolaires dès le primaire
	6.2.4 Améliorer la complémentarité entre vélo et TC

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
MAIRIE DE
PÉRIERS SUR LE DAN

Tél. 02.31.44.44.01
Fax 02.31.44.44.34
Email : mairie-periers-sur-le-dan@wanadoo.fr

Périers sur le Dan 8 mars 2013

P.M.T.C.A.C.
11 MARS 2013
ARRIVÉE

DESTINATAIRE

VIACITES
Syndicat mixte des transports en commun
de l'Agglomération Caennaise
6, boulevard Georges Pompidou

14050 CAEN Cedex 04

BORDEREAU D'ENVOI

Objet : Projet PDU

1	Exemplaire de la délibération du conseil municipal de Périers sur le Dan du 12 février 2013 concernant le projet de PDU arrêté par VIACITES.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

C. ROCTON

Secrétaire de mairie.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN

SEANCE DU MARDI 12 FEVRIER 2013

Date de convocation
05/02/2013
Date d'affichage
05/02/2013

L'an deux mil treize, le douze février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LE CARPENTIER, Maire.

Présents : Mes PICARD, LE MAITRE, BERT adjoints,
Messieurs : RIVOIRE, FOREY,
Mesdames: SICOT/MOZES NEUTRE.
Excusés : M.BRUNEL, Mme LEGRAND
Absent non excusé : M.LETELLIER

Secrétaire de séance Mme NEUTRE.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 8

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ARRETE PAR VIACITES

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018.

Ainsi,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2 ;
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- émet un avis favorable au projet de déplacements urbains

- Tout en souscrivant à l'objectif de réaliser rapidement le prolongement du boulevard Weygang et du boulevard urbain nord, il souhaite vivement qu'un aménagement adapté et sécurisé de la route du Londel entre Périers sur le Dan et le carrefour de la Bijude soit réalisé et permettre l'accès aux parkings relais du nord de Caen.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de PERIERS SUR LE DAN CALVADOS

Jacques LE CARPENTIER.

PREFECTURE DU CALVADOS
22 FEV. 2013
COURRIER

Saint-Aubin-d'Arquenay

Le 21 décembre 2012, les services de Viacités ont transmis à la commune de Saint-Aubin-d'Arquenay le projet de plan de déplacements urbains arrêté par le Comité Syndical.

Trois mois plus tard, la commune de Saint-Aubin-d'Arquenay n'avait pas transmis d'avis à Viacités sur ce projet.

Par conséquent et en application de l'article 28-2-2 de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs, son avis sur ce plan de déplacements urbains est réputé favorable.

6, Bd Georges Pompidou 14050 cedex 04 • tél. : 02 31 25 45 80 • viacites@viacites.org • blog.viacites.org

Saint Contest

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, **sous la présidence de Monsieur Denis DESNYDER, Maire.**

Présents : M. DESNYDER, Mme CARDIN, M. GAUTIER, M. Henri BARBÉ, M. WINTER, M. ALLART, M. Dominique BARBÉ, Mme BIENVENU, M. DOEUVRE, M. LE DENMAT, Mme MARY, Mme POILBLAN, M. POULAIN.

Absents excusés : M. QUONIAM ayant donné pouvoir à M. DOEUVRE,
Mme AUGER ayant donné pouvoir à Mme MARY,
M. JAULIN ayant donné pouvoir à M. DESNYDER,
M. HUET ayant donné pouvoir à M. LE DENMAT.
M. MORENO ayant donné pouvoir à Mme POILBLAN.

Secrétaire de séance : M. LE DENMAT.

Assistait également à la réunion : M. FUSÉE, Trésorier principal.

Nombre de Conseillers :
- ***En exercice : 19***
- ***Présents : 13***
- ***Votants : 19***

Date de convocation : 13/03/2013
Date d'affichage : 13/03/2013

8 – INTERCOMMUNALITE – VIACITES : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2013-2018 SUR LE TERRITOIRE DE CAEN LA MER

Rapporteur : M. le Maire

Viacités, syndicat mixte pour l'organisation des transports de l'agglomération Caennaise, a adopté le 14 décembre dernier le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013-2018 de la Communauté d'agglomération.

Le premier PDU a été approuvé le 7 juin 2001. Après une évaluation et une vaste enquête « ménages déplacements » (EMD) à l'échelle du Calvados, Viacités a mis en révision le PDU en 2010.

Le projet arrêté a été transmis par courrier du 29 décembre dernier et les personnes publiques associées ont 3 mois pour faire part de leur avis.

Il s'agit d'un document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants et soumis à enquête publique. Le PDU doit être compatible notamment avec le SCOT approuvé en 2011, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), le plan régional pour la qualité de l'air et les PLU.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1214-1 du Code des Transports, le Plan de Déplacements Urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre des transports urbains en assurant notamment (L. 1214.2 du Code des Transports) :

1. L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;
2. Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics ;

3. L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements et pour tous les modes ;
4. La diminution du trafic automobile ;
5. Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants ;
6. L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport ;
7. L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parkings publics ;
8. L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaires aux activités commerciales et artisanales ;
9. L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques (PDE) ;
10. L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements ;
11. La réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le PDU, consultable sur le site internet de Viacités, se compose notamment d'un rapport de présentation du projet décrivant l'état des lieux, les objectifs, d'un plan d'action à 5 ans pour atteindre ces objectifs et d'un rapport environnemental.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Pan de Déplacements Urbains 2013-2018 sur le territoire de Caen la mer,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par Viacités,

AUTORISE M. le Maire à transmettre la délibération à M. le Président de Viacités au titre de la procédure de consultation des personnes publiques associées.

► **Vote : Adopté l'unanimité.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

MAIRIE de SAINT-CONTEST (Calvados)

Denis DESNYDER

Saint-Germain
la Blanche Herbe
Département du Calvados

Le 25 janvier 2013

Monsieur Joël COSSON
Maire de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe

à

Monsieur le Président
Syndicat mixte des transports en commun
De l'agglomération caennaise
6 bd Georges Pompidou
14000 Caen

S.M.T.C.A.C.
01 FEV. 2013
ARRIVÉE

Objet : Plan de déplacements urbains
Nos réf. : GT/SC

Affaire suivie par Mme Tréhiou

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 15 janvier dernier, le conseil municipal a validé le projet de plan de déplacements urbains.

Je vous joins une copie de la délibération prise.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Joël COSSON

PJ : délibération

Mairie - 11 rue Roland Vico - 14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
Tél. 02 31 29 11 00 - Fax 02 31 29 11 09
mairie.stgbh@orange.fr - www.mairie-stgermainblancheherbe.fr

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE

SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE -
14280

Tél. : 02.31.29.11.00
Fax. : 02.31.29.11.09

REÇU
Le 16 JAN. 2013
Répondu le 3.1a....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

09.01.13

Date de convocation : 08/01/2013	***L'an deux mil treize, le quinze janvier à 18H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil – espace mairie - en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël COSSON, Maire***
Date d'affichage : 08/01/2013	***Etaient présents :*** ***COSSON Joël - BERTAUX Christian - LE HELLEY Stéphane- GONDOUIN Guy - LECHARTIER Micheline - SESBOUE Marie-Line - RIOU Michèle - JOSSE Carole- - PICHON Alain - LALIN Pierre –LECERF Angélique***
Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 11	***Absents excusés : – Mr CISSE (donne procuration à Mr Gondouin) Mme FORTIN (donne procuration à Mme Lechartier) Mme SAUTEREAU (donne procuration à Mme Josse) Mr GUERARD (donne procuration à Mr Pichon)Mme LAMBERT (donne procuration à Mr Cosson)***
Votants : 16	***Absents : Mr DUBOIS -Mr BOUVILLE- Mme LAZARUS - Mme ABEL - Mr AUGEUL - Mme GERVAIS***
	Secrétaire : Madame Josse

9- PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS –(PDU)

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour 2013-2018.

Monsieur le Helley en fait la présentation : le PDU est un outil nécessaire et complémentaire à la mise en œuvre du projet global de mobilité, notamment pour :
-définir des objectifs chiffrés qui permettront de suivre les évolutions de la mobilité à terme.
- planifier l'organisation spatiale de la mobilité sur le territoire de Caen la mer à long terme.
-programmer sur la période 2013-2018, l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la vision multimodale à long terme.
-créer ou développer les outils juridiques nécessaires à la mise en place des actions (stationnement, synergie urbanisme/ déplacements et transports)

Le Conseil,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) présenté
Ainsi fait et délibéré,
Et, ONT, les membres présents, signé après lecture faite.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Joël Cosson

COPIE, PHOTOCOPIE certifiée conforme
à l'original présenté ce jour
SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
le, 17 01 2013
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint

Le Premier Adjoint
Stéphane LE HELLEY

PREFECTURE DU CALVADOS
16 JAN. 2013
COURRIER

Cm 16/01/2013

Délibération 08/2013

DEPARTEMENT
du Calvados

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SANNERVILLE

Séance du 14 Janvier 2013

Nombre de Membres :

En exercice 16

Présents 15

L'an deux mil treize, le 14 Janvier à 20 heures 30 ,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PIÉLOT, Maire

Présents : M. PIÉLOT Christian, Mr BUZUEL, Mme LAURENT, Mr SAINTE-CROIX, M.PICARD, Mme FARON, Mme MIGNARD, Mr JEANNE, Mr CODEVERTE, Mme ESCUDIÉ, MR LAIR, MME MAROQUESNE, M BIGOT, MR GRABINSKI, MR PIÉLOT Denis.

Nombre de suffrages exprimés 16

Absente Représentée : Mme LAPORTE représentée par Mme LAURENT

Madame LAURENT a été élue secrétaire de séance.

CONVOCATION :

09 Janvier 2013

Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par Viacités

Le 05 Décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen La Mer pour 2013-2018.

Ainsi,
Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 Décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2 ;
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 05 Décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 6 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 9 voix POUR, émet un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains.

PREFECTURE DU CALVADOS
28 JAN. 2013
COURRIER

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
le Maire, Ch. PIELOT

MAIRIE DE SANNERVILLE (Calvados)

MAIRIE DE VILLONS LES BUISSONS
14610
Arrondissement de Caen
Canton de Creully

S.M.T.C.A.C.
12 FEV. 2013
ARRIVÉE

2013/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize le 30 janvier 2013 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LE QUERLER, Maire.

Date de la convocation : 18 janvier 2013
Date d'affichage : 18/01/2013
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. LE QUERLER, Maire
MM ANIEL, HENRI, JAMES, Adjoints
Mmes LIEURAY, LUSSEAU, MIRET, ROUSSELLE, TACHER,
MM : de BRUYN, LAMIDEY, LOUVEL.

Pouvoir de M.REGNIER à M. LE QUERLER

ABSENTS EXCUSES: MM ALLELY, CLET.

Monsieur Jean-François LE QUERLER a été élu Secrétaire

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS ARRETE PAR VIACITES

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen La Mer pour 2013-2018.

Ainsi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, notamment son article 28-2 ;
Vu la délibération du Comité Syndical de Viacités du 05 décembre 2012 arrêtant le projet de plan de déplacements urbains ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains par deux voix pour et onze abstentions.

MAIRIE DE VILLONS-LES-BUISSONS (Calvados)

Pour Extrait Conforme,
LE MAIRE,

Jean-François LE QUERLER

MAIRIE DE BRETTEVILLE SUR ODON
2, avenue de Woodbury
B.P. 41
14760 BRETTEVILLE SUR ODON
☎ 02.31.29.19.90 02.31.29.19.99
e-mail : mairie@brettevillesurodon.fr

S.M.T.C.A.C.
18 MARS 2013
ARRIVÉE

DESTINATAIRE

Viacités
6 boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 4

Bordereau d'envoi

Expéditeur : Claire Anton- Secrétariat 14/03/2013

Réf : 2013/416
Nombre de pièces : 1

Objet : Délibération : **avis sur le plan de déplacements urbains sur le territoire de Caen la mer**

Madame, Monsieur

Veuillez trouver ci-joint la copie de la délibération prise lors du Conseil Municipal du **25 février 2013** : **« avis sur le plan de déplacements urbains sur le territoire de Caen la mer».**

Bonne réception.

Cordialement.

Claire ANTON
Secrétariat.

MAIRIE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON (Calvados)

2013 02 01

BRETTEVILLE SUR ODON
Arrondissement de CAEN
Canton de Caen I
Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
Le 15 février 2013

L'an DEUX MIL TREIZE
Le 25 février 2013 à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,**

Date d'affichage :
Le 28 février 2013

Etaient présents :
Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BESNARD, BOTHUA, COSSERON, DE SMET, DURAND, HAMEL-BRUN, HOCHET, LAVENAC, PINEL, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BALU, CARTERON, COLOMBE, CUIROT, DAUNOU, DURVILLE, LE BLASTIER, LEMARIÉ, OZENNE, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents : 23

Votants : 27

Absents :

Madame	ANDRES	*(excusée pouvoir à X.RICHET)*
Madame	VAUCLAIR	*(excusée pouvoir à M.ASSELINE)*
Monsieur	BRIARD	*(excusé pouvoir à M.DURVILLE)*
Monsieur	LILLE	*(excusé pouvoir à J.LEMARIÉ)*

Xavier RICHET a été élu Secrétaire.

OBJET : AVIS SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE CAEN LA MER.

François OZENNE Conseiller Municipal délégué et Vice-Président de Viacités présente dans ces grandes lignes le Plan de Déplacements Urbains *(PDU)*.

Le 5 décembre 2012, le Comité Syndical de Viacités et le Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Agglomération Caennaise ont arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains *(PDU)* sur le territoire de Caen la Mer pour 2013-2018.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée, et notamment son article 28-2,

VU la délibération du Comité Syndical de Viacités du 5 décembre 2012 arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains.

Oui cet exposé, Le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable à l'unanimité au projet de Plan de Déplacements Urbains.

Date de publication : **28 février** 2013
Certifié exact,

PREFECTURE DU CALVADOS
04 MARS 2013
COURRIER

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **28 février** 2013

Le Maire :

Pierre ESTRADE

Annexe 4 : Délibération du comité syndical de Viacités du 5 décembre 2012

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Secrétariat : 6, boulevard Georges Pompidou 14050 CAEN CEDEX 4

Téléphone 02.31.25.45.80 - Télécopie : 02.31.25.45.90

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL DOUZE,

LE MERCREDI 5 DECEMBRE à 18 HEURES,

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 29 novembre 2012 par M. Eric VÈVE, Président, en vertu des dispositions de l'article L 2121-10 et suivants, et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

au siège du Syndicat, 6, boulevard Georges Pompidou à CAEN, sous la présidence de M. Eric VEVE.

Nombre de membres en exercice : 60 représentant 72 voix

Nombre de membres présents : 41 représentant 49 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentant 57 voix

Etaient présents : MM. AUFFRET (jusqu'au point n°12), BRIARD (jusqu'au point n°12), CHANTHAPANYA, DEBRAY, DESNYDER, DETERVILLE, GAUCHARD (jusqu'au point n°12), GRANGER, GRUENAIS, JEANNE, LAFORGE, LAVILLE (jusqu'au point n°12), LEBREUILLY, LECERF, LE COUTOUR (après le point n°3), LEDOUX, LE HELLEY, LELANDAIS (jusqu'au point n°12), LEMONNIER, LENEVEU, L'ORPHELIN, MUH, OZENNE, PIZY (jusqu'au point n°12), POIRIER, POSE, POTTIER, SERARD (après le point n°3), THOMAS, TILLARD, VINOT-BATTISTONI et Mmes BOURSIN (jusqu'au point n°12), CHEHAB (après le point n°3), DE LA PROVOTE, DOSSOU, FLODERER, FRIGOUT (jusqu'au point n°11), LAMENDOUR, MARIE et RELLAND,

lesquels peuvent délibérer valablement en exécution des dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés représentés : M. COLIN ayant donné pouvoir à Mme MARIE, M. DURON ayant donné pouvoir à M. VEVE, M. PIELOT ayant donné pouvoir à M. DETERVILLE, Mme FERET ayant donné pouvoir à MME FLODERER, MME MAHIER ayant donné pouvoir à MME DOSSOU, M. ALLIZARD ayant donné pouvoir à M.GRANGER, M. MATA ayant donné pouvoir à M. CHANTHAPANYA, M. BOULLAND ayant donné pouvoir à M. LAFORGE, M. LEROY ayant

donné pouvoir à MME FRIGOUT (jusqu'au point n°11), M. REGNIER ayant donné pouvoir à M. LEDOUX, MME RIGOT ayant donné pouvoir à M. THOMAS et Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à MME CHEHAB (à compter du point n°4) ,

Absents excusés : MM. ATCHRIMI, BLANCHETIER, CHESNEL GOUVENAUX et LEMENOREL.

Absents non excusés : MM. BERTRAND et PICARD.

Désignation du Secrétaire de Séance : M. DEBRAY est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

13 – PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS : ARRET DU DOCUMENT, CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES, DE CAEN LA MER ET LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des transports, et notamment ses articles L1214-14 à 22

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L122-4 à 7

VU la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs (dite LOTI) et notamment ses articles 28, 28-1 et 28-2,

VU la loi N°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU sa délibération en date du 7 juin 2001 approuvant le plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération caennaise,

VU sa délibération en date du 13 décembre 2006 engageant la révision dudit PDU,

CONSIDERANT l'évaluation du PDU de 2001 réalisée avec l'appui de l'AUCAME en 2007 et 2008 et la production d'un document de synthèse, validé par le comité syndical le 17 décembre 2008, qui pointait trois lacunes principales :

- En premier lieu, l'absence de suivi des indicateurs, notamment lié à l'absence de réunion du comité de suivi de 2002 à 2007, d'une part, et le manque de données fiables en matière de qualité de l'air, d'autre part ;
- En deuxième lieu, l'appropriation insuffisante du PDU par les élus et les communes censées mettre en œuvre ses actions et décliner ses orientations ;
- En troisième lieu, la nécessité de réaliser une enquête ménages déplacements pour disposer de données récentes et fiables sur les déplacements.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L1214-22 du code des transports, la révision du PDU de 2001 a abouti à l'élaboration d'un nouveau PDU couvrant le périmètre de transports urbains en vigueur jusqu'à fin 2012,

CONSIDERANT que l'élaboration du nouveau PDU a été structurée autour de trois grandes phases de travail :

1. L'état des lieux, qui a permis de partager un diagnostic fourni analysant thème par thème le fonctionnement actuel des déplacements à l'échelle du territoire de Caen la mer ;
2. La définition d'objectifs et d'une vision stratégique pour le PDU, notamment au travers de la définition d'une vision cible multimodale pour l'agglomération à l'horizon 2030 ;

3. La définition d'un plan d'actions opérationnel et de principes de suivi et de gouvernance, garantissant la bonne mise en œuvre du PDU.

CONSIDERANT que le travail d'élaboration du nouveau PDU s'est attaché à garantir le lien indispensable entre les questions de déplacement et les réflexions menées en matière d'urbanisme, de paysage, d'environnement et de développement économique pour appréhender tous les phénomènes relevant de la vie urbaine,

CONSIDERANT qu'une attention particulière a également été portée à la dimension multimodale, afin d'éviter une vision fragmentée des chaînes de déplacement et un manque de cohérence dans les mesures proposées,

CONSIDERANT que les services de l'Etat, la Région Basse-Normandie et le Département du Calvados, en leur qualité d'autorité organisatrice de transport ou de gestionnaire d'un réseau routier, ainsi que le syndicat mixte Caen-Métropole, ont été associés à l'élaboration du PDU,

CONSIDERANT qu'une concertation régulière a été menée avec de nombreux partenaires, notamment dans le cadre des comités de pilotage et de suivi du PDU, et ce du début de l'étude à l'arrêt du projet; le comité de pilotage s'est ainsi réuni quatre fois durant le processus d'élaboration du PDU, et une cinquième fois sous la forme d'un séminaire consacré au projet de PDU ; le comité de suivi s'est réuni cinq fois en formation plénière et 8 fois sous forme d'ateliers thématiques ; les modalités détaillées de cette concertation figurent à la page 19 du projet de PDU ;

CONSIDERANT, que les représentants des professions et des usagers des transports ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie et les associations agréées de protection de l'environnement ont été consultés dans le cadre de ce comité de suivi du PDU,

CONSIDERANT que les associations de personnes en situation de handicap ou dont la mobilité et réduite ont été conviées à une réunion spécifique le 2 mai 2012 pour la préparation de l'annexe accessibilité du PDU ; et associées, de manière systématique, aux réunions plénières du comité de suivi,

CONSIDERANT qu'un travail de concertation avec Caen la mer et les 29 communes, a également été mis en œuvre ; le projet a été présenté à différentes commissions de Caen la mer, qui a par ailleurs été invitée aux réunions du comité de pilotage et du comité de suivi, et le maire de chacune des 29 communes a été invité aux réunions du comité de suivi, ainsi qu'à une ou deux réunions spécifiques organisées par Viacités avec chacune des communes ;

CONSIDERANT, enfin, qu'un travail de suivi régulier et de validation des grandes étapes du PDU a également été réalisé au sein des instances de Viacités, à savoir la Commission PDU, le Bureau et le Comité Syndical,

CONSIDERANT que, dans sa forme, le nouveau PDU respecte les nouvelles obligations législatives et vise à être plus facilement appropriable :

- Le premier chapitre rappelle le cadre juridique dans lequel le PDU s'inscrit et souligne l'importance du rôle du PDU dans le renforcement des fonctions métropolitaines de l'agglomération.
- L'état des lieux s'ouvre sur un bilan de l'évaluation du PDU de 2001. Ce chapitre dresse ensuite un diagnostic de la situation actuelle, des enjeux mode par mode et présente les flux et l'équilibre global entre les modes de déplacement, notamment grâce aux résultats de l'EMD Calvados 2010 – 2011.
- L'ambition replace le PDU dans le cadre plus large du projet de territoire, à l'échelle de Caen-Métropole et de Caen la mer, et présente le projet global de mobilité voté par Viacités le 14 décembre 2011. Ce chapitre expose ensuite les grands principes de l'organisation des déplacements visée à long terme et les objectifs chiffrés correspondants, déclinés par mode. Il précise les caractéristiques du point de passage à cinq ans, c'est-à-dire à l'horizon 2018.
- Enfin, le plan d'actions détaille la mise en œuvre opérationnelle du PDU entre 2013 et 2018. Ce plan est organisé autour de six grands axes mais également de principes de suivi et de gouvernance. Ce chapitre indique de manière globale la hiérarchisation, la programmation et le financement des actions du PDU.

CONSIDERANT que le PDU est accompagné des quatre annexes suivantes :

- Le projet global de mobilité de Viacités, tel qu'approuvé par son comité syndical le 14 décembre 2011 ;
- L'annexe accessibilité du PDU ;
- Le questionnaire de diagnostic diffusé aux communes début 2011 ;
- Un guide d'exemples et de recommandations techniques pour la mise en œuvre des fiches actions.

CONSIDERANT qu'un rapport environnemental vient compléter le PDU, dans un document indépendant,

CONSIDERANT que, dans son contenu, le PDU s'inscrit en cohérence avec les autres documents stratégiques du territoire,

CONSIDERANT qu'à ce titre, le PDU s'est attaché à être compatible avec les documents suivants :

- la DTA de l'estuaire de la Seine,
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caen-Métropole,
- le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) de Normandie, élaboré conjointement par les régions Basse et Haute-Normandie,
- le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Basse-Normandie, qui doit remplacer le PRQA, est en cours d'élaboration. Il est co-élaboré par l'Etat et la Région.

CONSIDERANT, enfin, que le PDU est cohérent, sans obligation réglementaire de compatibilité, avec un certain nombre d'autres documents de planification, comme :

- le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Caen la mer,
- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement relatif au réseau national,

- les Agendas 21,
- le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT),
- le Programme De Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI).

CONSIDERANT que ce nouveau PDU vise à mettre en œuvre et compléter le projet global de mobilité de Viacités adopté par délibération du comité syndical du 14 décembre 2011,

CONSIDERANT, à ce titre, que le PDU vise des objectifs élevés de report modal et qu'il prévoit de mieux articuler la politique de transport avec l'urbanisme et le stationnement,

CONSIDERANT que, pour atteindre ces objectifs, le PDU comporte **un** plan d'actions programmant les actions sur la période 2013-2018,

CONSIDERANT que le plan d'actions du PDU est structuré en 6 axes principaux, 16 actions et 50 mesures à mettre en œuvre à l'horizon 2018,

CONSIDERANT que ces 16 actions sont présentées sous la forme de fiches actions réparties comme suit dans les 6 axes :

■Axe n°1 : un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable ;
- « Faire la ville » autour des transports collectifs
- Favoriser les déplacements courts en modes actifs

■Axe n°2 : un système de transports collectifs performant et intermodal ;
- Structurer le réseau de TC au moyen de TCSP
- Améliorer le réseau de bus
- Faciliter l'intermodalité
- Sauvegarder le foncier ferroviaire

■Axe n°3 : le stationnement, levier d'une politique de transport cohérente ;
- Encadrer le stationnement privé
- Réguler le stationnement public
- Répondre à des besoins de stationnement spécifiques

■Axe n°4 : un usage intelligent de la voiture ;
- Maîtriser les investissements routiers
- Optimiser le réseau existant
- Favoriser un usage raisonné de la voiture

■Axe n°5 : une voirie pour tous ;
- Restructurer les entrées de ville
- Favoriser les modes actifs

■Axe n°6 : le vélo, un mode de déplacement à part entière.
- Devenir une agglomération plus accueillante pour les vélos
- Soutenir la pratique du vélo

CONSIDERANT que la prise en compte de l'accessibilité est intégrée de manière transversale au plan d'actions et qu'en outre, conformément à la législation, elle fait l'objet d'une annexe dédiée comportant toutes les précisions,

CONSIDERANT le dispositif de pilotage global du PDU basé sur la création, puis la réunion sur une fréquence annuelle a minima :

- du comité des partenaires du PDU : ce comité permet de présenter l'avancement du PDU aux différents partenaires et de les associer dans la mise en œuvre des actions. Sa composition reprend celle du comité de suivi du PDU ;
- du comité des maîtres d'ouvrage du PDU : ce comité a pour objectif de suivre l'avancement de la réalisation des actions du PDU. Il est composé de l'ensemble des services des maîtres d'ouvrage identifiés dans le plan d'actions du PDU. Concernant les communes de Caen la mer, il est prévu de les solliciter tous les deux ans au moyen d'un questionnaire pour connaître l'avancement des actions les concernant ;
- de la conférence de la mobilité : cette conférence doit permettre aux différents maîtres d'ouvrage et AOT d'échanger sur leurs politiques de mobilité afin d'améliorer leur cohérence et leur coordination. Elle doit également favoriser le développement de l'intermodalité et d'une information voyageurs multimodale ;
- d'une commission des politiques cyclables et des modes actifs : il sera proposé de créer une commission réunissant associations et élus, et dont la vocation sera d'être un lieu d'échange sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques en la matière.

CONSIDERANT que le suivi et l'évaluation régulière du PDU s'appuieront notamment sur :

- une série de 31 indicateurs de suivi
- un observatoire de la mobilité et de ses impacts, dont le suivi et l'exploitation pourraient être confiés à l'Aucame
- L'élaboration d'un compte déplacement,
- Un travail de concertation avec la population sur les grandes politiques de mobilité durable ;
- L'évaluation périodique des performances du réseau de bus.

CONSIDERANT que la commission PDU et le Bureau de Viacités ont émis un avis favorable sur le projet de PDU respectivement le 13/11/2012 et le 20/11/2012,

VU le projet de PDU qui demeurera annexé à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARRETE le PDU en application de l'article 28-2 de la LOTI.

DIT qu'il sera soumis, pour avis, sous un délai de trois mois, en application de l'article 28-2 de la LOTI, à

- **Monsieur le Préfet du Calvados ;**
- **Au conseil régional de Basse-Normandie ;**
- **Au conseil général du Calvados ;**

- Aux conseils municipaux des 29 communes incluses dans le périmètre de transports urbains à la présente date.

DECIDE de consulter également la communauté d'agglomération Caen la mer en lui laissant le même délai pour rendre son avis.

DECIDE de saisir le Préfet en sa qualité d'autorité environnementale sur le fondement des articles L. 122-7 et R122-19 du code de l'environnement ;

DECIDE de soumettre, in fine, le projet de PDU, auquel seront annexés les avis exigés par la loi, à une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Transmis à la Préfecture le : 17 DEC. 2012
Affiché le : 12 DEC. 2012
Pour extrait conforme,
Le Président,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Administrative,

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Delphine DELMOTTE-VOISIN

PREFECTURE DU CALVADOS

17 DEC. 2012

COURRIER

Annexe 5 : Désignation de la commission d'enquête

Demande adressée au Tribunal Administratif

viacités
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Caen, le 21 DEC. 2012

S.M.T.C.A.C.
21 DEC. 2012
DÉPART

Madame Dominique KIMMERLAIN
Président
Tribunal Administratif de Caen
3, rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

DÉPARTEMENT
DU CALVADOS

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE CAEN LA MER

AUTHIE
BÉNOUVILLE
VILLE-BEUVILLE
BLAINVILLE-SUR-ORNE
BRETTEVILLE-SUR-ODON
CAEN
CAMBES-EN-PLAINE
CARPIQUET
COLOMBELLES
CORMELLES-LE-ROYAL
CUVERVILLE
DÉMOUVILLE
ÉPRON
ÉTERVILLE
FLEURY-SUR-ORNE
GIBERVILLE
HERMANVILLE-SUR-MER
HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
IFS
LION-SUR-MER
LOUVIGNY
MATHIEU
MONDEVILLE
PÉRIERS-SUR-LE-DAN
SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY
SANNERVILLE
SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
SAINT-CONTEST
VILLONS-LES-BUISSONS

Lettre recommandée avec accusé de réception

Nos réf : PYA/FN/JM/DB – 201212-316
Objet : PDU - Désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par délibération du Conseil Syndical du 5 décembre 2012, Viacités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, a arrêté un projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer.

Viacités est l'autorité organisatrice des transports urbains sur les 29 communes de Caen la mer :
Authie, Bénouville, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cambes-en-Plaine, Carpiquet, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Démouville, Épron, Éterville, Fleury-sur-Orne, Giberville, Hermanville-sur-Mer, Hérouville-Saint-Clair, Ifs, Lion-sur-Mer, Louvigny, Mathieu, Mondeville, Périers-sur-le-Dan, Saint-Aubin-d'Arquenay, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Sannerville, Villons les Buissons.

Je souhaite soumettre ce projet de plan de déplacements urbains à enquête publique à partir du début du mois d'avril 2012. En effet, à cette date, nous y aurons annexé l'avis des personnes publiques consultées.

En conséquence, en application des articles L1214-15 du code des transports et 28-2 de la Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation sur les Transports Intérieurs, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête, pour soumettre notre projet à enquête publique conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Très cordialement et
en vous souhaitant de très
bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,

Éric VÈVE

6 boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN Cedex 04
Accès bus : ligne 8, arrêt Viacités
Téléphone +33(0)2 31 25 45 80
Fax +33(0)2 31 25 45 90
http://www.smtcac.org
mél : viacites@viacites.org

Annexe 6 : Désignation de la commission d'enquête par le Tribunal Administratif

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
3 rue Arthur Le Duc
BP 25086
14050 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02.31.70.72.72
Télécopie : 02.31.52.42.17

lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-16h30

Caen, le 21/01/2013

S.M.T.C.A.C.
23 JAN. 2013
ARRIVÉE

E13000003 / 14

M. le Président de
Viacités, Syndicat Mixte des Transports
en Commun de l'Agglomération Caennaise
6 boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN CEDEX 04

Dossier n° : E13000003 / 14
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

Objet : V/plan de déplacements urbains (PDU) sur le territoire de Caen la Mer

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné une commission d'enquête composée Mme BOUET-MANUELLE, expert agricole et foncier, demeurant 24 Chemin de la France, (tel : 02.31.51.92.62) ESQUAY SUR SEULLES (14400) en qualité de président, de Madame Danielle FAYSSE, Urbaniste, demeurant 23 rue Courteline RENNES (35700), de M. Noël LAURENCE, retraité de l'armée de l'air, demeurant 10 rue de la Noé de l'Ile SAINT AUBIN SUR MER (14750) et de Madame Catherine DE LA GARANDERIE, attaché territorial à la retraite, demeurant 9 La Goupillière 50750 SAINT ROMPHAIRE, respectivement membres titulaires et suppléant pour réaliser l'enquête publique citée en objet et a prescrit la constitution d'une provision.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

En application des dispositions de l'article R. 123-27 du code de l'environnement, le président du tribunal administratif fixe le montant et les délais pour la constitution d'une provision à verser au fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

Il vous appartient de verser directement dans le délai de 1 mois la somme fixée par cette décision à la Caisse des dépôts et consignations, direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs – 15, quai Anatole France 75700 PARIS 07 SP.

Votre règlement devra être effectué sur le compte ouvert à cet effet dont le numéro est le suivant : 40031 00001 0000279168 T 64. Si vous souhaitez régler par chèque, celui-ci devra être libellé au nom du F.I.C.E (fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs).

La Caisse des dépôts et consignations vous délivrera, dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la somme sur le compte du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, une attestation que vous devrez transmettre sans délai à l'autorité compétente pour ouvrir l'enquête.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

La Greffière en Chef,

Patricia LEGENTIL-KARAMIAN

N° 1303
CB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

21/01/2013

N° E13000003 /14

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 04/01/13, la lettre par laquelle le Président de Viacités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête ayant pour objet : *le projet de plan de déplacements urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer ;*

VU le code des transports ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et R. 123-5 et suivants ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Madame Aude BOUET-MANUELLE, expert agricole et foncier, demeurant 24 Chemin de la France, ESQUAY SUR SEULLES (14400)

Membres titulaires :

Madame Danielle FAYSSE, Urbaniste, demeurant 23 rue Courteline RENNES (35700)

M. Noël LAURENCE, retraité de l'armée de l'air, demeurant 10 rue de la Noé de l'Ile SAINT AUBIN SUR MER (14750)

En cas d'empêchement de Madame Aude BOUET-MANUELLE, la présidence de la commission sera assurée par Madame Danielle FAYSSE, membre titulaire de la commission.

Membre(s) suppléant(s) :

Madame Catherine DE LA GARANDERIE, attaché territorial à la retraite, demeurant 9 La Goupillière 50750 SAINT ROMPHAIRE

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

N° 1303

ARTICLE 2 : Le Président de Viacités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise versera dans délai de 1 mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64 une provision d'un montant de 3000 euros.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée au Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise, aux membres de la commission d'enquête et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Caen, le 21/01/2013

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL
La Greffière en Chef,

P. LEGENTIL-KARAMIAN

Le président,

signé Antoine MENDRAS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

Annexe 7 : Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

6, Boulevard Georges Pompidou – 14050 CAEN Cedex 4

Réf : n° D13/17

ARRETE

Objet : Ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de déplacements urbains

LE PRESIDENT

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des transports, et notamment ses articles L1214-14 à 22 ;

VU la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982, Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) modifiée et notamment ses articles 28, 28-1 et 28-2 ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU les statuts de Viacités ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2006, relative au lancement de la procédure de révision du projet de Plan de Déplacements Urbains ;

VU la délibération du Comité Syndical du 5 décembre 2012, arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains ;

VU la décision N°E13000003/14 du Tribunal Administratif de Caen du 21 janvier 2013, relative à la désignation d'une commission d'enquête ;

CONSIDERANT les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

DECIDE

Article 1 :
Il sera procédé du 22 avril 2013 au 31 mai 2013 inclus à une enquête publique, portant sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté dans les 29 communes que comptait Caen la mer en 2012, à savoir : Authie, Bénouville, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cambes-en-Plaine, Carpiquet, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Démouville, Epron, Eterville, Fleury-sur-Orne, Giberville, Hermanville, Hérouville-Saint-Clair, Ifs, Lion-sur-mer, Louvigny, Mathieu, Mondeville, Périers-sur-le-Dan, Saint-Aubin

d'Arquenay, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Sannerville et Villons-les-Buissons.
Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre de transports urbains.

Article 2 :
La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Caen est composée comme suit :
Présidente :

- Madame Aude BOUET-MANUELLE, expert agricole et foncier ;

Membres titulaires :

- Madame Danielle FAYSSE, urbaniste ;
- Monsieur Noël LAURENCE, retraité de l'armée de l'air ;

En cas d'empêchement de Madame Aude BOUET-MANUELLE, la présidence de la commission sera assurée par Madame Danielle FAYSSE.
Membre suppléant :

- Madame Catherine DE LA GARANDERIE, attachée territoriale à la retraite.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Article 3 :
Le siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise, Viacités, est déclaré siège de l'enquête publique.
Viacités
6, Boulevard Georges Pompidou
14050 Caen Cedex 4

Article 4 :
Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Le projet de PDU arrêté le 5 décembre 2012
- Ses annexes :
  - Le rapport du comité syndical du 14 décembre 2011 relatif au projet global de mobilité ;
  - Le cahier d'exemples et d'annexes (guide d'exemples et de recommandations techniques pour la mise en œuvre des fiches actions) ;
  - L'annexe accessibilité ;
  - Le questionnaire de diagnostic envoyé aux communes ;
- Le rapport environnemental formalisant l'évaluation environnementale ;
- Le résumé non technique extrait du rapport environnemental.
- Le bilan de la concertation et la procédure d'enquête publique ;
- Les avis des Personnes Publiques Associées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;

En complément du dossier d'enquête publique et afin de faciliter la compréhension du dossier, le document suivant est mis à disposition du public ;

- Le livret de cartes extraites du projet de PDU ;

Article 5 :
Les pièces du dossier d'enquête publique seront consultables par le public du 22 avril 2013 au 31 mai 2013 inclus, au siège de Viacités, aux horaires habituels d'ouverture des bureaux soit :

- Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;

à l'exception des jours fériés et éventuels ponts, étant précisé que Viacités sera fermé le 1er, le 8, le 9, le 10 et le 20 mai.

Ces mêmes pièces seront également consultables par le public dans chacune des 29 mairies des communes citées à l'article 1 pendant toute la durée de l'enquête ainsi que dans les quatre pôles de vie situés sur la commune de Caen, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux à l'exception des jours fériés et éventuels ponts.

Il sera aussi possible de consulter ces pièces sur le blog de Viacités : http://blog.viacites.fr/.
En application de l'article R123-9, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Viacités.
Des registres seront ouverts au siège de Viacités, dans chacune des 29 mairies citées à l'article 1 ainsi que dans les quatre pôles de vie situés sur la commune de Caen.
Les observations du public pourront, soit être consignées sur ces registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, soit transmises, pendant la durée de l'enquête, sur papier libre à la présidente de la commission d'enquête, à l'adresse précisée ci-dessous, pour être annexées aux registres d'enquête :

Madame la Présidente de la commission d'enquête sur le projet de Plan de Déplacements Urbains
Viacités
6, Boulevard Georges Pompidou
14050 Caen Cedex 4

Les observations pourront aussi être adressées grâce aux moyens de communication électronique à l'adresse électronique : commissiondenquetepdu@viacites.org pour être annexées aux registres d'enquête.

Article 6 :
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête sera (ont) à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures précisés ci-dessous :

Lundi 22 avril matin :
- à la mairie de Biéville-Beuville de 9h00 à 11h00 ;
- à la mairie de Saint-Contest de 10h00 à 12h00 ;

Lundi 22 avril après-midi :
- à la mairie de Colombelles de 13h30 à 15h30 ;
- à la mairie de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe de 14h30 à 16h30 ;
- à la mairie de Sannerville de 16h00 à 18h00 ;
- à la mairie de Villons-les-Buissons de 17h00 à 19h00 ;

Mercredi 24 avril : à la mairie de Carpiquet de 16h00 à 18h00 ;

Jeudi 25 avril matin : à la mairie de Cormelles-le-Royal de 9h00 à 11h00 ;
Jeudi 25 avril après-midi : à la mairie d'Eterville de 13h30 à 15h30 ;

Jeudi 2 mai matin : à la mairie de Cambes-en-Plaine de 10h30 à 12h30 ;
Jeudi 2 mai après-midi :
- à la mairie de Cuverville de 14h00 à 16h00 ;
- à la mairie de Démouville de 16h30 à 18h30 ;

Lundi 6 mai matin :
- à la mairie de Giberville de 9h30 à 11h30 ;
- à la mairie d'Ifs de 10h00 à 12h00 ;

Lundi 6 mai après-midi :
- à la mairie de Mathieu de 14h30 à 16h30 ;
- à la mairie de Louvigny de 14h30 à 16h30 ;

Mardi 14 mai matin : à la mairie de Blainville-sur-orne de 10h00 à 12h00 ;
Mardi 14 mai après-midi :
- à la mairie de Bénouville de 14h30 à 16h30 ;
- à la mairie de Saint-Aubin-d'Arquenay de 17h00 à 19h00 ;

Mercredi 22 mai matin : à la mairie d'Hermanville-sur-mer de 10h00 à 12h00 ;
Mercredi 22 mai après-midi : à la mairie de Lion-sur-mer de 15h00 à 17h00 ;

Jeudi 23 mai après-midi : au Pôle de vie nord-ouest situé 5 rue Jean Racine à Caen de 16h00 à 18h00 ;

Vendredi 24 mai matin : à la mairie de Périers-sur-le-Dan de 9h30 à 11h30 ;
Vendredi 24 mai après-midi :
- au Pôle de vie nord-est situé 15 Place Champlain à Caen de 13h00 à 15h00 ;
- à la mairie de Mondeville de 15h30 à 17h30 ;

Samedi 25 mai matin : à la mairie de Caen de 9h00 à 11h00 ;

Lundi 27 mai matin : à la mairie d'Epron de 10h00 à 12h00 ;
Lundi 27 mai après midi :
- à la mairie d'Hérouville-Saint-Clair de 13h30 à 15h30 ;
- à la mairie d'Authie de 16h00 à 18h00 ;

Jeudi 30 mai matin : au Pôle de vie rive droite situé 16 avenue Guynemer-Parc Claude Decaen à Caen de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi 30 mai après-midi : à la mairie de Bretteville-sur-Odon de 15h30 à 17h30 ;

Vendredi 31 mai matin :
- à la mairie de Fleury-sur-Orne de 9h00 à 11h00 ;
- au pôle de vie centre et sud-ouest situé 12 rue du stade de Venoix à Caen de 9h00 à 11h00 ;

Vendredi 31 mai après-midi : au siège de Viacités de 14h00 à 16h00.

Article 7 :
Les informations relatives à ce dossier peuvent-être demandées auprès de la Direction Technique de Viacités située 6 boulevard Georges Pompidou 14050 Caen Cedex 4 ou par courrier adressé à la Direction Technique de Viacités, 6 boulevard Georges Pompidou 14050 Caen Cedex 4.

Article 8 :
Un avis d'enquête publique sera publié, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, par voie d'affiches en mairie de chacune des 29 communes que comptait la communauté d'Agglomération Caen la mer au 31 décembre 2012, dans les quatre pôles de vies et au siège de Viacités, ainsi que sur le blog de Viacités : http://blog.viacites.fr
Cet avis sera en outre inséré dans deux journaux régionaux (Ouest France et Liberté) quinze jours avant le début de l'enquête puis à nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Article 9 :
En application de l'article R123-18, à l'expiration du délai fixé à l'article premier du présent arrêté, les registres seront clos par la présidente de la commission d'enquête.
Les registres, les certificats d'affichages municipaux attestant du bon affichage des avis d'enquête, ainsi que toute lettre, pétition, ou autre pièce transmise à l'attention de la commission d'enquête seront remis à la commission d'enquête.

Les membres de la commission d'enquête entendront toute personne, publique, privée, association ou élu qu'il leur paraîtra utile de consulter. Les membres de la commission d'enquête établiront un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. La présidente consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

La présidente de la commission d'enquête transmettra au président de Viacités, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport de la commission et de ses conclusions motivées.
Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, le projet de plan de déplacements urbains sera soumis à l'approbation du comité syndical de Viacités.

Article 10 :
Dès leur réception, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées au Président du Tribunal Administratif de Caen et à Monsieur le Préfet du Calvados.
Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également déposées à la mairie de chacune des communes citées à l'article 1 et au siège de Viacités pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également consultables sur le blog de Viacités durant un an.
Par ailleurs, en application des dispositions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 consolidée en 2011 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, toute personne pourra obtenir communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête auprès de Viacités, 6, Boulevard Georges Pompidou 14050 Caen Cedex 4.

Article 11 :
Le Directeur Général des Services de Viacités, les Directeurs Généraux des services des communes concernées et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados.

Fait à Caen, le 27 MARS 2013
Par délégation du Comité Syndical,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Eric VEVE

Affiché le 27 MARS 2013
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Eric VEVE

Annexe 8 : Avis d'enquête publique

AVIS
D'ENQUETE PUBLIQUE

FAISANT CONNAITRE L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre de transports urbains,

du lundi 22 avril au vendredi 31 mai 2013 inclus

Par arrêté n° D13/17 en date du 27 mars 2013, le président du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU).

1. Commission d'enquête

Le 21 janvier 2013, le Tribunal Administratif de Caen a désigné la commission d'enquête suivante, pour conduire l'enquête publique :
Présidente :
- Madame Aude BOUET-MANUELLE, expert agricole et foncier ;

Membres titulaires :
- Madame Danielle FAYSSE, urbaniste ;
- Monsieur Noël LAURENCE, retraité de l'armée de l'air ;

En cas d'empêchement de Madame Aude BOUET-MANUELLE, la présidence de la commission sera assurée par Madame Danielle FAYSSE.
Membre suppléant :
- Madame Catherine DE LA GARANDERIE, attachée territoriale à la retraite.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

2. Le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :
- Le projet de PDU arrêté le 5 décembre 2012
- Ses annexes :
  - Le rapport du comité syndical du 14 décembre 2011 relatif au projet global de mobilité ;
  - Le cahier d'exemples et d'annexes (guide d'exemples et de recommandations techniques pour la mise en œuvre des fiches actions) ;
  - L'annexe accessibilité ;
  - Le questionnaire de diagnostic envoyé aux communes ;
- Le rapport environnemental formalisant l'évaluation environnementale ;
- Le bilan de la concertation et la procédure d'enquête publique ;
- Le résumé non technique extrait du rapport environnemental ;
- Les avis des Personnes Publiques Associées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

En complément du dossier d'enquête publique et afin de faciliter la compréhension du dossier, le document suivant est mis à disposition du public
- Le livret de cartes extraites du projet de PDU

En application de l'article R123-9 du code de l'environnement, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Viacités.

3. Lieux et dates de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du 22 avril 2013 au 31 mai 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise, Viacités, situé 6, Boulevard Georges Pompidou à Caen, dans les pôles de vie situés sur la commune de Caen et dans les mairies des 29 communes que comptait Caen la mer en 2012, dont la liste suit :
Authie, Bénouville, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cambes-en-Plaine, Carpiquet, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Démouville, Epron, Eterville, Fleury-sur-Orne, Giberville, Hermanville, Hérouville-Saint-Clair, Ifs, Lion-sur-mer, Louvigny, Mathieu, Mondeville, Périers-sur-le-Dan, Saint-Aubin d'Arquenay, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Sannerville et Villons-les-Buissons.
Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête au siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise, Viacités, déclaré siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'exception des jours fériés et éventuels ponts, étant précisé que Viacités sera fermé le 1er, le 8, le 9, le 10 et le 20 mai, soit :
- Le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

Ce même dossier sera également déposé dans chacune des mairies des 29 communes que comptait Caen la mer en 2012 et dans les pôles de vie de la Ville de Caen pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés et éventuels ponts.
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête sera(ont) à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures précisés ci-dessous :

Lundi 22 avril matin :
- à la mairie de Biéville-Beuville de 9h00 à 11h00 ;
- à la mairie de Saint-Contest de 10h00 à 12h00 ;

Lundi 22 avril après-midi :
- à la mairie de Colombelles de 13h30 à 15h30 ;
- à la mairie de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe de 14h30 à 16h30 ;
- à la mairie de Sannerville de 16h00 à 18h00 ;
- à la mairie de Villons-les-Buissons de 17h00 à 19h00 ;

Mercredi 24 avril : à la mairie de Carpiquet de 16h00 à 18h00 ;
Jeudi 25 avril matin : à la mairie de Cormelles-le-Royal de 9h00 à 11h00 ;
Jeudi 25 avril après-midi : à la mairie d'Eterville de 13h30 à 15h30 ;
Jeudi 2 mai matin : à la mairie de Cambes-en-Plaine de 10h30 à 12h30 ;
Jeudi 2 mai après-midi :
- à la mairie de Cuverville de 14h00 à 16h00 ;
- à la mairie de Démouville de 16h30 à 18h30 ;

Lundi 6 mai matin :
- à la mairie de Giberville de 9h30 à 11h30 ;
- à la mairie d'Ifs de 10h00 à 12h00 ;

Lundi 6 mai après-midi :
- à la mairie de Mathieu de 14h30 à 16h30 ;
- à la mairie de Louvigny de 14h30 à 16h30 ;

Mardi 14 mai matin : à la mairie de Blainville-sur-orne de 10h00 à 12h00 ;

Mardi 14 mai après-midi :
- à la mairie de Bénouville de 14h30 à 16h30 ;
- à la mairie de Saint-Aubin-d'Arquenay de 17h00 à 19h00 ;

Mercredi 22 mai matin : à la mairie d'Hermanville-sur-mer de 10h00 à 12h00 ;
Mercredi 22 mai après-midi : à la mairie de Lion-sur-mer de 15h00 à 17h00 ;
Jeudi 23 mai après-midi : au Pôle de vie nord-ouest situé 5 rue Jean Racine à Caen de 16h00 à 18h00 ;
Vendredi 24 mai matin : à la mairie de Périers-sur-le-Dan de 9h30 à 11h30 ;
Vendredi 24 mai après-midi :
- au Pôle de vie nord-est situé 15 Place Champlain à Caen de 13h00 à 15h00 ;
- à la mairie de Mondeville de 15h30 à 17h30 ;

Samedi 25 mai matin : à la mairie de Caen de 9h00 à 11h00 ;
Lundi 27 mai matin : à la mairie d'Epron de 10h00 à 12h00 ;
Lundi 27 mai après midi :
- à la mairie d'Hérouville-Saint-Clair de 13h30 à 15h30 ;
- à la mairie d'Authie de 16h00 à 18h00 ;

Jeudi 30 mai matin : au Pôle de vie rive droite situé 16 avenue Guynemer-Parc Claude Decaen à Caen de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi 30 mai après-midi : à la mairie de Bretteville-sur-Odon de 15h30 à 17h30 ;
Vendredi 31 mai matin :
- à la mairie de Fleury-sur-Orne de 9h00 à 11h00 ;
- au pôle de vie centre et sud-ouest situé 12 rue du stade de Venoix à Caen de 9h00 à 11h00 ;

Vendredi 31 mai après-midi : au siège de Viacités de 14h00 à 16h00.

4. Les observations

Les informations relatives à ce dossier peuvent-être demandées auprès de la Direction Technique de Viacités située 6 boulevard Georges Pompidou 14050 Caen Cedex 4 ou par courrier adressé à la Direction Technique de Viacités, 6 boulevard Georges Pompidou 14050 Caen Cedex 4.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :
Viacités
6, Boulevard Georges Pompidou
14050 Caen Cedex 4
A l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête sur le projet de Plan de Déplacements Urbains

Il sera aussi possible de consulter ces pièces sur le blog de Viacités : http://blog.viacites.fr/ et d'envoyer des observations grâce aux moyens de communication électronique à l'adresse électronique : commissiondenquetepdu@viacites.org .Ces observations seront annexées aux registres d'enquête.

5. Suite de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête établiront un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. La présidente de la commission consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.
La présidente de la commission d'enquête transmettra au président de Viacités, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport de la commission et de ses conclusions motivées.
Les copies du rapport et des conclusions de la présidente de la commission d'enquête seront déposées au siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise, Viacités et dans chaque mairie appartenant à la communauté d'agglomération en 2012 pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.
La copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront également consultables sur le blog de Viacités durant un an.
Par ailleurs, en application des dispositions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 consolidée en 2011 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, toute personne pourra obtenir communication du rapport et des conclusions de la présidente de la commission d'enquête auprès de Viacités, 6, Boulevard Georges Pompidou 14050 Caen Cedex 4.
Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, le projet de plan de déplacements urbains sera ensuite soumis à l'approbation du comité syndical de Viacités.

Annexe 9 : Courrier envoyé aux maires mi-mars

viacités
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Caen, le 18 MARS 2013

A l'attention des maires des communes de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer

Réf : EV/NM/JM/CL – 201303 - 158
Objet : enquête publique PDU

DÉPARTEMENT
DU CALVADOS

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE CAEN LA MER

AUTHIE
BÉNOUVILLE
BIÉVILLE-BEUVILLE
BLAINVILLE-SUR-ORNE
BRETTEVILLE-SUR-ODON
CAEN
CAMBES-EN-PLAINE
CARPIQUET
COLLEVILLE-MONTGOMERY
COLOMBELLES
CORMELLES-LE-ROYAL
CUVERVILLE
DÉMOUVILLE
ÉPRON
ÉTERVILLE
FLEURY-SUR-ORNE
GIBERVILLE
HERMANVILLE-SUR-MER
HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
IFS
LION-SUR-MER
LOUVIGNY
MATHIEU
MONDEVILLE
MOUEN
OUISTREHAM
PÉRIERS-SUR-LE-DAN
SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE
SAINT-AUBIN D'ARQUENAY
SAINT-CONTEST
SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
SANNERVILLE
TOURVILLE-SUR-ODON
VERSON
VILLONS-LES-BUISSONS

Monsieur le Maire,

Plus que jamais, la mobilité représente un enjeu majeur pour le développement économique, les politiques de solidarité et la préservation de l'environnement et de la qualité de vie urbaine de notre agglomération.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) définit une ambition à long terme : ce temps est celui de l'urbanisme, du renouvellement de l'espace public et du changement des comportements en profondeur.

Il définit aussi un plan d'actions à court terme : les mesures prises doivent placer l'agglomération sur la bonne trajectoire d'ici 2018. Cette échéance coïncide avec l'objectif de mise en service des deux lignes de tramway sur fer.

Le projet de PDU, accompagné de ses annexes, a été arrêté, à l'unanimité, par le Comité Syndical de Viacités le 5 décembre 2012. Il vous a ensuite été adressé, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), en application de l'article 28-2 de la LOTI, afin que votre conseil municipal puisse communiquer à Viacités un avis avant la fin du mois de mars 2013.

Les avis des PPA seront joints au projet pour constituer le dossier soumis à enquête publique. Celle-ci se déroulera du 22 avril au 31 mai 2013.

La commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Caen, est composée des personnes suivantes :

- Madame Aude BOUET-MANUELLE, Présidente ;
- Madame Danielle FAYSSE et Monsieur Noël LAURENCE, tous deux membres titulaires ;
- Madame Catherine DE LA GARANDERIE, membre suppléante.

Dans les 29 mairies appartenant à Caen la mer en 2012, les pôles de vie de Caen ainsi que les locaux de Viacités, un dossier complet sur le PDU sera consultable par le public, accompagné d'un registre destiné à recueillir son avis. La commission d'enquête tiendra une permanence sur chacun de ces sites. Vous trouverez, ci-joint, le planning de ces permanences.

6 boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN Cedex 04
Accès bus : ligne 8, arrêt Viacités
Téléphone +33(0)2 31 25 45 80
Fax +33(0)2 31 25 45 90
http://www.viacite.org
mél : viacites@viacites.org

viacités
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

De plus, la population pourra s'exprimer par courriel à cette adresse : commissiondenquetepdu@viacites.org.

La vision proposée dans ce projet de PDU se veut partagée le plus largement possible, comme l'a d'ailleurs été sa construction, par chacune des communes, par les partenaires institutionnels et associatifs mais aussi par chaque habitant de l'agglomération. D'ores et déjà, le projet de PDU est téléchargeable sur le blog de Viacités : blog.viacites.org.

Des mesures d'affichage réglementaire devront également être mises en œuvre dès le début du mois d'avril dans le cadre de cette procédure. Je vous précise que les services de Viacités vous contacteront à cet effet.

La commission d'enquête rendra un avis au plus tard le 1er juillet 2013. Après avoir fait l'objet des adaptations qui seraient nécessaires, le PDU devrait être approuvé à l'automne. Fin 2013-début 2014, il sera remis en chantier pour couvrir les six nouvelles communes que compte Caen la mer depuis le 1er janvier 2013.

Un kit de communication vous sera transmis par courriel pour vous permettre d'informer vos administrés et de les associer à cette enquête publique (outils graphiques, dossier de presse, bannière web, affiches).

En vous remerciant par avance pour votre aide et votre accueil,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Eric VEVE

Annexe 10 : Courrier envoyé aux maires pour les informer de la mise à disposition du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique

viacités
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Caen, le 19 JUIL. 2013

A l'attention des maires des 29 communes de la Communauté d'Agglomération de Caen la mer

DÉPARTEMENT
DU CALVADOS

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE CAEN LA MER

AUTHIE
BÉNOUVILLE
BIÉVILLE-BEUVILLE
BLAINVILLE-SUR-ORNE
BRETTEVILLE-SUR-ODON
CAEN
CAMBES-EN-PLAINE
CARPIQUET
COLLEVILLE-MONTGOMERY
COLOMBELLES
CORMELLES-LE-ROYAL
CUVERVILLE
DÉMOUVILLE
ÉPRON
ÉTERVILLE
FLEURY-SUR-ORNE
GIBERVILLE
HERMANVILLE-SUR-MER
HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
IFS
LION-SUR-MER
LOUVIGNY
MATHIEU
MONDEVILLE
MOUEN
OUISTREHAM
PÉRIERS-SUR-LE-DAN
SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE
SAINT-AUBIN D'ARQUENAY
SAINT-CONTEST
SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
SANNERVILLE
TOURVILLE-SUR-ODON
VERSON
VILLONS-LES-BUISSONS

Réf : PYA/DDV/FN/JM/CL
201307 - 224
Objet : Mise à disposition du rapport de la commission d'enquête PDU

Monsieur le Maire,

Le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU), accompagné de ses annexes, a été arrêté, à l'unanimité, par le Comité Syndical de Viacités le 5 décembre 2012. Il vous a ensuite été adressé, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, en application de l'article 28-2 de la LOTI.

Ces avis ont été joints au projet pour constituer le dossier soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 avril au 31 mai 2013.

Cette enquête a été marquée par la tenue de 34 permanences par les membres de la commission d'enquête dans les 29 mairies des communes de Caen la mer en 2012, dans les 4 pôles de vie de la ville de Caen ainsi que dans les locaux de Viacités.

Je tenais à vous remercier, ainsi que vos agents, pour avoir procédé aux mesures d'affichage réglementaire, pour avoir accueilli ces permanences et mis à disposition du public les registres d'enquête.

La commission d'enquête vient de nous remettre son rapport ainsi que ses conclusions qui sont annexés au présent courrier.

En application de l'article R123-23 du code de l'environnement, je vous remercie, par avance, de bien vouloir tenir ce rapport et ses conclusions à disposition du public pendant un an.

6 boulevard Georges Pompidou
14050 CAEN Cedex 04
Accès bus : ligne 8, arrêt Viacités
Téléphone +33(0)2 31 25 45 80
Fax +33(0)2 31 25 45 90
http://www.viacite.org
mél : viacites@viacites.org

viacités
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

L'ensemble de ces actions, ainsi que la possibilité pour la population de s'exprimer directement par courriel, vont nous permettre d'approuver un PDU dont l'élaboration aura été partagée.

Les membres de la commission PDU de Viacités ont d'ores et déjà travaillé à la prise en compte des remarques des personnes publiques associées et vont continuer leur travail dans les mois à venir pour procéder aux adaptations nécessaires avant l'approbation du PDU qui devrait avoir lieu à l'automne.

Enfin, je vous rappelle que fin 2013-début 2014, le PDU sera remis en chantier pour couvrir les six nouvelles communes que compte la Communauté d'Agglomération Caen la mer depuis le 1er janvier 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,

Le Président,

Éric VÈVE

Plan de Déplacements Urbains

Viacités

Déplaçons-nous autrement

Z&A conseil RC BOBIGNY 997 506 001 GROUPE : Une Belle Agence

Tous les projets de Viacités sur le blog !

viacités
6 bd georges pompidou
14050 cedex 04

tél. : 02 31 25 45 80

viacites@viacites.org

blog.viacites.org